
*Projet de plan de gestion
des matières résiduelles
2021-2027*



ÉQUIPE DE TRAVAIL

Sophie Bourassa, Responsable de l'évaluation et de l'environnement
Mélanie Boucher, Coordonnatrice à la gestion des matières résiduelles

MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT

Marielle Fecteau, Préfète de la MRC du Granit
Denis Lalumière, Maire de Stratford
Claude Roy, Maire de Marston
Peter Manning, Maire de Piopolis
Bernard Therrien, Maire de Saint-Ludger
Janot Gosselin, Conseiller municipal de la Ville de Lac-Mégantic

CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DU GRANIT

Marielle Fecteau, Préfète de la MRC du Granit
France Bison, Mairesse de Saint-Sébastien et préfète suppléante

Bernard Therrien, Maire de Saint-Ludger
Claude Roy, Maire de Marston
Denis Lalumière, Maire de Stratford
Diane Turgeon, Mairesse de Sainte-Cécile-de-Whitton
Francis Bélanger, Maire de Courcelles
Gaby Gendron, Maire de Frontenac
Ghislain Breton, Maire de Lambton
Guy Brousseau, Maire de Saint-Augustin-de-Woburn
Jacques Bergeron, Maire de Milan
Jean-Luc Fillion, Maire de Saint-Romain
Jean-Marc Grondin, Maire de Audet
Jeannot Lachance, Maire de Saint-Robert-Bellarmin
Julie Morin, Mairesse de Lac-Mégantic
Mario Lachance, Maire de Stornoway
Michel Ouellet, Maire de Lac Drolet
Micheline Robert, Mairesse par intérim de Notre-Dame-des-Bois
Peter Manning, Maire de Piopolis
Pierre Brosseau, Maire de Val-Racine

Sonia Cloutier, Directrice Générale

Les membres comité consultatif à l'environnement et le personnel de la MRC tiennent à remercier toutes les personnes ayant participé, de près ou de loin, à l'élaboration du Plan de gestion des matières résiduelles.

Mot de la préfète



Encore une fois, nous avons le plaisir de terminer un important chantier pour la poursuite de nos actions dans le domaine de la protection de notre environnement en déposant cette nouvelle mouture du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Granit.

Les objectifs sont ambitieux, mais les moyens pour atteindre ces objectifs sont à portée de main. La mobilisation des acteurs sera donc importante et la MRC du Granit s'engage à mettre en œuvre des actions qui nous permettront de répondre aux exigences gouvernementales dans le domaine et parfois même à les devancer. Parce que nous avons prouvé par le passé que nous pouvons faire preuve de créativité, je suis confiante que nous réussirons encore une fois à nous démarquer et à servir de modèles en la matière.

Je pense notamment à la mise en place de la collecte des plastiques agricoles réalisée lors de notre précédent PGMR. C'est une fierté pour notre communauté, mais aussi pour l'ensemble des agriculteurs qui peuvent ainsi contribuer à l'amélioration de leurs pratiques quotidiennes en favorisant la revalorisation des ressources.

Nous sommes fiers de nos citoyens, car beaucoup de travail a été accompli et même s'il reste encore du chemin à faire pour atteindre les objectifs régionaux, nous sommes convaincus qu'avec ce nouveau plan, en y mettant les efforts nécessaires, les résultats ne pourront qu'être positifs.

Je tiens, en terminant, à remercier l'ensemble des élus, et particulièrement les membres du Comité consultatif en environnement de leur engagement envers les enjeux de réduction des déchets, de revalorisation des matières et de protection de notre environnement. Un immense merci également aux professionnels de la MRC qui ont contribué à l'élaboration de ce plan et qui veilleront à son déploiement.

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Marielle Fecteau'. The signature is fluid and cursive.

Marielle Fecteau, Préfète

Table des matières

Introduction.....	1
Chapitre 1 :	3
Description du territoire.....	3
1. Description du territoire	3
1.1 Géographie.....	3
1.1.1 Description du territoire	4
1.1.2 Lien avec le schéma d'aménagement.....	6
1.2 Démographie	7
1.2.1 La population, sa répartition et son évolution.....	7
1.2.2 Profil par groupe d'âge.....	9
1.2.1 Projection démographique	10
1.3 Caractéristiques socioéconomiques	11
1.3.1 Caractéristiques sociales.....	11
1.3.2 Structure économique	13
Chapitre 2 :	18
Répartition des responsabilités et principaux générateurs	18
2. Répartition des responsabilités et principaux générateurs	18
2.1 Liste des municipalités locales visées par le plan	18
2.2 Ententes intermunicipales	18
2.2.1 Entente pour la gestion des boues de fosses septiques	18
2.2.2 Entente pour le tri et le conditionnement des matières recyclables	19
2.2.3 Entente pour la collecte, la gestion et l'élimination des RDD	19
2.2.4 Entente de services pour les textiles, menus articles, TIC, électroménagers et autres matières.....	19
2.2.5 Ententes pour le traitement d'une partie des eaux usées des municipalités de Nantes et de Frontenac	19
2.2.6 Entente pour la collecte, le transport et le traitement des plastiques agricoles	20
2.2.7 Entente pour l'utilisation de l'Écocentre pour les municipalités de Milan et Sainte-Cécile-de-Witthon.....	20
2.3 Distribution des responsabilités	21
2.3.1 Distribution des compétences entre municipalités et MRC	21
2.3.2 Règlements régionaux et municipaux.....	22
2.4 Principaux générateurs et types de matières générées	24
2.4.1 Secteur Résidentiel.....	24
2.4.2 Secteur ICI	25

2.4.3	Secteur CRD.....	26
Chapitre 3 :	28
Services offerts, collectes et équipements.....		28
3.	Services offerts, collectes et équipements	28
3.1	Organismes et entreprises œuvrant en GMR et leur installation	28
3.1.1	Service de l'environnement de la MRC du Granit.....	28
3.1.2	Écocentre de Lac-Mégantic.....	28
3.1.3	Sanitaire Lac-Mégantic 2000 inc.	31
3.1.4	La Ressourcerie du Granit - Le Chiffonnier	32
3.1.5	Écocentre de Lambton	33
3.1.6	Service de dépôt municipal de Notre-Dame-des-Bois.....	34
3.1.7	Points de dépôt de la MRC pour les résidus domestiques dangereux	35
3.1.8	Organismes et entreprises œuvrant à l'extérieur du territoire	35
3.2	Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles	39
3.2.1	Collecte des déchets	39
3.2.2	Collecte des matières recyclables	41
3.2.3	Collecte des matières organiques	43
3.2.4	Collecte des encombrants.....	44
3.2.5	Collecte des boues de fosses septiques.....	46
3.2.6	Collecte des RDD	47
3.2.7	Autres collectes de la Ville de Lac-Mégantic.....	47
3.2.8	Collecte des contenants de verre.....	47
Chapitre 4 :	Inventaire des matières résiduelles.....	48
4.	Inventaire des matières résiduelles	48
4.1	Méthodologie.....	48
4.2	Inventaire du secteur résidentiel.....	49
4.2.1	Matières recyclables	49
4.2.2	Matières organiques	50
4.2.3	Boues municipales.....	50
4.2.4	Véhicules hors d'usage.....	51
4.2.5	Résidus de matières textiles	51
4.2.6	Rejets des centres de tri.....	52
4.2.7	Rejets du centre de valorisation des matières organiques.....	52
4.2.8	Résidus domestiques dangereux (RDD)	52
4.2.9	Encombrants métalliques et non métalliques	53
4.2.10	Balayures de rue.....	54
4.2.11	Contenants consignés	54
4.2.12	Pneus.....	54
4.2.13	Résidus ultimes	55

4.2.14	Bilan du secteur résidentiel.....	55
4.3	Inventaire du secteur ICI.....	57
4.3.1	Matières recyclables	57
4.3.2	Matières organiques	58
4.3.3	Résidus spécifiques de transformation industrielle.....	59
4.3.4	Rejets du tri des matières recyclables des ICI.....	60
4.3.5	Rejets de la collecte des matières organiques des ICI	60
4.3.6	Rejets des recycleurs de métaux.....	60
4.3.7	Résidus ultimes	61
4.3.8	Bilan du secteur ICI.....	61
4.4	Inventaire du secteur CRD	62
4.4.1	Agrégats.....	63
4.4.2	Non-agrégats.....	64
4.4.3	Bilan CRD	64
4.5	Bilan global.....	65
Chapitre 5 : Diagnostic territorial		69
5.	Diagnostic territorial	69
5.1	Bilan du PGMR 2016-2020	69
5.2	Enjeux.....	70
5.3	Forces et faiblesses	72
5.4	Orientations et objectifs	73
Chapitre 6 : Plan d'action 2021 - 2027		76
6.	Plan d'action 2021 - 2027	76
6.1	Types d'action	76
6.2	Plan d'action 2021-2027	77
6.3	Budget et échéancier	77
Chapitre 7 : Suivi et surveillance		78
7.	Suivi et surveillance	78
Références		79
Annexe 1 : Liste des intervenants en gestion des matières résiduelles présents sur le territoire de la MRC du Granit.....		81
Annexe 2 : Plan d'action 2021 - 2027 de la MRC du Granit		84
Annexe 3 : Budget et échéancier.....		96
Annexe 4 : Dépliant - collecte des boues de fosses septiques.....		100
Annexe 5 : Dépliant – collecte des RDD		101
Annexe 6 : Rapport de la consultation publique sur le projet de PGMR de la MRC du Granit....		102

Liste des figures

Figure 1.1 : localisation de la MRC du Granit par rapport aux MRC limitrophes et aux états américains voisins	4
Figure 1.2 : Répartition des emplois dans le secteur manufacturier à la MRC du Granit.....	15
Figure 4.1 : Distribution des matières résiduelles résidentielles éliminées.....	57
Figure 4.2 : Distribution des matières résiduelles des ICI éliminées.....	63
Figure 4.3 : Distribution des matières résiduelles générées au Granit selon les secteurs	65
Figure 4.4 : Distribution des matières résiduelles récupérées au Granit selon les secteurs	66
Figure 4.5 : Distribution des matières résiduelles éliminées au Granit selon les secteurs.....	66
Figure 4.6 : Matières récupérées et éliminées au Granit.....	67

Liste des tableaux

Tableau 1.1 : Superficie des municipalités de la MRC du Granit.....	5
Tableau 1.2 : Les affectations permettant des usages en GMR.....	7
Tableau 1.3 : Évolution de la population des municipalités de 1996 à 2021 et population estivale estimée.....	8
Tableau 1.4 : Répartition de la population de la MRC	10
Tableau 1.5 : Projection démographique 2016-2041 de la MRC du Granit.....	10
Tableau 1.6 : Projection démographique 2016-2036 des municipalités du Granit (500 et +).....	10
Tableau 1.7 : Typologie résidentielle au Granit.....	12
Tableau 1.8 : Caractéristiques du revenu des ménages.....	13
Tableau 1.9 : Répartition de la population selon le secteur d'emploi	13
Tableau 1.10 : Répartition des industries manufacturières dans la MRC du Granit.....	15
Tableau 1.11 : Répartition des commerces sur le territoire du Granit	16
Tableau 1.12 : Répartition des entreprises reconnues pour générer le plastique agricole.....	16
Tableau 1.13 : Répartition des institutions sur le territoire du Granit.....	17
Tableau 2.1 : Ententes intermunicipales, objet, durée, échéance et acteurs du service	20
Tableau 2.2 : Objet de la compétence, matières exclues, année de déclaration et municipalités non assujetties	21
Tableau 2.3 : Règlements régionaux et municipaux, auteur et année d'entrée en vigueur	23
Tableau 2.4 : Éléments règlementés par type de collecte et présence dans la réglementation régionale et municipale	24
Tableau 3.1 : Fiche technique – Écocentre de Lac-Mégantic.....	30
Tableau 3.2 : Fiche technique – Sanitaire Lac-Mégantic.....	31
Tableau 3.3 : Fiche technique – Ressourcerie du Granit.....	32
Tableau 3.4 : Fiche technique – Écocentre de Lambton	34
Tableau 3.5 : Fiche technique – service de dépôt municipal de Notre-Dame-des-Bois	34
Tableau 3.6 : Points de dépôt pour les RDD.....	35
Tableau 3.7 : Fiche technique – Services Sanitaires Denis Fortier	36
Tableau 3.8 : Fiche technique – Gesterra.....	36
Tableau 3.9 : Fiche technique – Récupération Frontenac.....	37
Tableau 3.10 : Entreprises et organismes en GMR à l'extérieur du territoire	37
Tableau 3.11 : Collecte des résidus ultimes, description et fréquence	39
Tableau 3.12 : Collecte des matières recyclables, description et fréquence.....	42
Tableau 3.13 : Collecte des matières organiques	43
Tableau 3.14 : Système de gestion des matières organiques choisis par les municipalités non desservies.....	44
Tableau 3.15 : Collecte des encombrants	45
Tableau 3.16 : Prix pour la gestion des boues de fosses septiques	46

Tableau 4.1 : Matières recyclables	49
Tableau 4.2 : Matières organiques	50
Tableau 4.3 : Boues municipales	51
Tableau 4.4 : Véhicules hors d'usage	51
Tableau 4.5 : Textiles	52
Tableau 4.6 : Rejets des centres de tri	52
Tableau 4.7 : Rejets du centre de valorisation des matières organiques	52
Tableau 4.8 : RDD	53
Tableau 4.9 : Encombrants	53
Tableau 4.10 : Balayures de rue	54
Tableau 4.11 : Contenants consignés	54
Tableau 4.12 : Pneus récupérés	55
Tableau 4.13 : Résidus ultimes	55
Tableau 4.14 : Bilan global de l'inventaire résidentiel	55
Tableau 4.15 : Matières recyclables	58
Tableau 4.16 : Matières organiques	58
Tableau 4.17 : Résidus spécifiques de transformation industrielle	59
Tableau 4.18 : Rejets du tri des matières recyclables des ICI	60
Tableau 4.19 : Rejets de la collecte des matières organiques des ICI récupérés, éliminés et généralisés	60
Tableau 4.20 : Rejets des recycleurs de métaux	61
Tableau 4.21 : Résidus ultimes	61
Tableau 4.22 : Bilan du secteur ICI	61
Tableau 4.23 : Agrégats	64
Tableau 4.24 : Non agrégats	64
Tableau 4.25 : Bilan du secteur CRD	65
Tableau 4.26 : Situation de la MRC du Granit par rapport aux objectifs provinciaux	68
Tableau 5.1 : Bilan de l'état d'avancement des actions du PGMR 2016-2020	70
Tableau 5.2 : Forces et faiblesses du système de gestion des matières résiduelles	72

Lexique et acronymes

3RV-E

Réduction à la source, Réemploi, Recyclage, Valorisation et Élimination.

ARPE

Association pour le recyclage des produits électroniques.

BFS

Boues de fosses septiques.

BSM

Boues municipales de stations d'épuration mécanisées.

BEA

Boues municipales d'étangs aérés.

Boues

Résidus provenant du traitement des eaux usées ou de l'eau potable.

Consigne

Mode de récupération utilisant la perception d'une somme d'argent à l'achat d'un produit, remboursable en totalité ou partiellement, pour en favoriser la récupération après consommation.

CRD

Construction, rénovation, démolition.

CREE

Conseil régional de l'environnement de l'Estrie.

Déchets

Matières résiduelles destinées à l'élimination.

Élimination

Traitement final ou combinaison de traitements finaux servant à transformer les déchets en matières inoffensives pour l'environnement.

Encombrants

Déchets qui, en raison de leur gros volume ou de leur grande taille, ne peuvent être éliminés avec les ordures ménagères (électroménagers, meubles, etc.).

Enfouissement

Opération qui consiste à compacter les déchets par couches de 2 à 3 mètres de hauteur puis à les recouvrir d'au moins 15 centimètres de terre.

Fluff

Matières rejetées à la suite du triage des métaux ferreux ou non ferreux dans les métaux déchiquetés, issus principalement du déchiquetage de carcasses de véhicules automobiles. Le fluff est composé principalement de plastique et de mousse de rembourrage, mais aussi de petits morceaux de métal, de caoutchouc, de tissu, de verre, de bois et de fils électriques. À noter que sont considérés comme du fluff, les résidus de déchiquetage contenant des métaux non ferreux où seul un premier tri pour récupérer les métaux ferreux a été effectué.

GMR

Gestion des matières résiduelles.

Herbicyclage

Laisser les rognures de gazon sur place au moment de la tonte de la pelouse.

ICI

Industries, commerces et institutions.

ISÉ

Information, sensibilisation et éducation.

LET

Lieu d'enfouissement technique.

LES

Lieu d'enfouissement sanitaire. Lieu destiné à l'enfouissement des déchets solides.

Lixiviat

Liquide obtenu par le passage de l'eau de pluie à travers les déchets en décomposition dans un site d'enfouissement. Le lixiviat contient souvent des contaminants toxiques.

LQE

Loi sur la qualité de l'environnement.

Matériaux secs

Résidus broyés ou déchiquetés qui ne sont pas susceptibles de fermenter et qui ne contiennent pas de déchets dangereux (bois tronçonné, gravats et plâtras, pièces de béton et de maçonnerie, morceaux de pavage, etc.).

Matières organiques

Matières compostables comprenant :

- les résidus de table;
- les résidus verts : feuilles, herbes, résidus de tailles et de jardin;
- les résidus de bois : sciure, copeaux, résidus de branches et d'arbres, écorces;
- les boues municipales, de papetières, de fosses septiques;
- les résidus agricoles : fumier, paille;
- les résidus agroalimentaires.

Matière recyclable

Matière pouvant être réintroduite dans le procédé de production dont elle est issue ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériel.

Matière recyclée

Matière ayant fait l'objet d'un recyclage et qui entre, en totalité ou en partie, dans la composition d'un produit neuf.

Matière résiduelle ou résidu

Matière ou objet périmé, rebuté ou autrement rejeté, qui est mis en valeur ou éliminé.

MDDELCC

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

MELCC

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Mise en valeur

Utilisation de produits issus de matières résiduelles.

MRC

Municipalité Régionale de Comté.

n.d.

Donnée non disponible.

PGMR

Plan de gestion des matières résiduelles.

PQGMR

Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Putrescible

Qui peut pourrir et se décomposer.

Récupération

Ensemble des activités de tri, de collecte et de conditionnement des matières résiduelles permettant leur mise en valeur.

Recyclage

Utilisation, dans un procédé manufacturier, d'une matière secondaire en remplacement d'une matière vierge.

R&D

Acronyme de Recherche et Développement.

Réduction à la source

Action permettant d'éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.

Réemploi

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

REP

Responsabilité élargie des producteurs.

RDD

Résidu domestique dangereux. Tous résidus générés à la maison qui ont les propriétés d'une matière dangereuse (lixiviable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui sont contaminés par une telle matière, qu'ils soient sous formes solide, liquide ou gazeuse. Inclut les produits et appareils de la Technologie de l'Information et de la Communication (TIC).

Ressourcerie

La Ressourcerie est un lieu géré par un organisme environnemental et communautaire qui favorise la réinsertion de matières secondaires dans les circuits de consommation et de production locaux par des activités d'éducation, de traitement et de revente qui s'inscrivent dans une stratégie globale des 3RV-E.

Réutilisation

Réemploi d'un objet ou d'une matière.

SCIAN

Acronyme de Système de classification des industries de l'Amérique du Nord.

SIEF

Système d'information écoforestière

s.o.

Sans objet.

SOGHU

Société de gestion des huiles, contenants et filtres usagés.

t

Tonne métrique

TIC

Les produits et appareils de la Technologie de l'Information et de la Communication, soient les ordinateurs (moniteurs, tours, claviers et souris), numériseurs (scanners), imprimantes et cartouches, photocopieurs, télécopieurs, téléviseurs, radios, lecteurs (VHS, CD, DVD), téléphones, cellulaires, appareils photo, CD, DVD et leurs boîtiers, consoles de jeux et les lecteurs Blue ray.

Traitement

Tout procédé physique, thermique, chimique, biologique ou mécanique qui, appliqué à un résidu, vise à produire une matière secondaire ou un produit manufacturé, à réduire sa dangerosité ou à faciliter sa manipulation ou son transport, et à permettre sa réinsertion sécuritaire dans l'environnement ou son élimination.

Valorisation

Terme générique recouvrant l'ensemble des techniques qui permettent le réemploi, la réutilisation, le recyclage ou la régénération des déchets. Dans l'expression 3RV-E, la valorisation prend le sens suivant : opération par laquelle des matières résiduelles sont traitées pour être utilisées comme substituts à des matières premières, puis des opérations permettant de valoriser énergétiquement les matières résiduelles.

INTRODUCTION

Le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) exige des municipalités régionales de comté (MRC) du Québec de mettre à jour leur plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), ceci, en conformité avec la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) (art. 53.23 et 53.11 à 53.17). Le non-respect de cette démarche entraîne des pénalités financières sur la redevance à l'enfouissement depuis 2017, montant qui s'élèverait pour notre MRC à environ 200 000 \$ annuellement. La première génération de PGMR avait pour objectif général de tracer le portrait de la situation afin d'orienter le Gouvernement du Québec vers une approche de gestion qui se traduit, dans la deuxième génération de PGMR, par la prise quasi totale de la GMR par les MRC, en conformité avec la LQE. Le premier PGMR de la MRC du Granit fut adopté en 2004 et le second en 2016. La démarche de révision a débuté en 2020 et permet à la MRC de se soumettre à un nouvel exercice de planification de la gestion des matières résiduelles. Cette dernière génération de PGMR pour sa part, vise à bâtir une économie verte et à mobiliser les citoyens à l'égard du développement durable. La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles veut encourager des comportements plus respectueux de l'environnement et de meilleures pratiques de consommation et de gestion des matières résiduelles.

Le Québec s'est doté d'une *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* (PQGMR) qui est soutenue par le plan d'action 2019-2024 qui comporte principalement trois enjeux : (1) Mettre un terme au gaspillage des ressources; (2) Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec; (3) Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

La politique se concentre notamment sur la réduction de la quantité de déchets enfouis, dont l'objectif fondamental est d'éliminer uniquement le résidu ultime au Québec, c'est-à-dire la matière résiduelle qui ne trouve aucune autre voie de récupération ou de valorisation, étant vouée à l'enfouissement. Elle vise également le respect de la hiérarchie des 3RV-E. La priorité est donc accordée à la réduction à la source puis, dans l'ordre, au réemploi, au recyclage, à la valorisation et finalement à l'élimination. Plusieurs mesures et programmes ont été annoncés par le gouvernement afin d'atteindre les objectifs du PQGMR, soit :

1. Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
2. Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;
3. Recycler 60 % des matières organiques;
4. Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition.

De plus, les quatre objectifs de la stratégie de valorisation de la matière organique doivent aussi dicter les actions du présent PGMR, ces objectifs sont les suivants :

1. Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;

2. Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
3. Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMMO en 2030;
4. Réduire de 270 000 t éq. CO₂ les émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2030.

Les différentes sections du PGMR 2021 - 2027 intègrent les éléments obligatoires dictés par l'article 53.9 de la LQE soit :

1. Une description du territoire d'application;
2. La mention des municipalités locales visées par le plan et des ententes inter municipales relatives à la gestion des matières résiduelles qui sont applicables sur la totalité ou une partie du territoire;
3. Le recensement des organismes et entreprises qui œuvrent sur le territoire dans le domaine de la récupération, de la valorisation ou de l'élimination des matières résiduelles;
4. Un inventaire des matières résiduelles produites sur leur territoire, qu'elles soient d'origines domestique, industrielle, commerciale, institutionnelle ou autres, en les distinguant par type de matière;
5. Un énoncé des orientations et des objectifs à atteindre en matière de récupération, de valorisation et d'élimination des matières résiduelles, lesquels doivent être compatibles avec la politique gouvernementale prise en application de l'article 53.4, ainsi qu'une description des services à offrir pour atteindre ces objectifs;
6. Un recensement des installations de récupération, de valorisation ou d'élimination présentes sur le territoire, le cas échéant la mention des nouvelles installations que nécessite l'atteinte des objectifs mentionnés ci-dessus ainsi que, s'il en est, la possibilité d'utiliser des installations situées à l'extérieur du territoire;
7. Une proposition de mise en œuvre du plan favorisant la participation de la population et la collaboration des organismes et entreprises œuvrant dans le domaine de la gestion des matières résiduelles;
8. Des prévisions budgétaires et un calendrier pour la mise en œuvre du plan;
9. Un système de surveillance et de suivi du plan destiné à en vérifier périodiquement l'application, entre autres le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures prises dans la mise en œuvre du plan, selon le cas, par la municipalité régionale de comté ou les municipalités locales visées par le plan.

CHAPITRE 1 :

DESCRIPTION DU TERRITOIRE

1. Description du territoire

La performance d'un plan de gestion passe inévitablement par l'adoption de différentes mesures retenues suivant le caractère distinctif du territoire de planification. La description du territoire permet notamment de mettre en évidence des caractéristiques distinctives de la région qui ont un impact direct sur les orientations, objectifs et moyens de mise en œuvre du plan. La description qui suit comprend trois volets : la géographie, la démographie et les caractéristiques socio-économiques. La majorité de l'information est tirée du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Granit.

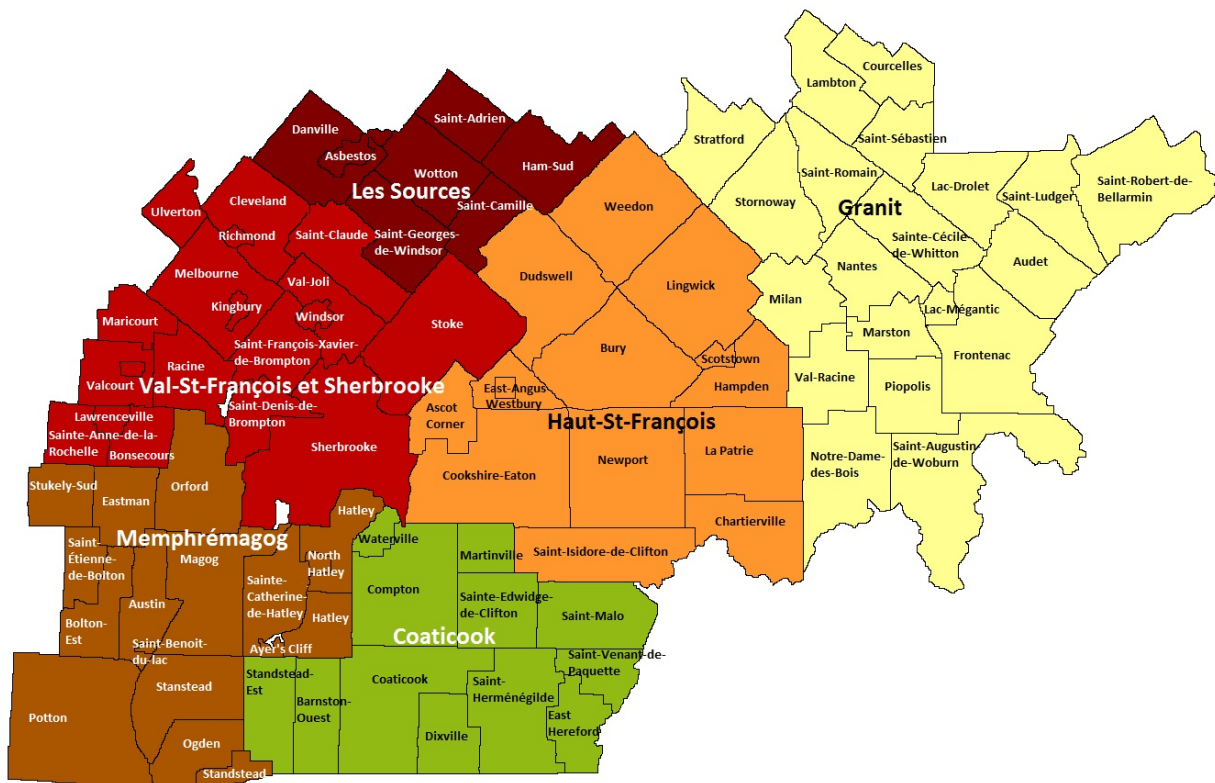
1.1 Géographie

La MRC du Granit est localisée au sud du Québec, à l'extrême est de la région administrative de l'Estrie. Elle est bornée à l'ouest par la MRC du Haut-Saint-François, au nord par les MRC des Appalaches et de Beauce-Sartigan ainsi qu'à l'est et au sud par les limites territoriales des états du Maine et du New Hampshire, comme l'illustre la figure 1.1.

La MRC du Granit présente un réseau routier bien développé et ramifié qui répond aux besoins de la population. Il assure les liaisons entre les municipalités locales de la MRC et les régions de l'Estrie, de Montréal, de la Beauce, de l'Amiante, de Québec et avec les États-Unis. La principale route dans la MRC du Granit est la Route 161 qui assure la liaison avec les autres routes du territoire, mais également avec les régions avoisinantes. La Route 161 traverse le territoire, du nord-ouest au sud-est, allant de part et d'autre vers Victoriaville et les États-Unis. Elle fait la jonction avec les autres routes provinciales, à savoir les Routes 108, 204, 212, 214 et 263. Ces dernières assurent une liaison entre les villages et couvrent la totalité du territoire habité (tiré du Schéma d'aménagement et de développement, projet de révision 2015).

Malgré son réseau bien développé, la MRC du Granit est relativement éloignée des différents services de traitement. Ceci dit, la GMR doit composer avec des distances assez considérables pour rejoindre les différents services. En raison de cet éloignement, la MRC tend à favoriser le développement de service à proximité comme elle l'a fait pour le traitement des matières organiques ou pour le traitement des boues de fosses septiques.

Figure 1.1 : localisation de la MRC du Granit par rapport aux MRC limitrophes et aux états américains voisins.



Source : Conseil Régional de l'Environnement de l'Estrie

1.1.1 DESCRIPTION DU TERRITOIRE

Le territoire de la MRC du Granit occupe une superficie de 2 833,8 km², faisant d'elle la plus vaste de l'Estrie. La MRC est composée des vingt municipalités suivantes, dont les superficies sont présentées au tableau 1.1 : Audet, Courcelles, Frontenac, Lac-Drolet, Lac-Mégantic, Lambton, Marston, Milan, Nantes, Notre-Dame-des-Bois, Piopolis, Saint-Augustin-de-Woburn, Saint-Ludger, Saint-Robert-Bellarmin, Saint-Romain, Saint-Sébastien, Sainte-Cécile-de-Whitton, Stornoway, Stratford et Val-Racine. Le tableau 1.1 présente les vingt municipalités et leur superficie.

Tableau 1.1 : Superficie des municipalités de la MRC du Granit

<i>Municipalités</i>	<i>Superficie (Km²)</i>	<i>Municipalités</i>	<i>Superficie (Km²)</i>
<i>Audet</i>	133,7	<i>Piopolis</i>	111,4
<i>Courcelles</i>	91,5	<i>Saint-Augustin-de-Woburn</i>	283,1
<i>Frontenac</i>	244,6	<i>Saint-Ludger</i>	128,5
<i>Lac-Drolet</i>	128,1	<i>Saint-Robert-Bellarmin</i>	237,6
<i>Lac-Mégantic</i>	25,2	<i>Saint-Romain</i>	116,0
<i>Lambton</i>	124,4	<i>Saint-Sébastien</i>	91,0
<i>Marston</i>	79,1	<i>Sainte-Cécile-de-Whitton</i>	149,2
<i>Milan</i>	130,6	<i>Stornoway</i>	184,3
<i>Nantes</i>	120,3	<i>Stratford</i>	139,4
<i>Notre-Dame-des-Bois</i>	191,5	<i>Val-Racine</i>	118,0

Source : Répertoire des municipalités du Québec, Données Québec, 2020

Le territoire de la MRC est principalement de tenure privée avec 78 % des terres appartenant à des intérêts privés (64 % sont des petites propriétés et 14 % des grandes propriétés). Le reste du territoire, à savoir 22 %, représente le territoire de tenure publique. La région du Granit est privilégiée de posséder deux parcs nationaux, soit le Parc national du Mont Mégantic (130 000 visiteurs en 2019) et le Parc national de Frontenac (125 000 visiteurs en 2019) (tiré du Bilan touristique, 2019). Nous retrouvons aussi sur le territoire deux zones d'exploitation contrôlée (ZEC), à savoir la ZEC Saint-Romain et la ZEC Louise-Gosford. La ZEC Louise-Gosford est scindée en deux secteurs, soit le secteur Louise à Frontenac et le secteur Gosford à Saint-Augustin-de-Woburn. Il faut aussi mentionner la présence de l'ASTROLAB qui reçoit plus de 50 000 visiteurs annuellement.

Au sujet de la ZEC Louise-Gosford, il importe de mentionner une problématique particulière qui concerne les membres de la ZEC. Ces derniers bénéficient du droit d'installer des roulotte durant la saison chaude et d'y faire de longs séjours. Ainsi, un apport important de matières résiduelles en résulte. Ces dernières deviennent à la charge de la Municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn qui fournit un conteneur pour les déchets et un pour les matières recyclables pour éviter des dépôts sauvages, gestes occasionnels dans le secteur. Les utilisateurs sont principalement des gens de l'extérieur de la région qui viennent ici pour le quad ou la chasse en nature sauvage, mais qui négligent les bons gestes de tri à la source, de même que leur responsabilité environnementale. Ainsi, pratiquement aucun tri n'est réalisé par ces générateurs qui sont, pour le moins, difficiles à intercepter, sensibiliser ou responsabiliser. Un défi de taille sera à relever pour résoudre ce problème qui n'est sans doute pas un cas isolé.

Dans un autre ordre d'idée, la MRC peut jouir de la présence sur son territoire d'importants réseaux de sentiers récréatifs en tout genre et pour tous les goûts. Les réseaux récréatifs sont composés de sentiers pédestres, de pistes cyclables et de pistes de véhicules hors route. Le réseau de sentiers pédestres de la MRC compte plus de 300 km de sentiers répartis sur le territoire (tiré du Schéma d'aménagement et de développement, projet de révision 2015).

Au sein de la MRC, le couvert forestier couvre environ 221 000 hectares (selon les données de la SIEF), soit 78 % du territoire. Une superficie de 175 316 hectares du couvert forestier est en terres de tenures privées et 45 600 hectares en terres de tenures publiques. Les 22 % restants sont principalement occupés par les périmètres urbains, les lacs ainsi que par les terres agricoles. À eux seuls, les périmètres urbains occupent un peu plus de 1 % du territoire, tandis que les zones rurales occupent tout près de 32 %.

Le territoire comprend un important réseau hydrographique. On y compte une quinzaine de lacs et une trentaine de cours d'eau qui sont à la tête de deux bassins versants majeurs, celui de la rivière Chaudière et celui de la rivière Saint-François. Le lac Mégantic peut être qualifié d'élément géographique central par son positionnement géographique sur le territoire. D'une largeur moyenne de 1,5 kilomètre et d'une longueur de 16 kilomètres, il coule vers le nord et se déverse dans la rivière Chaudière. De plus il recueille, par la rivière Arnold, les eaux provenant du sud. Au nord-ouest, les eaux s'écoulent par les rivières aux Bleuets, Felton vers le lac Saint-François puis vers le lac Aylmer après avoir quitté la MRC, formant ainsi la tête du bassin versant de la rivière Saint-François (tiré du Schéma d'aménagement et de développement, projet de révision 2015).

1.1.2 LIEN AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Parmi les 14 affectations du territoire soutenues par le schéma d'aménagement, la zone agroforestière de types 1 et 2, de même que la zone rurale, permettent des usages qui concernent la GMR, soit l'élimination et le traitement des déchets ainsi que les cours à rebuts automobiles. Il est important de considérer que ces usages pourraient éventuellement faire partie d'un PGMR, mais que le présent plan ne planifie pas d'orientations futures à ce niveau. Il est tout de même pertinent de présenter ces usages.

L'élimination et le traitement des déchets se définissent ainsi par le Schéma d'aménagement : sites autorisés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, de dépôts et/ou de traitements des déchets solides (dépôt en tranchées, dépôt de matériaux secs, enfouissement sanitaire) ou organiques (boues de fosses septiques et d'usines d'épuration), plates-formes de compostage, incinérateurs, établissements de récupération ou de recyclage des déchets.

Pour ce qui est des cours à rebuts automobiles, cet usage se définit comme suit : lieu où s'effectuent l'entreposage, le démembrement, la récupération et la vente de rebuts et de pièces d'automobiles de véhicules hors d'usage et de ferrailles diverses.

Le tableau 1.2 décrit les trois affectations du territoire permettant l'élimination et le traitement des déchets et les cours à rebuts automobiles. Des objectifs spécifiques aux affectations y sont présentés, de même que des caractéristiques et la superficie du territoire sous ces trois affectations.

Tableau 1.2 : Les affectations permettant des usages en GMR

<i>Affectation</i>	<i>Objectifs spécifiques</i>	<i>Caractéristiques</i>	<i>Superficie (Hectares)</i>
<i>Agroforestière type 1</i>	1) Favoriser des modes d'occupation du territoire à des fins agricoles et forestières; 2) Permettre une utilisation plus variée du sol par des usages complémentaires et compatibles avec l'agriculture; 3) Préserver le caractère rural du territoire.	1) Située en zone agricole permanente (zone verte); 2) Présence d'établissements agricoles; 3) Territoire à forte prédominance forestière; 4) Implantation résidentielle permise sous certaines conditions.	83 205
<i>Agroforestière type 2</i>			1 802
<i>Rurale</i>	1) Identifier les territoires ruraux qui ne sont pas situés dans la zone agricole permanente et n'ayant pas un potentiel important pour le récréotourisme, la villégiature ou la conservation; 2) Rentabiliser l'entretien des chemins publics.	1) Située en zone non agricole (zone blanche); 2) Territoire à très forte prédominance forestière; 3) Regroupe tout le territoire rural non inclus dans les autres affectations; 4) Implantation résidentielle permise sous certaines conditions.	89 833

Source : Schéma d'aménagement et de développement, projet de révision 2015

Il est important de spécifier que les usages qui concernent la GMR sont des usages publics et qu'ils sont permis uniquement dans les secteurs de moindre impact pour l'agriculture en orientant les usages non agricoles vers des secteurs :

- Qui ne sont pas dans le rayon de protection des bâtiments d'élevage (document complémentaire, dispositions relatives à la gestion des odeurs en milieu agricole);
- Incultes ou boisés (sans potentiel agricole ou acéricole) en évitant le morcellement du boisé en parcelles de faible superficie;
- Ayant un potentiel des sols de classe 5, 6, 7, 0 selon l'inventaire des terres du Canada.

1.2 Démographie

Cette section présente une étude non exhaustive de la population en terme quantitatif et qualitatif de l'âge des populations et de leurs dynamiques. Les données, présentées ici, proviennent principalement du recensement 2016 de Statistique Canada, de l'institut de la statistique du Québec et du service d'évaluation de la MRC du Granit.

1.2.1 LA POPULATION, SA RÉPARTITION ET SON ÉVOLUTION

La MRC du Granit comptait une population de 21 462 personnes en 2016, ce qui représentait une diminution de -3,71 % par rapport à 2011. En effet, la MRC a perdu 797 habitants dans cet intervalle.

Cependant, si nous regardons l'évolution de la population sur une période de 20 ans, soit de 1996 à 2016, nous pouvons remarquer une augmentation de la population de 1 304 personnes, soit une augmentation de 6,08 %. Au niveau territorial, la densité de population au kilomètre carré est de 7,8 habitants au km². La population de la MRC du Granit représente 6 % de la population de l'Estrie qui est de 328 998 personnes.

Il a été jugé essentiel de présenter ici une estimation de la population en période estivale, étant donné qu'il s'agit d'une réalité pour la région qui influence sans contredit la génération de matières résiduelles. En effet, il importe de spécifier que pour certaines municipalités la population active durant la période estivale va jusqu'à doubler, et, par conséquent, les tonnages de matières résiduelles également. Par ailleurs, les redistributions des redevances à l'élimination sont versées par le gouvernement selon les performances municipales, elles-mêmes calculées d'après la population domiciliée. Ainsi, la totalité des matières résiduelles générées est attribuée à une population domiciliée, ce qui fait diminuer la performance globale des municipalités qui présentent beaucoup d'occupations saisonnières, de campings ou de secteurs de villégiatures. Cette problématique représente un enjeu important qui n'a pas été considéré dans le PQGRM 2019-2024 par le gouvernement. Pour le bien de l'exercice, deux personnes par chalet et deux personnes par emplacements de camping ont été considérées dans cet exercice d'estimation, dont les résultats sont présentés au tableau 1.3.

Également, nous retrouvons une certaine disparité au niveau de la dispersion de la population. En effet, 3 municipalités regroupent environ 41 % de la population totale. Ces municipalités sont la ville de Lac-Mégantic, qui se veut l'agglomération qui dénombre le plus de résidents, avec 5 568 personnes, Frontenac avec 1 758 personnes et Lambton avec 1 628 personnes. Les autres municipalités comptent des populations de moins de 1 500 habitants. Dans l'ensemble, le territoire est parsemé de plusieurs noyaux villageois qui offrent un bon nombre d'espaces de développement.

Le tableau suivant démontre l'évolution des populations des municipalités sur une période de 25 ans, soit de 1996 à 2021, et présente la population estivale estimée.

Tableau 1.3 : Évolution de la population des municipalités de 1996 à 2021 et population estivale estimée

<i>Municipalités</i>	1996	2016	2021	Variation 2016 - 2021		Population estivale estimée
				nombre	%	
<i>Audet</i>	732	734	765	31	4.05	774
<i>Courcelles</i>	988	823	781	-42	-5.38	861
<i>Frontenac</i>	1402	1734	1758	24	1.37	2352
<i>Lac-Drolet</i>	1133	1021	1054	33	3.13	1299
<i>Lac-Mégantic</i>	5864	5654	5568	-86	-1.54	5708
<i>Lambton</i>	1517	1617	1628	11	0.68	2489
<i>Marston</i>	595	705	726	21	2.89	1489
<i>Milan</i>	281	299	316	17	5.38	411
<i>Nantes</i>	1361	1377	1434	57	3.97	1523
<i>Notre-Dame-des-Bois</i>	654	938	1000	62	6.20	1932
<i>Piopolis</i>	300	358	351	-7	-1.99	662

<i>Municipalités</i>	1996	2016	2021	Variation 2016 - 2021		Population
				nombre	%	estivale estimée
<i>Saint-Augustin-de-Woburn</i>	715	692	681	-11	-1.62	854
<i>Sainte-Cécile-de-Whitton</i>	821	863	850	-13	-1.53	1071
<i>Saint-Ludger</i>	n/d	1071	1043	-28	-2.68	1293
<i>Saint-Robert-Bellarmin</i>	687	575	553	-22	-3.98	647
<i>Saint-Romain</i>	682	691	704	13	1.85	999
<i>Saint-Sébastien</i>	799	657	664	7	1.05	673
<i>Stornoway</i>	564	530	529	-1	-0.19	582
<i>Stratford</i>	786	945	938	-7	-0.75	2515
<i>Val-Racine</i>	104	178	177	-1	-0.56	380
TOTAL	20158	21462	21520	58	0.27	28514

Sources : Statistique Canada, Recensement 1996 et 2016 et MAMH, décret de population 2021

Dans l'ensemble, nous pouvons remarquer que la moitié des municipalités (10 sur 20) ont vu leur population augmenter sur une période de 5 ans. Les municipalités de Notre-Dame-des-Bois (6,20 %), Milan (5,38 %), Audet (4,05 %), Nantes (3,97 %) et Lac-Drolet (3,13 %) sont celles ayant eu la plus grande augmentation de population. En revanche, l'autre moitié des municipalités ont vu leur population diminuer sur la même période. En effet, les municipalités de Courcelles (-5,38 %), Saint-Robert-Bellarmin (-3,98 %), Saint-Ludger (-2,68), Piopolis (-1,99), Saint-Augustin-de-Woburn (-1,62 %), Lac-Mégantic (-1,54 %), Sainte-Cécile-de-Whitton (-1,53) ont vu leur population diminuer au cours des 5 dernières années. Tandis que la population de Stornoway, Stratford et Val-Racine a diminué de moins de 1 %.

1.2.2 PROFIL PAR GROUPE D'ÂGE

La population active de la MRC, à savoir le groupe d'âge de 15 à 64 ans, représente la majorité de la population. En effet, 61,3 % des gens de la MRC se retrouvent dans cette catégorie d'âge. Cette proportion est plus basse que celle du Québec, qui est à 65.4 % et que la moyenne de l'Estrie, qui elle est à 63.3 %.

La proportion de personnes âgées de 65 ans et plus dans la MRC se situe à 22.9 %, ce qui représente le deuxième groupe de population en termes de nombre de personnes. Ce nombre se situe au-dessus de la moyenne provinciale, qui est à 18.3 % ainsi que de la moyenne régionale, qui est à 20.7 %.

Quant aux personnes de 0 à 14 ans, elles représentent 15.8 % de la population de la MRC, ce qui en fait le groupe d'âge le moins présent. Cette proportion est la même que pour l'ensemble du Québec et de l'Estrie, qui sont aussi à 16 %.

Nous retrouvons dans la MRC 10 510 femmes (49 %) et 10 950 hommes (51 %). Ce qui est l'inverse de ce que nous retrouvons au Québec et en Estrie. Les tableaux suivants représentent la proportion de chaque sexe par groupe d'âge pour la MRC ainsi qu'un profil général de la population de la MRC.

Tableau 1.4 : Répartition de la population de la MRC

Sexe	Population 2016	Groupe d'âge (0 à 14 ans)	Groupe d'âge (15 à 64 ans)	Groupe d'âge (65 ans et plus)
Femme	10 510	1 655	6 355	2 500
Homme	10 950	1 730	6 805	2 415
TOTAL	21 460	3 385	13 160	4 915

Source : Statistique Canada, Recensement 2016

1.2.1 PROJECTION DÉMOGRAPHIQUE

La projection démographique suivante a été tirée d'un ouvrage de l'institut de la statistique du Québec réalisé en 2019 selon un scénario qui regroupe les hypothèses les plus plausibles à l'examen des tendances récentes. Les statistiques ici présentées ne proviennent pas de la même source que celles du tableau 1.3, ce qui explique les différences dans les deux tableaux suivants. Le tableau 1.5 présente la projection pour la MRC en entier, tandis que le tableau 1.6 présente la projection par municipalité. Il est à noter que les données sont disponibles pour les municipalités de 500 habitants et plus, ce qui exclut les municipalités suivantes : Milan, Piopolis et Val-Racine. Ces dernières sont regroupées dans une même catégorie nommée : *Autres municipalités de la MRC (pop. < 500 en 2016)*.

Tableau 1.5 : Projection démographique 2016-2041 de la MRC du Granit

2016	2021	2026	2031	2036	2041	Variation 2016-2041
<i>Population</i>						%
21 500	21 300	21 000	20 700	20 400	20 100	-6.6

Source : Institut de la statistique du Québec (2019)

Le tableau 1.5 démontre que la population qui était projetée pour l'année 2021 était trop peu ambitieuse par rapport à la réalité puisque le tableau 1.3 montre une hausse avec une population de 21 520 soit une différence de 1%.

Tableau 1.6 : Projection démographique 2016-2036 des municipalités du Granit (500 et +)

Municipalités	Population						
	Années	2016	2021	2026	2031	2036	Variation 2016-2036 (%)
Audet		736	774	793	801	807	9.2
Courcelles		823	772	731	698	674	-19.3
Frontenac		1740	1804	1852	1893	1934	10.8
Lac-Drolet		1021	998	975	948	920	-10.1
Lac-Mégantic		5670	5538	5392	5242	5089	-10.5
Lambton		1612	1630	1639	1636	1620	0.5
Marston		707	747	775	790	799	12.3

<i>Municipalités</i>	Population					
<i>Nantes</i>	1381	1412	1429	1442	1450	4.9
<i>Notre-Dame-des-Bois</i>	940	938	932	931	939	-0.1
<i>Saint-Augustin-de-Woburn</i>	695	704	702	698	701	0.9
<i>Sainte-Cécile-de-Whitton</i>	865	865	865	865	862	-0.3
<i>Saint-Ludger</i>	1072	997	942	896	857	-21.6
<i>Saint-Robert-Bellarmin</i>	576	550	529	515	501	-13.6
<i>Saint-Romain</i>	692	705	717	720	720	4.0
<i>Saint-Sébastien</i>	660	638	620	599	582	-12.2
<i>Stornoway</i>	531	521	513	502	489	-8.1
<i>Stratford</i>	946	876	803	732	668	-31.4
<i>Autres municipalités de la MRC (pop. < 500 en 2016)</i>	836	837	825	802	775	-7.3
Total	21 503	21 306	21 034	20 710	20 387	-5.2

Source : Institut de la statistique du Québec, selon la dénomination et le découpage géographique au 1er juillet 2019

À la lumière de ces projections, la variation de la population ne devrait pas influencer significativement la production de déchet pour les dix prochaines années. Par contre, avec les mesures que la MRC prend avec le présent PGMR, il n'est pas exclu qu'une variation à la baisse sur la génération de déchet par habitant se produise sur un horizon de 10 ans.

1.3 Caractéristiques socio-économiques

Cette section complète les caractéristiques sociales ayant un enjeu potentiel pour la GMR, de même que la structure économique propre à la région du Granit.

1.3.1 CARACTÉRISTIQUES SOCIALES

Outre les caractéristiques de la population mentionnée précédemment, il est intéressant de présenter les caractéristiques sociales qui suivent.

D'abord, les catégories d'habitations renvoient à la notion de typologie résidentielle qui prend son importance dans le PGMR par les services à offrir pour desservir la population dans sa mixité résidentielle. Les logements de la MRC se divisent en 5 catégories, à savoir les maisons unifamiliales, les logements multiples, les chalets, les roulotte et maisons mobiles, les habitations en commun et les autres immeubles résidentiels. Le tableau 1.7 présente le portrait résidentiel pour les 20 municipalités du territoire :

Tableau 1.7 : Typologie résidentielle au Granit

<i>Municipalités</i>	Maisons unifamiliales	Logements multiples	Chalets	Roulettes, maisons mobiles	Camping (emplacements)	Habitations en commun	Autres
<i>Audet</i>	236	5	20	4	0	1	24
<i>Courcelles</i>	289	26	19	4	0	2	32
<i>Frontenac</i>	642	42	141	10	168	0	71
<i>Lac-Drolet</i>	364	29	89	13	50	3	76
<i>Lac-Mégantic</i>	1527	382	27	34	312	11	36
<i>Lambton</i>	500	49	409	58	27	2	134
<i>Marston</i>	276	15	80	24	0	0	68
<i>Milan</i>	139	4	56	4	0	1	48
<i>Nantes</i>	488	26	73	15	0	0	85
<i>Notre-Dame-des-Bois</i>	377	12	468	8	29	0	204
<i>Piopolis</i>	163	9	116	6	36	0	35
<i>Saint-Augustin-de-Woburn</i>	238	18	65	9	16	0	38
<i>Sainte-Cécile-de-Whitton</i>	327	10	104	6	0	2	65
<i>Saint-Ludger</i>	377	22	69	8	42	3	58
<i>Saint-Robert-Bellarmin</i>	217	2	36	3	0	1	24
<i>Saint-Romain</i>	247	18	121	18	33	2	70
<i>Saint-Sébastien</i>	238	17	8	4	0	1	34
<i>Stornoway</i>	189	11	26	2	0	1	24
<i>Stratford</i>	420	15	485	11	300	1	132
<i>Val-Racine</i>	79	7	51	1	50	0	24
TOTAL	7333	719	2463	242	1063	31	1282
PROPORTION	55,8 %	5,5 %	18,8 %	1,8 %	8,1 %	0,2 %	9,8 %

Source : Service d'évaluation de la MRC, 2020

La typologie résidentielle nous apprend que dans la majorité des municipalités les maisons unifamiliales prédominent avec 56 %. Cependant, on peut constater que les municipalités de Stratford et de Notre-Dame-des-Bois ont une prédominance de résidences secondaires. Cela est principalement explicable par l'importance que la zone de villégiature représente sur le territoire de ces municipalités.

Pour la gestion des matières résiduelles, cela signifie qu'il est primordial d'adapter la gestion à la saisonnalité du besoin. Il faut aussi ne pas sous-estimer les efforts à investir pour bien desservir et sensibiliser la population dans un contexte de villégiature où l'aspect récréatif peut supplanter l'importance d'une bonne GMR. Enfin, en distinguant les maisons unifamiliales des logements multiples,

on observe qu'il y a près de 5 % de logements multiples par rapport à 56 % de maisons unifamiliales. La GMR en logements multiples peut comporter certaines difficultés, notamment pour ce qui est du partage de l'entretien des bacs pour les locataires d'un même immeuble, en particulier pour les matières putrescibles. Il est à noter que la région du Granit n'a que très peu de logements multiples dépassant cinq logements et que la majorité des familles ont accès à leurs bacs respectifs.

Enfin, pour compléter ce portrait social, le tableau 1.8 présente les caractéristiques du revenu des ménages de la MRC du Granit par rapport à l'Estrie et au Québec.

Tableau 1.8 : Caractéristiques du revenu des ménages

Éléments	Le Granit	Estrie	Québec
Revenu disponible par habitant (2018)	28 724 \$	28 740 \$	29 924 \$
Taux de faible revenu des familles (%) (2016)	6,9 %	8,6 %	9,5 %
Taux d'emploi (2020)	n/a	57,8 %	59,5 %
Taux de travailleurs de 25-64 ans (2018)	75,1 %	n/a	n/a

Source : Institut de la statistique du Québec, Profil des régions et des MRC consulté en novembre 2020

Les revenus des ménages au Granit et en Estrie s'avèrent équivalents, mais moins élevés qu'au Québec, toutefois la population se démarque par un *taux de faible revenu des familles* équivalent au taux de l'Estrie, mais se situant sous celui du Québec. Ceci s'explique en partie par un indice des prix à la consommation plus faible dans la région.

1.3.2 STRUCTURE ÉCONOMIQUE

La structure économique dans la MRC du Granit se distribue à l'intérieur des trois grands secteurs d'emploi, à savoir les secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Statistiques Canada affirmait qu'en 2016 nous retrouvons 10 330 emplois dans la MRC. Le tableau 1.9 répartit les emplois dans la MRC du Granit en fonction des trois grands secteurs.

Tableau 1.9 : Répartition de la population selon le secteur d'emploi

Secteur d'emploi	Population active totale âgée de 15 ans et plus selon l'industrie			
	Le Granit		Estrie	Québec
	Nbr	%	%	%
Primaire				
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	865	8.4	3.8	2.0
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	50	0.5	0.2	0.5
Secondaire				
Construction	715	6.9	6.5	6.1
Fabrication	3000	29.0	16.7	11.0
Tertiaire				
Services publics	15	0.1	0.3	0.7

<i>Secteur d'emploi</i>	Population active totale âgée de 15 ans et plus selon l'industrie			
	Le Granit		Estrie	Québec
	Nbr	%	%	%
<i>Commerce de gros</i>	180	1.7	12.4	3.8
<i>Commerce de détail</i>	985	9.5	11.8	12.2
<i>Transport et entreposage</i>	435	4.2	3.3	4.5
<i>Industrie de l'information et industrie culturelle</i>	60	1	0.6	1.3
<i>Finance et assurances</i>	205	2	2.3	4
<i>Services immobiliers et services de location et de location à bail</i>	30	0.3	1.0	1.5
<i>Services professionnels, scientifiques et techniques</i>	215	2.1	5.2	7.0
<i>Gestion de sociétés et d'entreprises</i>	0	0	0	0.1
<i>Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement</i>	235	2.3	3.8	4.2
<i>Services d'enseignement</i>	575	5.6	9.0	7.4
<i>Soins de santé et assistance sociale</i>	1020	9.9	14.6	12.8
<i>Arts, spectacles et loisirs</i>	135	1.3	1.7	2.0
<i>Services d'hébergement et de restauration</i>	515	5.0	6.6	6.7
<i>Autres services (sauf les administrations publiques)</i>	670	6.5	5.0	4.7
<i>Administrations publiques</i>	425	4.1	4.4	6.4

Source : Statistique Canada, Profil du recensement, 2016

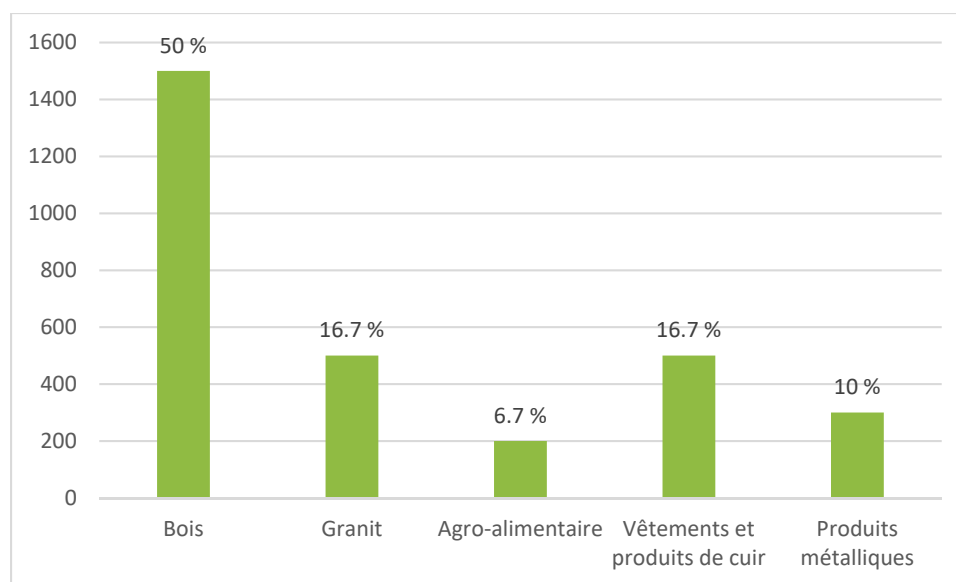
On remarque que la majorité des emplois dans la MRC, à savoir 55.2 %, se retrouvent dans le secteur tertiaire, soit les emplois axés sur :

- Le commerce de détail;
- Les soins de santé et les services sociaux;
- L'enseignement;
- Les services d'hébergement et de restauration;
- Les autres services (outre que les services d'administration publique).

Le secteur secondaire (majoritairement manufacturier) est aussi un moteur économique important de la MRC du Granit avec 36,0 % des emplois présents. Les entreprises se spécialisent principalement dans le secteur du bois, de la confection, du granit et de l'agroalimentaire. Sur les 10 330 emplois que compte la MRC, 3 000 sont reliés aux différents secteurs d'activités manufacturières. La figure 1.2 montre la répartition des emplois au sein de l'industrie manufacturière, tirée du répertoire des entreprises manufacturières de la MRC du Granit (CLD de la MRC du Granit, 2012).

Le pôle commercial le plus important de la MRC se trouve à la ville de Lac-Mégantic qui regroupe d'ailleurs la plus grande concentration d'industries et de commerces. Comme pôles économiques secondaires, nous retrouvons les municipalités de Courcelles, Lac-Drolet, Lambton, Saint-Augustin-de-Woburn, Saint-Ludger, Saint-Sébastien et Stratford. Ces municipalités regroupent une bonne concentration de commerces et d'industries.

Figure 1.2 : Répartition des emplois dans le secteur manufacturier à la MRC du Granit



Nous retrouvons dans la MRC un total de 112 industries manufacturières réparties dans 16 municipalités, tel que présenté au tableau 1.10.

Tableau 1.10 : Répartition des industries manufacturières dans la MRC du Granit

<i>Municipalités</i>	Nombre d'industries	<i>Municipalités</i>	Nombre d'industries
<i>Audet</i>	2	<i>Saint-Augustin-de-Woburn</i>	4
<i>Courcelles</i>	9	<i>Sainte-Cécile-de-Whitton</i>	4
<i>Frontenac</i>	7	<i>Saint-Ludger</i>	9
<i>Lac-Drolet</i>	11	<i>Saint-Robert-Bellarmin</i>	1
<i>Lac-Mégantic</i>	27	<i>Saint-Romain</i>	5
<i>Lambton</i>	7	<i>Saint-Sébastien</i>	8
<i>Milan</i>	2	<i>Stornoway</i>	2
<i>Nantes</i>	2	<i>Stratford</i>	3
Total			103

Source : Sommaire du rôle d'évaluation foncière, MRC du Granit, 2020

La MRC du Granit compte actuellement six parcs industriels situés respectivement à Lac-Mégantic, Lac-Drolet, Lambton, Saint-Romain, Saint-Ludger et Courcelles. Ces parcs disposent pour la plupart, de toutes les infrastructures nécessaires à l'implantation industrielle, soient les égouts sanitaires et pluviaux ainsi que le service d'aqueduc. La ville de Lac-Mégantic regroupe la plus grande quantité d'industries manufacturières, ce qui en fait le parc industriel de plus grande importance sur le territoire de la MRC. D'autres municipalités possèdent également des espaces industriels en développement, tels Stornoway.

Pour ce qui est du secteur commercial, le portrait est un peu différent de celui des industries pour la répartition sur le territoire. On y retrouve, sauf pour la grande ville de Lac-Mégantic, une répartition plus uniforme sur le territoire. Le tableau 1.11 présente la situation pour les 20 municipalités.

Pour ce qui est des entreprises agricoles, leur considération en GMR vient de la génération importante des plastiques agricoles que sont les plastiques d’emballage de balle de foin et la tubulure d’érablière. Les tubulures d’érablière ont le potentiel d’être valorisées et le sont en bonne partie grâce au centre de tri des matériaux secs de Sanitaire Lac-Mégantic 2000 inc. Quant aux plastiques d’emballages de balle de foin, ils sont détournés de l’enfouissement via une collecte en conteneurs pour être valorisés.

Tableau 1.11 : Répartition des commerces sur le territoire du Granit

<i>Municipalités</i>	Nombre de commerces	<i>Municipalités</i>	Nombre de commerces
<i>Audet</i>	16	<i>Piopolis</i>	29
<i>Courcelles</i>	35	<i>Saint-Augustin-de-Woburn</i>	32
<i>Frontenac</i>	36	<i>Saint-Ludger</i>	44
<i>Lac-Drolet</i>	40	<i>Saint-Robert-Bellarmin</i>	10
<i>Lac-Mégantic</i>	224	<i>Saint-Romain</i>	30
<i>Lambton</i>	76	<i>Saint-Sébastien</i>	18
<i>Marston</i>	24	<i>Sainte-Cécile-de-Whitton</i>	21
<i>Milan</i>	5	<i>Stornoway</i>	25
<i>Nantes</i>	57	<i>Stratford</i>	42
<i>Notre-Dame-des-Bois</i>	39	<i>Val-Racine</i>	22
Total			825

Source : Sommaire du rôle d’évaluation foncière, MRC du Granit, 2020

Le tableau 1.12 présente le portrait des entreprises reconnues pour générer des plastiques agricoles, soit les entreprises en production bovine, ovine et laitière ainsi que les entreprises acéricoles.

Tableau 1.12 : Répartition des entreprises reconnues pour générer le plastique agricole

<i>Municipalités</i>	Production laitière et bovine et ovine	Entreprises acéricoles	<i>Municipalités</i>	Production laitière et bovine	Entreprises acéricoles
<i>Audet</i>	8	57	<i>Piopolis</i>	2	15
<i>Courcelles</i>	19	30	<i>Saint-Augustin-de-Woburn</i>	3	29
<i>Frontenac</i>	3	33	<i>Saint-Ludger</i>	29	54
<i>Lac-Drolet</i>	14	41	<i>Saint-Robert-Bellarmin</i>	2	70
<i>Lac-Mégantic</i>	0	2	<i>Saint-Romain</i>	11	42
<i>Lambton</i>	34	45	<i>Saint-Sébastien</i>	14	40
<i>Marston</i>	1	19	<i>Sainte-Cécile-de-Whitton</i>	14	42
<i>Milan</i>	0	44	<i>Stornoway</i>	7	59
<i>Nantes</i>	8	51	<i>Stratford</i>	11	24
<i>Notre-Dame-des-Bois</i>	2	24	<i>Val-Racine</i>	0	13
Total				182	734

Source : Sommaire du rôle d’évaluation foncière, MRC du Granit, 2020

Quant à lui, le secteur institutionnel présente aussi un potentiel de génération de matières résiduelles. Ce secteur est particulièrement stable dans le temps et présente généralement un bon taux de récupération et une bonne qualité de matière.

Tableau 1.13 : Répartition des institutions sur le territoire du Granit

<i>Municipalités</i>	Nombre d'institutions	<i>Municipalités</i>	Nombre d'institutions
<i>Audet</i>	5	<i>Piopolis</i>	4
<i>Courcelles</i>	5	<i>Saint-Augustin-de-</i>	4
<i>Frontenac</i>	3	<i>Saint-Ludger</i>	4
<i>Lac-Drolet</i>	3	<i>Saint-Robert-Bellarmin</i>	4
<i>Lac-Mégantic</i>	8	<i>Saint-Romain</i>	5
<i>Lambton</i>	5	<i>Saint-Sébastien</i>	5
<i>Marston</i>	2	<i>Sainte-Cécile-de-Whitton</i>	3
<i>Milan</i>	2	<i>Stornoway</i>	6
<i>Nantes</i>	3	<i>Stratford</i>	5
<i>Notre-Dame-des-Bois</i>	5	<i>Val-Racine</i>	2
Total			85

Source : Sommaire du rôle d'évaluation foncière, MRC du Granit, 2020

Il importe que la GMR considère les opportunités des industries, commerces et institutions par l'approche des 3RV-E, tout particulièrement pour les matériaux secs qui sont générés en grande majorité par ces secteurs. Le portrait des ICI, jumelé aux estimations des tonnages de ces dernières, est un outil incontournable pour planifier d'éventuels services et programmes de récupération et de sensibilisation.

CHAPITRE 2 :

RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS ET PRINCIPAUX GÉNÉRATEURS

2. Répartition des responsabilités et principaux générateurs

Le succès de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un PGMR repose en grande partie sur le rassemblement des forces vives du territoire ainsi que sur la concertation, la collaboration et le partenariat. Les municipalités du territoire qui ont choisi d'unir leurs forces par le biais d'ententes intermunicipales, bénéficient de plusieurs avantages tels que la facilité de négociation auprès des sous-traitants, le partage de services centralisés et la facilité de gestion et l'uniformisation du service. Qui plus est, ce dernier élément favorise la clarté et la diffusion des messages visant à informer, sensibiliser et à éduquer la population.

D'abord, ce chapitre présente les municipalités qui sont visées par le plan, les ententes intermunicipales, puis la distribution des responsabilités, d'où découle l'application des règlements régionaux ou municipaux. Enfin, ce chapitre présente les principaux générateurs ainsi que les types de matières générées par ceux-ci.

2.1 Liste des municipalités locales visées par le plan

Le PGMR de la MRC du Granit vise les vingt municipalités de son territoire, soit : Audet, Courcelles, Frontenac, Lac-Drolet, Lac-Mégantic, Lambton, Marston, Milan, Nantes, Notre-Dame-des-Bois, Piopolis, Saint-Augustin-de-Woburn, Saint-Ludger, Saint-Robert-Bellarmin, Saint-Romain, Saint-Sébastien, Sainte-Cécile-de-Whitton, Stornoway, Stratford et Val-Racine.

2.2 Ententes intermunicipales

La plupart des municipalités se sont unies par le biais d'ententes pour offrir à leurs citoyens les différents services en GMR. La MRC du Granit est la détentrice de plusieurs ententes, contrats et engagements, le tout permettant de couvrir plusieurs catégories de matières. Que ce soit pour des raisons d'économies financières, de contextes locaux particuliers ou pour répondre à des demandes collectives, certaines municipalités ne sont pas partenaires avec la MRC pour certains services. Les différentes ententes sont présentées ci-dessous par type de matière, puis le tableau 2.1 reprend en détail ces ententes, leur objet, leur durée, leur échéance et le ou les acteurs qui assurent le service.

2.2.1 ENTENTE POUR LA GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Les 20 municipalités du territoire ont choisi de déléguer la gestion des boues de fosses septiques à la MRC. C'est ainsi que depuis 1999 la MRC planifie ce service et donne à contrat la réalisation des travaux de

vidange. Ensemble, les municipalités ont choisi de se doter d'une station de déshydratation des boues de fosses septiques jumelée avec une plate-forme de compostage et tout l'équipement requis pour un traitement local. La MRC assure ce service de bout en bout.

2.2.2 ENTENTE POUR LE TRI ET LE CONDITIONNEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES

En 2016, seize des 20 municipalités de la MRC se sont regroupées pour établir une entente avec Récupération Frontenac Inc., un centre de tri des matières recyclables situé à Thetford. Cette entente offre aux municipalités une entrée à 55 \$ la tonne pour le tri et le conditionnement des matières. L'entente établit les conditions, obligations, mesures et règles de fonctionnement, liées au service. Les quatre autres municipalités ont leur propre entente individuelle avec Récupération Frontenac Inc.

2.2.3 ENTENTE POUR LA COLLECTE, LA GESTION ET L'ÉLIMINATION DES RDD

L'ensemble des municipalités, à l'exception de Lac-Mégantic qui a son propre service, a choisi de se doter d'un service commun de collecte porte-à-porte des RDD. Les municipalités assument une quote-part qui permet à la MRC d'organiser et d'offrir ce service. Les matières sont triées puis acheminées à l'entreprise Laurentides re/sources située à Victoriaville qui s'occupe du traitement de la plupart des catégories de RDD. Une entente lie l'entreprise à la MRC. Cette entente établit les conditions, obligations et modalités pour les deux parties. D'autres catégories de RDD vont trouver d'autres débouchés tels que présentés plus loin.

2.2.4 ENTENTE DE SERVICES POUR LES TEXTILES, MENUS ARTICLES, TIC, ÉLECTROMÉNAGERS ET AUTRES MATIÈRES

Par le biais d'une quote-part générale pour l'environnement provenant de l'ensemble des municipalités, une entente a été établie entre la MRC et la Ressourcerie du Granit Le Chiffonnier, une entreprise d'économie sociale. Cette entente a pour objet de détailler les conditions relatives à la fourniture, par la Ressourcerie, des services de collecte, de réemploi (réparation et/ou réutilisation) et de mise en vente de matières résiduelles dont principalement les textiles et les encombrants, tels que les meubles ou appareils ménagers usagés pour le territoire de la MRC. L'entente établit aussi que la MRC finance en partie les activités de la Ressourcerie en versant un montant pour chaque tonne de matière détournée de l'enfouissement.

2.2.5 ENTENTES POUR LE TRAITEMENT D'UNE PARTIE DES EAUX USÉES DES MUNICIPALITÉS DE NANTES ET DE FRONTENAC

Le secteur Laval Nord de la municipalité de Nantes est branché au réseau d'égout de la ville de Lac-Mégantic. Une entente convenue entre les deux municipalités établit le tarif de traitement et le volume d'eaux usées traitées.

2.2.6 ENTENTE POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES PLASTIQUES AGRICOLES

En septembre 2019, les vingt municipalités de la MRC ont choisi de se regrouper dans une entente de collecte des plastiques agricoles en conteneurs, et ce, même si aucune entreprise agricole n'est présente sur son territoire.

2.2.7 ENTENTE POUR L'UTILISATION DE L'ÉCOCENTRE POUR LES MUNICIPALITÉS DE MILAN ET SAINTE-CÉCILE-DE-WITTHON

Les municipalités de Milan et de Saint-Cécile-de-Witthon ont une entente non écrite avec la ville de Lac-Mégantic qui permet l'utilisation de l'Écocentre par les citoyens gratuitement. Les deux municipalités sont facturées selon une répartition de quotepart.

Tableau 2.1 : Ententes intermunicipales, objet, durée, échéance et acteurs du service

<i>Objet de l'entente</i>	Municipalités participantes	Durée	Échéance	Acteur qui assure le service
<i>Gestion des boues de fosses septiques, par délégation de la compétence et attribution d'une quote-part</i>	Les 20 municipalités	Perpétuelle	Jusqu'à perte de la compétence	MRC du Granit et l'entrepreneur Service Sanitaire Denis Fortier
<i>Entente de partenariat entre la MRC (représentant les municipalités assujetties à sa compétence) et l'entreprise pour le tri et le conditionnement des matières recyclables</i>	Seize des 20 municipalités à l'exception de Courcelles, Lac-Mégantic, Lambton et Saint-Romain.	5 ans	31 déc. 2021	Récupération Frontenac Inc.
<i>Entente pour la collecte, la gestion et l'élimination des RDD par délégation de la compétence et par entente avec l'entreprise de récupération</i>	Dix-neuf des 20 municipalités à l'exception de Lac-Mégantic	Indéterminée	Reconduite annuellement sauf avis contraire	MRC du Granit et le récupérateur Laurentides re/sources et le centre de tri de matériaux secs Sanitaire Lac-Mégantic
<i>Services de collecte, de recyclage et de mise en vente de MR dont principalement les textiles, les meubles ou appareils ménagers usagés pour le territoire de la MRC</i>	Les 20 municipalités	3 ans	Reconduite automatique au terme prévu, sauf avis contraire	Ressourcerie du Granit inc. – Le Chiffonnier
<i>Traitement d'une partie des eaux usées des municipalités de Nantes et de Frontenac par le système de traitement de la ville de Lac-Mégantic</i>	Lac-Mégantic, Nantes et Frontenac	20 ans	Reconduite automatique au terme prévu, sauf avis contraire	Lac-Mégantic
<i>Service de collecte, de transport et de traitement des plastiques agricoles.</i>	Les 20 municipalités	Indéterminée	Reconduite annuellement sauf avis contraire	MRC du Granit et l'entrepreneur Service Sanitaire Denis Fortier et le centre de tri de matériaux secs Sanitaire Lac-Mégantic

<i>Objet de l'entente</i>	Municipalités participantes	Durée	Échéance	Acteur qui assure le service
<i>Utilisation de l'Écocentre de Lac-Mégantic</i>	Milan et Sainte-Cécile-de-Witthon	indéterminée	Reconduite annuellement sauf avis contraire	Lac-Mégantic

2.3 Distribution des responsabilités

Comme le présente cette sous-section, la MRC du Granit a jugé favorable de déclarer sa compétence pour la majorité des services offerts en GMR. Par conséquent, elle est maintenant responsable d'assurer les services et de veiller à l'application des règlements qui en découlent.

2.3.1 DISTRIBUTION DES COMPÉTENCES ENTRE MUNICIPALITÉS ET MRC

En 2019, la MRC a jugé opportun de déclarer sa compétence de nouveau afin d'ajuster certains éléments principalement pour le traitement des matières. Le tableau 2.2 présente les quatre catégories de matière pour lesquelles la MRC a déclaré sa compétence. Le tableau présente aussi les matières exclues de la compétence de la MRC pour chacune des catégories, l'année de la déclaration, puis les municipalités qui ont conservé leur compétence en ces matières. Il est à noter que les matières recyclables industrielles sont exclues de la compétence de la MRC, mais quand même prises en charge par les différents services municipaux.

Tableau 2.2 : Objet de la compétence, matières exclues, année de déclaration et municipalités non assujetties

<i>Objet de la compétence de la MRC du Granit</i>	Matières exclues de la compétence par résolution ou règlement	Année de la déclaration	Municipalités non assujetties à la compétence de la MRC en 2020
<i>Collecte, traitement, valorisation des boues de fosses septiques</i>	Les boues autres que celle provenant des résidences isolées	1998	Aucune
<i>Planification, gestion et réalisation des travaux reliés à la cueillette, au transport et au traitement des déchets</i>	Résidus solides, liquides ou gazeux provenant d'opération industrielle ou manufacturière, cendres chaudes, branches d'arbres d'un diamètre excédant cinq centimètres (5 cm) et dont la longueur est supérieure à un mètre, matériaux CRD, terre, béton, rebuts pathologiques et déchets dangereux au sens du règlement sur les déchets dangereux (L.R.Q., c. Q-2. r. 12.1)	2019	Courcelles, Lac-Mégantic, Lambton, Stratford, Saint-Romain

<i>Objet de la compétence de la MRC du Granit</i>	Matières exclues de la compétence par résolution ou règlement	Année de la déclaration	Municipalités non assujetties à la compétence de la MRC en 2020
<i>Planification, gestion et réalisation des travaux reliés à la cueillette et au transport des matières recyclables</i>	Matières recyclables industrielles et toutes autres matières résiduelles non acceptées dans les centres de tri de la collecte sélective	2019	Courcelles, Lac-Mégantic, Lambton, Stratford, Saint-Romain
<i>Planification, gestion et réalisation des travaux reliés à la cueillette, au transport et au traitement des plastiques agricoles</i>	Tout plastique agricole autre que plastique d'ensilage pour les balles de foin.	2019	Aucune
<i>Planification, gestion et réalisation des travaux reliés à la cueillette, au transport et au traitement des matières organiques</i>	Boues de fosses septiques domestiques, municipales ou industrielles.	2019	Courcelles, Lac-Mégantic, Lambton, Milan, Nantes, Stratford, Saint-Romain, Val-Racine
<i>Planification, gestion et réalisation des travaux reliés à la cueillette, au transport et au traitement des résidus domestiques dangereux</i>	Résidus dangereux industriels	2005	Lac-Mégantic

Tel que précisé dans le tableau 2.2, les municipalités de Courcelles, Lac-Mégantic, Lambton, Saint-Romain et Stratford sont en gestion autonome pour certaines matières. Les municipalités de Courcelles, Lambton, Saint-Romain et la ville de Lac-Mégantic possèdent leurs propres contrats avec Service Sanitaire Denis Fortier (SSDF) pour la collecte des déchets et la collecte sélective qui sont acheminées respectivement au site de transbordement de SSDF et chez Récupération Frontenac inc. La Ville de Lac-Mégantic possède aussi son propre service de collecte de RDD, comme il le sera présenté plus loin. Pour ce qui est de Stratford, le service de collecte des déchets est assuré par Transport Ordurier de la Région de l'amiante (TORA) qui achemine les déchets chez Gesterra. Pour conclure, l'ensemble des municipalités du Granit est desservi en collecte sélective et en collecte des déchets, en plus d'être desservi pour les boues de fosses septiques et pour les RDD.

En terminant, la gestion des matières exclues de la compétence de la MRC est laissée au générateur de ces matières par les différents règlements concernés.

2.3.2 RÈGLEMENTS RÉGIONAUX ET MUNICIPAUX

Les règlements régionaux, c'est-à-dire ceux édictés par la MRC du Granit, s'appliquent à l'ensemble des municipalités assujetties à la compétence de la MRC. Par conséquent, la plupart des municipalités n'ont pas procédé à l'adoption de règlements propres à leur municipalité sauf la municipalité de Stratford et la Ville de Lac-Mégantic qui ont adopté leurs propres règlements. Le tableau 2.3 liste les règlements régionaux et municipaux en vigueur sur le territoire en 2020.

Tableau 2.3 : Règlements régionaux et municipaux, auteur et année d'entrée en vigueur

<i>Règlements régionaux et municipaux</i>	Auteur	Entrée en vigueur
<i>Règlement implantant un service de gestion des fosses septiques</i>	MRC du Granit	1998
<i>Règlement décrétant les modalités et les conditions administratives et financières relatives à l'application de la compétence de la MRC du Granit en matière de vidange, de transport et de gestion des boues de fosses septiques</i>	MRC du Granit	1998
<i>Règlement no 938 sur la collecte sélective des matières recyclables ou réutilisables.</i>	Municipalité du Canton de Stratford	1998
<i>Règlement relatif à la cueillette et à la gestion des résidus domestiques dangereux, à l'exception des résidus dangereux industriels</i>	MRC du Granit	2005
<i>Règlement 1004 modifiant le règlement no 938 sur la collecte sélective des matières recyclables ou réutilisables</i>	Municipalité de Stratford	2005
<i>Règlement no 1005 sur la collecte des matières résiduelles (ordures)</i>	Municipalité de Stratford	2005
<i>Règlement édictant le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Granit</i>	MRC du Granit	2016
<i>Règlement no 1446 sur la collecte et la disposition des matières résiduelles</i>	Ville de Lac-Mégantic	2009
<i>Règlement no 1158 concernant la collecte des matières organiques destinées au compostage sur le territoire de la municipalité de Stratford</i>	Municipalité de Stratford	2019
<i>Règlement décrétant les modalités et conditions administratives et financières relatives à la gestion des matières résiduelles</i>	MRC du Granit	2020
<i>Règlement portant sur la gestion des matières résiduelles</i>	MRC du Granit	2020

Les règlements ci-dessus visent à définir les matières résiduelles acceptées ou refusées dans la collecte concernée ou encore à fixer des normes relatives aux contenants pouvant être utilisés et aux règles concernant la disposition en bordure de rue. Ces règlements visent aussi à empêcher la disposition anarchique des résidus ou des bacs, notamment en ce qui a trait à la préparation des matières et à la période de mise au chemin des bacs. La MRC du Granit a adopté de nouveaux règlements en 2020 de façon à simplifier et à combiner dans la mesure du possible la multitude de règlements qui existaient pour les différentes matières. De façon à tracer le portrait pour l'ensemble des municipalités, le tableau 2.4 présente une liste des éléments règlementés et indique si l'élément est prévu par les règlements régionaux et/ou municipaux.

2.4 Principaux générateurs et types de matières générées

Cette section trace le portrait des principaux générateurs de matières résiduelles pouvant être classifiées dans les trois grands secteurs que sont les secteurs résidentiel, ICI et CRD. La section donne aussi les types de matières générées par chacun des principaux générateurs. Cette présentation aide à comprendre la grande diversité des matières résiduelles à gérer et pour lesquelles le principe des 3RV-E doit s'appliquer.

2.4.1 SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le secteur résidentiel se caractérise par une mixité de matières résiduelles allant des RDD aux matières putrescibles, en passant par les matériaux secs. Cette mixité rend complexe la collecte des matières, en particulier dans un but de réemploi, de recyclage ou de valorisation. À cela s'ajoute le contexte de faible densité de population, détaillé précédemment. Les grandes catégories de matières résiduelles générées par ce secteur sont : les matières recyclables, les matières organiques, les boues de fosses septiques, les résidus de CRD, les RDD, les TIC, les encombrants et les autres résidus résidentiels (textile, menus articles, etc.).

Tableau 2.4 : Éléments règlementés par type de collecte et présence dans la réglementation régionale et municipale

Éléments règlementés par type de collecte	Présence de l'élément dans la réglementation				
	Régionale	Municipale			
		Lac-Mégantic	Courcelles	Lambton	Saint-Romain
Collecte des boues de fosses septiques					
<i>Définitions concordant avec le Q-2, r. 22</i>	X	La réglementation régionale s'applique			
<i>Responsabilité des parties</i>	X				
<i>Exécution des travaux</i>	X				
<i>Fonctionnement du service</i>	X				
<i>Accessibilité en tout temps des couvercles</i>					
<i>Frais au client pour fosses non accessibles</i>	X				
<i>Réurrence des vidanges (2 ans ou 4 ans)</i>	X				
<i>Mesure annuelle des boues (vidange au besoin)</i>					
<i>Gestion par le propriétaire des fosses contaminées</i>	X				
<i>Examen des fosses septiques</i>	X				
<i>Normes applicables à l'entrepreneur</i>	X				
<i>Nuisances</i>	X				
<i>Infractions et pénalités</i>	X				
Collecte des matières résiduelles (déchet et récupération)					
<i>Modalités, conditions administratives et financières</i>	X	X	Aucune réglementation ne s'applique		X
<i>Ajout ou retrait d'une municipalité à la compétence</i>	X				
<i>Définitions des matières excluant certaines matières</i>	X	X			
<i>Modalité sur le service de collecte</i>	X	X			X

Éléments règlementés par type de collecte	Présence de l'élément dans la réglementation					
	Régionale	Municipale				
		Lac-Mégantic	Courcelles	Lambton	Saint-Romain	Stratford
<i>Participation obligatoire</i>	X	X				X
<i>Activités publiques ou événements spéciaux</i>		X				
<i>Normes prévues pour les TIC et site de dépôt permanent</i>		X				
<i>Normes prévues pour les encombrants</i>		X				
<i>Normes encadrant les matériaux secs</i>		X				
<i>Collecte spéciale des feuilles mortes et sapins de Noël</i>		X				
<i>Type de contenant, poids et nombre maximum</i>	X	X				X
<i>Nombre de contenants minimum</i>		X				
<i>Normes particulières pour les ICI et CRD</i>		X				
<i>Moment du dépôt et disposition des contenants</i>	X	X				X
<i>Abris à contenant s'harmonisant au bâtiment</i>		X				
<i>Déchets volumineux</i>	X	X				
<i>Nuisances, propreté et étanchéité</i>	X	X				
<i>Propriété d'autrui, fouille des contenants et dommages</i>	X	X				
<i>Infractions et pénalités</i>	X	X				X
<i>Pénalité pour matières dans le mauvais contenant</i>		X				
Collecte des matières compostables						
<i>Matières organiques autorisées</i>		X	La réglementation régionale s'applique si une gestion des matières organiques est en vigueur			X
<i>Participation obligatoire</i>		X				X
<i>Pénalité pour matières dans le mauvais contenant</i>		X				
<i>Sacs compostables obligatoires et préparation des sacs</i>		X				
Collecte des résidus domestiques dangereux						
<i>Modalité sur le service de collecte</i>	X	X	La réglementation régionale s'applique			
<i>Type de contenant, poids et nombre maximum</i>	X					
<i>Entreposage et élimination des RDD</i>	X					
<i>Définitions des matières excluant certaines matières</i>	X	X				
<i>Site de dépôt permanent</i>		X				
<i>Identification des produits</i>	X	X				
<i>Retrait des RDD si retard</i>	X	X				
<i>Infractions et pénalités</i>	X	X				

2.4.2 SECTEUR ICI

D'entrée de jeu, le secteur ICI a accès à la collecte municipale et dans presque la totalité des cas, ce mode de gestion s'applique. On parle alors des ICI assimilables. Tout comme le secteur résidentiel, le secteur ICI génère aussi une grande variété de matières résiduelles. Elles sont soit très spécifiques de certaines industries ou elles s'apparentent à celles du secteur résidentiel pour certains commerces. À la lumière des caractérisations québécoises, ce secteur est celui qui génère les plus forts tonnages parmi les trois grands secteurs. Tiré d'une fiche d'information réalisée par le MDDELCC et intitulée *Gestion des matières*

résiduelles du secteur des industries, des commerces et des institutions, le texte suivant résume bien les types de matières générées par ce secteur (MDDELCC, 2014a).

« Le secteur ICI génère des matières recyclables et des résidus organiques assimilables à ceux du secteur résidentiel, mais aussi d'autres matières telles que des résidus organiques de production industrielle et commerciale, des boues industrielles (de papetière, agroalimentaire), des résidus domestiques dangereux (RDD), des matériaux de bois et des produits soumis à la responsabilité élargie des producteurs (REP). La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* exclut certains types de matières résiduelles, par exemple, les résidus miniers, les déchets biomédicaux, les matières dangereuses autres que domestiques ou assimilées et les déjections animales » (MDDELCC, 2014a).

Le Granit présente un portrait semblable au portrait provincial. Toutefois, au niveau industriel, il y a absence de papetière et les quelques entreprises agroalimentaires (6,7 % des emplois) ne génèrent pas ou peu de boues agroalimentaires, lesquelles s'assimilent aux boues d'épuration. Bien répandu dans la région du Granit, le secteur industriel du bois (50 % des emplois) génère une matière à fort potentiel de valorisation dont la gestion est déjà bien implantée. Le secteur de la confection (16,7 % des emplois) génère majoritairement des résidus de tissus. Pour ce qui est du domaine de la transformation des pierres de granit (16,7 % des emplois), deux types de résidus sont générés, soit les poussières de granit issues principalement de la coupe puis les résidus plus grossiers, soit les retailles. Ces résidus sont facilement réutilisables en tant que matériaux de remplissage et matériaux pour la confection de routes. Enfin, les autres secteurs industriels génèrent principalement des résidus métalliques (10 % des emplois) dont le marché est relativement avantageux.

En ce qui a trait aux institutions, on peut souligner la présence de 18 institutions scolaires et d'un hôpital. Le CSSS du Granit est en processus de révision de son plan GMR dans le but d'améliorer ses performances, déjà très bonnes. Enfin, 17 municipalités, à l'exception de Saint-Augustin-de-Woburn, Val-Racine et Marston, possèdent un système d'épuration des eaux usées dont une vidange périodique doit être faite avec une disposition des boues. Neuf de ces 17 municipalités possèdent un étang aéré, sept possèdent un étang non aéré et une municipalité fonctionne en marais artificiel (roseau).

Le secteur commercial ne présente pas de particularités spécifiques pouvant influencer significativement la GMR. La section 1.3.2 a déjà souligné certains éléments d'intérêt dont quelques-uns concernent les entreprises agricoles. On peut toutefois spécifier la présence sur le territoire de 59 commerces qui génèrent potentiellement des huiles usées (garage de mécanique auto et autres), de 41 commerces en restauration qui génèrent d'importantes quantités de résidus organiques et d'huiles de cuisson et de 24 supermarchés, épiceries ou magasins d'alimentation qui génèrent eux aussi des résidus organiques.

2.4.3 SECTEUR CRD

Avec 20 % des matières générées en 2019, le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) n'est pas à négliger. Les résidus de CRD sont générés par deux grands segments, soit le segment des

routes et des infrastructures routières ainsi que celui du bâtiment. Tiré d'une fiche d'information réalisée par le MDDELCC et intitulée *Gestion des résidus du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)*, le texte suivant résume bien les types de matières générées par ce secteur (MDDELCC, 2014b).

« Les résidus générés par les chantiers routiers sont principalement des excédents de matériaux naturels (argile, sable, gravier, roc) et granulaires (granulat concassé) générés au cours des opérations d'excavation et de remblayage. Ces granulats naturels ne sont pas considérés comme des matières résiduelles, mais il est tout de même important de s'assurer que ceux-ci sont exempts de contamination. Les chantiers routiers génèrent également des matériaux de démolition (béton de ciment, béton bitumineux), des matières dangereuses (bitume, peinture, déchets chimiques, hydrocarbures), du bois (structure temporaire ou glissières de sécurité), des emballages de carton et de plastique ainsi que d'autres matières spécifiques (géotextile, tuyaux, etc.). [...] En général, les résidus de CRD générés sur les chantiers sont principalement des excédents ou des retailles de matériaux neufs utilisés au moment de la construction (bois, gypse, plastique, métal), des matériaux mélangés résultant de la rénovation ou de la démolition (agrégats, bardeaux d'asphalte, bois, gypse, autres) et des emballages (carton, plastique). De plus, les quantités générées peuvent varier selon la saison, le climat et les conditions du marché régional » (MDDELCC, 2014b).

Dans la région du Granit, le secteur des CRD se caractérise par la présence d'une industrie de fabrication de mélanges d'asphaltage et de pavés d'asphalte, ainsi que de 19 commerces du secteur de la CRD, soit principalement des entrepreneurs en construction. Le principal défi à relever au niveau des CRD est le tri à la source des matériaux. Ce dernier présente les avantages d'économiser les frais associés au tri des matières par le centre de tri des matériaux secs.

CHAPITRE 3 :

SERVICES OFFERTS, COLLECTES ET ÉQUIPEMENTS

3. Services offerts, collectes et équipements

Ce chapitre présente le portrait des organismes et entreprises qui œuvrent dans les domaines du réemploi, de la récupération, de la valorisation et de l'élimination. De même, ce chapitre dresse une description des différentes installations de traitement et d'élimination utilisées par les municipalités et situées sur le territoire de la MRC du Granit. La section se termine par une description des modes de collectes actuelles. Il vise à donner une vue d'ensemble de la situation des intervenants et des infrastructures disponibles.

3.1 Organismes et entreprises œuvrant en GMR et leur installation

Plusieurs acteurs en GMR œuvrent sur le territoire de la MRC du Granit et d'autres œuvrent à l'extérieur du territoire bien que des liens d'affaires existent avec les entreprises d'ici. Certains de ces organismes et entreprises gèrent des installations dont le portrait sera présenté dans cette section qui détaillera également les organismes et entreprises en GMR de premier ordre sur le territoire tandis que l'annexe 1 présente de façon sommaire les autres acteurs en GMR.

3.1.1 SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MRC DU GRANIT

En plus de la gestion des ententes présentées à la section 2.2, notre service de l'environnement met également en œuvre une collecte annuelle des RDD pour le secteur résidentiel et pour les petits ICI tels que les bureaux municipaux, les salons de coiffure et d'autres ICI assimilables au secteur résidentiel. Plus de détails seront présentés à ce sujet à la section 3.2.6.

Il est ici intéressant de mentionner que pour la gestion des résidus domestiques dangereux, la MRC occupe un espace voisin à son centre de traitement des boues qui est situé à l'écocentre de Lac-Mégantic pour y effectuer ses activités de tri et de préparation à l'expédition des RDD. Le service vise toutes les catégories de RDD, soit les peintures, les organiques, les acides, les bases, les piles, les aérosols, les oxydants, les pesticides, et les autres RDD.

3.1.2 ÉCOCENTRE DE LAC-MÉGANTIC

L'écocentre de Lac-Mégantic est une institution municipale qui joue un rôle clé dans la GMR du territoire par les nombreux services offerts. L'écocentre permet la disposition des matériaux secs, des encombrants, des RDD, des TIC, des matières putrescibles et des matières recyclables en gros volume. Le service est gratuit pour les citoyens de Lac-Mégantic et pour deux autres municipalités soit Milan et Sainte-Cécile-de-Whitton qui ont une entente avec la Ville de Lac-Mégantic. Les citoyens des autres municipalités doivent

assumer des frais. Le site est muni d'une balance et d'un poste de contrôle. L'aire de tri y est assez vaste pour recevoir d'importantes quantités de matériaux secs, métaux, bois et autres résidus de CRD.

L'écocentre de Lac-Mégantic est aussi un site de valorisation des matières putrescibles par compostage. La plate-forme de compostage reçoit les boues provenant de l'usine d'épuration de la ville de Lac-Mégantic, les résidus organiques provenant de la collecte 3^e voie de cette dernière et les boues de fosses septiques provenant de tout le territoire de la MRC du Granit.

D'une superficie d'environ 1 hectare (10 000 m²), la plate-forme de compostage a été aménagée sur la surface des anciennes cellules du lieu d'enfouissement sanitaire exploitées entre les années 1981 et 2008. Sa fondation est constituée de différentes couches de gravier concassé nécessitant donc un entretien régulier. Le certificat d'autorisation du MELCC est valide pour une durée non limitée. Cette plate-forme peut recevoir annuellement au plus 3 000 tonnes de matières organiques et produire au plus 5 000 tonnes de compost.

La méthode de compostage adoptée est le retournement à la pelle hydraulique en piles statiques. Le cycle de compostage complet, incluant la période de maturation, est généralement de 12 mois. Les structurants utilisés comme source de carbone proviennent de différentes sources locales comme le bran de scie, copeaux de bois et les matières apportées à l'écocentre par les citoyens comme les feuilles mortes collectées, les arbres de Noël, les branches d'arbres et les résidus verts.

Le centre de traitement des boues de fosses septiques est en activité depuis 1998 grâce à une entente entre la MRC du Granit et la Ville de Lac-Mégantic qui est responsable de l'opération du centre pour l'ensemble des municipalités du territoire. Ce centre est situé sur le même terrain que l'écocentre de Lac-Mégantic.

Une fois déshydratées jusqu'à une siccité d'environ 20 %, les boues sont acheminées sur la plate-forme de compostage. La situation géographique centrale sur le territoire de la MRC du Granit est avantageuse pour le transport des boues de fosses septiques. De plus, le partage de ressources pour la gestion et l'opération du site avec les employés de la Ville de Lac-Mégantic représente un atout certain.

L'équipement de déshydratation est composé de deux bassins de réception d'une capacité de 100 m³ chacun, et d'un système Dewatech A. B. (communément appelé DAB) d'une capacité de traitement de 80 à 100 m³ par jour soit l'équivalent d'environ 30 fosses septiques vidées en totalité. Il faut préciser ici que les collectes de boues de fosses septiques sont systématiquement faites en vidange sélective. Le procédé de déshydratation par le DAB est assez simple. Il consiste à mélanger les boues à un polymère qui permet une floculation. Les deux substances sont pompées dans le DAB et par le biais de la force gravitationnelle, l'eau libérée par le processus de floculation (le filtrat) se retire par les parois filtrantes du DAB. Les boues floculées restent donc dans le DAB et s'accumulent dans un contenant. Le filtrat est pour sa part dirigé vers un étang de lixiviation et traité à l'aide d'aérateurs. Cet étang reçoit et traite également les eaux de lixiviation de la plate-forme de compostage, en plus des eaux de lixiviation de l'ancien LES.

La capacité de traitement du système est suffisante pour traiter les boues de l'ensemble du territoire et elle pourrait même s'adapter à une légère augmentation.

Le tableau 3.1 présente la fiche technique de l'écocentre de Lac-Mégantic.

Tableau 3.1 : Fiche technique – Écocentre de Lac-Mégantic

Nom	Écocentre de Lac-Mégantic				
Localisation	5138, rue Pie XI, Lac-Mégantic				
Propriétaire et adresse	Ville de Lac-Mégantic, 5527, rue Frontenac, Bureau 200 Lac-Mégantic (Québec) G6B 1H6, 819 583-2441				
Activités	Centre de disposition des matériaux secs, encombrants, RDD, TIC, matières putrescibles, matières recyclables, gros volumes, boues de fosses septiques et boues de l'usine d'épuration des eaux usées. Compostage des matières putrescibles reçues.				
Clientèle	Résidentiel, ICI, CRD. Pour les boues de fosses septiques la clientèle est résidentiel en plus de certains ICI (ex: installations municipales, toilettes sèches, fosses temporaires de chantier)				
Quantités annuelles de matières (tonnes)					
	Reçues	Transférées	Traitées	Refusées	Rejetées
<i>Matériaux secs et encombrants</i>	350	330	20	0	0
<i>RDD et TIC</i>	4	4	0	0	0
<i>Putrescibles</i>	600	0	600	0	0
<i>Boues de l'usine d'épuration</i>	1800	0	1800	0	0
<i>Boues de fosses septiques</i>	1000	0	1000	0	0
	Capacité de traitement (tonnes)		Capacité résiduelle (tonnes)		
<i>Matériaux secs et encombrants</i>	400		100		
<i>RDD et TIC</i>	5		1		
<i>Putrescibles</i>	1000		Pour la plate-forme de compostage : 900 tonnes pour les trois types de matières confondues. La plate-forme peut recevoir annuellement au plus 3 000 tonnes de matières organiques et produire au plus 5 000 tonnes de compost. Le DAB pourrait traiter 10 à 20 % de plus.		
<i>Boues de l'usine d'épuration</i>	1000				
<i>Boues de fosses septiques</i>	Le DAB : 80 à 100 m3 de boues par jour. La plate-forme peut traiter 1000 tonnes				
<i>Durée de vie</i>	Le CA du MDDELCC pour la plate-forme est valide pour une durée non limitée. Le DAB a une durée de vie relative à son entretien et pourrait toujours être remis à neuf au besoin. Aucun investissement majeur n'est à anticiper pour les 5 prochaines années.				

3.1.3 SANITAIRE LAC-MÉGANTIC 2000 INC.

La présence d'un centre de tri sur le territoire représente un atout certain pour la GMR du territoire. Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc. (ci-après appelée SLM) est une entreprise privée qui œuvre en gestion des matières résiduelles, en particulier au niveau des matériaux secs. L'entreprise possède un centre de tri des matériaux secs, une division d'achat, de récupération et de transport de métaux et de carcasses d'automobiles, en plus d'un service de location de conteneurs, d'une division de récupération de la tubulure acéricole et du plastique agricole, d'un service de démolition et de démantèlement et d'un service de transport de rebuts secs. L'entreprise accepte aussi les plastiques d'emballage de balles de foin qu'elle presse pour une mise en marché. Enfin, bien que limitée en termes d'inventaire, l'entreprise met en marché certains matériaux usagés réutilisables, faisant ainsi passer la réutilisation avant le recyclage.

Depuis 2014, neuf municipalités ont une entente avec l'entreprise en offrant à leurs citoyens l'opportunité de disposer de 2 à 4 tonnes métriques de matériaux secs. Les citoyens bénéficiant d'une entente doivent aller porter leurs matières au centre de tri. Ces neuf municipalités sont Audet, Frontenac, Lac-Drolet, Marston, Nantes, Piopolis, Saint-Ludger, Saint-Robert-Bellarmin et Saint-Augustin-de-Woburn. De plus, les municipalités de Stornoway et Courcelles ont choisi un service de dépôt en conteneur et, Lambton, Notre-Dame-des-Bois et Lac-Mégantic optent plutôt pour le service de chargeuse à même leurs infrastructures avec un équipement spécialisé.

Les installations de SLM comprennent un centre de réception avec balance, plusieurs aires de stockage, une unité de triage extérieur, un appareil de broyage pour la cogénération, quelques presses pour la mise en ballot de différentes matières en plus de plusieurs machineries spécialisées pour le tri, le transport, le démantèlement et la coupe de plusieurs types de matières. L'entreprise est aussi un point de Récupération de la SOGHU pour les huiles usées.

Le tableau 3.2 présente la fiche technique de Sanitaire Lac-Mégantic 2000 inc.

Tableau 3.2 : Fiche technique – Sanitaire Lac-Mégantic 2000 inc.

Nom	Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc.
<i>Localisation</i>	9109, Route 204, Frontenac
<i>Propriétaire et adresse</i>	Sanitaire Lac-Mégantic 2000 inc. 9109, Route 204 Frontenac, (QC) G6B 2S1
<i>Activités</i>	Gestion et récupération de béton, brique et asphalte. Centre de tri des matériaux secs, location de conteneurs, démolition et démantèlement, transport de rebuts secs, achat, récupération et transport de vieux métaux, dont les carcasses automobiles. Service de récupération de la tubulure acéricole et des plastiques de balle de foin. Revente de certains matériaux.
<i>Clientèle</i>	Résidentiel, ICI, CRD

Quantités annuelles de matières (tonnes)					
	Reçues	Transférées	Traitées	Refusées	Rejetées
<i>Matériaux secs</i>	18 000	0	18 000	0	2 000
<i>RDD</i>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<i>VHU</i>	Conf.	Conf.	Conf.	Conf.	Conf.
<i>Acier et métaux</i>	Conf.	Conf.	Conf.	Conf.	Conf.
<i>Bois</i>	3695	0	3 695	0	0
<i>Béton, pierre, brique</i>	5240	0	5 240	0	0
	Capacité de traitement		Capacité résiduelle		
<i>Matériaux secs</i>	25 à 35 000		8 à 18 000		
<i>RDD</i>	n.d.		n.d.		
<i>VHU</i>	Illimitée		Illimitée		
<i>Acier et métaux</i>	Illimitée		Illimitée		
<i>Bois</i>	10 000		6 000		
<i>Béton, pierre, brique</i>	10 000		5 000		
<i>Durée de vie</i>	Illimitée, tant que le certificat d'autorisation est respecté.				

3.1.4 LA RESSOURCERIE DU GRANIT - LE CHIFFONNIER

La Ressourcerie du Granit - Le Chiffonnier est une entreprise d'économie sociale qui se spécialise dans la réutilisation et la valorisation d'une vaste catégorie de matières. L'ensemble des citoyens de la MRC est invité à aller y porter leurs vêtements, meubles, jouets, électroménagers, livres, outils et autres menus articles usagés pour qu'ils soient triés et revendus. L'entreprise se charge également de recueillir les TIC non fonctionnelles, les peintures, les fluocompactes et les piles. Elle gère également la cueillette des appareils électroménagers contenant des halocarbures en vue d'assurer un traitement conforme de ces gaz.

Le tableau 3.3 présente la fiche technique de la Ressourcerie du Granit.

Tableau 3.3 : Fiche technique – Ressourcerie du Granit

Nom	Ressourcerie du Granit - Le Chiffonnier
<i>Localisation</i>	2969, rue Laval, Nantes (Qc) G6B 1A2
<i>Propriétaire et adresse</i>	Ressourcerie du Granit - Le Chiffonnier
<i>Activités</i>	Collecte, recyclage (réparation et/ou réutilisation), et mise en vente de textiles, meubles, jouets, électroménagers, livres, outils et autres menus articles. Point de dépôt pour les TIC et pour certains RDD (peintures, fluocompactes et piles). Gestion des électroménagers contenant des halocarbures.
<i>Clientèle</i>	Résidentiel et ICI

Quantités annuelles de matières (tonnes)					
	Reçues et triées	Transférées	Traitées (revendues pour réutilisation)	Refusées	Rejetées
<i>Textile</i>	103	87	11	0	4
<i>Meubles</i>	59	31	52	n.d.	0
<i>Électroménagers et fer</i>	40	17	22	0	0
<i>Appareils avec halocarbures</i>	8	8	0	0	0
<i>Jouets</i>	4	2	1,5	0	0,5
<i>TIC</i>	21	15	6	0	0
<i>Menus articles</i>	52	0	26	0	26
<i>Peintures</i>	7,3	7,3	0	0	0
<i>Autres RDD (sauf TIC)</i>	3,3	3,3	0	0	0
Capacité de traitement (tonnes)		Capacité résiduelle (tonnes)			
<i>Textile</i>	125	23			
<i>Meubles</i>	80	28			
<i>Électroménagers et fer</i>	50	11,4			
<i>Appareil avec halocarbures</i>	20	12,6			
<i>Jouets</i>	10	6			
<i>TIC</i>	50	29			
<i>Menus articles</i>	60	8			
<i>Peintures</i>	7	2,7			
<i>Autres RDD (sauf TIC)</i>	3	2,1			
<i>Durée de vie</i>	Non applicable				

3.1.5 ÉCOCENTRE DE LAMBTON

Cet écocentre municipal, créé à l'initiative de la municipalité, est en activité depuis 2012. Sa gestion est sous la responsabilité de la Municipalité. L'écocentre de Lambton reçoit les matériaux secs et les encombrants dont les métaux, le bois et le bardeau d'asphalte. Les matériaux secs, les encombrants et les métaux triés et ceux mélangés sont transférés chez SLM récupération qui assure leur traitement.

Le tableau 3.4 présente la fiche technique de l'écocentre de Lambton.

Tableau 3.4 : Fiche technique – Écocentre de Lambton

Nom	Écocentre de Lambton				
<i>Localisation</i>	176, rang St-Michel, Lambton				
<i>Propriétaire et adresse</i>	Municipalité de Lambton 230, rue du Collège (Qc)				
<i>Activités</i>	Centre de disposition des matériaux secs, encombrants, et métaux				
<i>Clientèle</i>	Résidentiel, ICI, CRD				
Quantités annuelles de matières (tonnes)					
	Reçues	Transférées	Traitées	Refusées	Rejetées
<i>Matériaux secs et encombrants</i>	n.d.	La totalité	0	n.d.	0
<i>Métaux</i>	n.d.	La totalité	0	n.d.	0
	Capacité de traitement (tonnes)		Capacité résiduelle (tonnes)		
<i>Matériaux secs et encombrants</i>	n.d.		n.d.		
<i>Métaux</i>	n.d.		n.d.		
<i>Durée de vie</i>	Non applicable				

3.1.6 SERVICE DE DÉPÔT MUNICIPAL DE NOTRE-DAME-DES-BOIS

Ce service est une initiative de la Municipalité pour répondre à un besoin de la population locale, pour laquelle l'acheminement des matières à la Ville centre représentait un obstacle à cause de la distance à parcourir. De plus, la Municipalité voulait offrir des voies de récupération pour les matériaux secs, les encombrants, les métaux, les matières putrescibles, les TIC, et les RDD (peintures et huiles usées seulement). Le site n'est pas considéré comme un écocentre en raison de la petite superficie de ses installations. En effet, la dalle de réception des matériaux secs mesure seulement 7 X 9 mètres.

Le tableau 3.5 présente la fiche technique de l'écocentre de Lambton.

Tableau 3.5 : Fiche technique – service de dépôt municipal de Notre-Dame-des-Bois

Nom	Service de dépôt de Notre-Dame-des-Bois				
<i>Localisation</i>	45, route de l'Église, Notre-Dame-des-Bois				
<i>Propriétaire et adresse</i>	Municipalité de Notre-Dame-des-Bois, 35, route de l'Église				
<i>Activités</i>	Centre de disposition des matériaux secs, encombrants, métaux, matières putrescibles, TIC, huiles usées et peintures				
<i>Clientèle</i>	Résidentiel, ICI, CRD				
Quantités annuelles de matières (tonnes)					
	Reçues	Transférées	Traitées	Refusées	Rejetées
<i>Matériaux secs et encombrants</i>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<i>Métaux</i>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<i>Matières putrescibles</i>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

<i>Quantités annuelles de matières (tonnes)</i>					
	Reçues	Transférées	Traitées	Refusées	Rejetées
<i>TIC</i>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<i>Huiles usées</i>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
<i>Peintures</i>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Capacité de traitement (tonnes)		Capacité résiduelle (tonnes)			
<i>Matériaux secs et encombrants</i>		400		n.d.	
<i>Métaux</i>		500		n.d.	
<i>Matières putrescibles</i>		2		n.d.	
<i>TIC</i>		300		n.d.	
<i>Huiles usées</i>		300		n.d.	
<i>Peintures</i>		300		n.d.	
<i>Durée de vie</i>	Non applicable				

3.1.7 POINTS DE DÉPÔT DE LA MRC POUR LES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

En tout temps, les citoyens ont la possibilité d'aller porter leurs résidus domestiques dangereux dans plusieurs points de dépôt. Le tableau 3.6 présente une liste des principaux endroits.

Tableau 3.6 : Points de dépôt pour les RDD

Nom du commerce ou de l'organisme	Municipalité
<i>Magasin CO-OP Solidarité de Lac-Drolet</i>	Lac Drolet
<i>Canadian tire # 225</i>	Lac Mégantic
<i>Dépôt Lac Mégantic</i>	Lac Mégantic
<i>Écocentre MRC Le Granit</i>	Lac Mégantic
<i>Ressourcerie du Granit</i>	Lac Mégantic
<i>BMR - La Coop de Lambton</i>	Lambton
<i>Dépôt Notre-Dame-des-Bois</i>	Notre-Dame-des-Bois
<i>Ludger Magasin Général</i>	Saint-Ludger

3.1.8 ORGANISMES ET ENTREPRISES ŒUVRANT À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE

Les acteurs en GMR extérieurs au territoire sont présentés au tableau 3.10. Il est important de préciser que pour les organismes et entreprises faisant partie du système régional, le tableau présente aussi les capacités de traitement, les capacités résiduelles et la durée de vie des installations d'élimination selon les autorisations et décrets gouvernementaux.

Les matières résiduelles de 19 de 20 municipalités de la MRC sont acheminées au centre de transfert des déchets de l'entreprise Services Sanitaires Denis Fortier dont l'adresse est indiquée dans le tableau 3.2. Ce centre de transfert les déchets municipaux de plusieurs MRC ainsi que les déchets commerciaux et

industriels de plusieurs municipalités. L'entreprise reçoit environ 25 000 tonnes annuellement et elle est autorisée à recevoir jusqu'à 60 000 tonnes. Les déchets sont ensuite acheminés dans deux différents sites d'enfouissement autorisés avec qui l'entreprise a des ententes :

- EBI Environnement - Dépôt Rive-Nord : 1001, chemin St-Joseph, St-Thomas J0K 3L0
- GFL Environnement : 295, Route Ste-Marie, Champlain G0X 1C0

Le tableau 3.7 présente la fiche technique de Services Sanitaires Denis Fortier.

Tableau 3.7 : Fiche technique – Services Sanitaires Denis Fortier

Nom	Service Sanitaire Denis Fortier				
Localisation	3878, boul. Frontenac Est à Thetford Mines				
Propriétaire et adresse	Services Sanitaires Denis Fortier 3878, boul. Frontenac Est à Thetford Mines				
Activités	Centre de transfert des déchets				
Clientèle	Résidentiel, ICI				
Quantités annuelles de matières (tonnes)					
	Reçues	Transférées	Traitées	Refusées	Rejetées
<i>Déchets</i>	25 000	La totalité	0	0	0
	Capacité de traitement (tonnes)		Capacité résiduelle (tonnes)		
<i>Déchets</i>	60 000		s.o.		
Durée de vie	Non applicable				

Seule la municipalité de Stratford achemine ses déchets à l'entreprise Gesterra qui depuis 2006, prend en charge la gestion des matières résiduelles générées par les secteurs municipaux, industriels, commerciaux et institutionnels du Québec.

Le tableau 3.8 présente la fiche technique Gesterra.

Tableau 3.8 : Fiche technique – Gesterra

Nom	Gesterra				
Localisation	Saint-Rosaire, Québec				
Propriétaire et adresse	Gesterra, 330, rue J.-Aurèle-Roux Victoriaville (Québec) G6T 0N5				
Activités	Lieu d'enfouissement technique				
Clientèle	Résidentiel, ICI				
Quantités annuelles de matières (tonnes)					
	Reçues	Transférées	Traitées	Refusées	Rejetées
<i>Déchets</i>	n.d	n.d	n.d	n.d.	n.d
	Capacité de traitement (tonnes)		Capacité résiduelle (tonnes)		
<i>Déchets</i>	n.d		n.d.		
Durée de vie	n.d				

L'entreprise Récupération Frontenac inc. reçoit pour sa part les matières recyclables de toutes les municipalités du territoire. Elle reçoit aussi les matières des MRC des Appalaches, de Robert-Cliche, des Etchemins et de la municipalité de Saint-Éphrem. La capacité de traitement de ce centre de tri est de 32 000 tonnes annuellement et elle reçoit et traite 3 750 tonnes annuellement. Les matières triées sont toutes vendues à des entreprises québécoises. Le taux de rejet est de près de 10 %.

Le tableau 3.9 présente la fiche technique de Récupération Frontenac.

Tableau 3.9 : Fiche technique – Récupération Frontenac

Nom					
Récupération Frontenac					
Localisation					
217 Monfette Ouest Thetford Mines (Qc) G6G 7Y3					
Propriétaire et adresse					
Récupération Frontenac 217 Monfette Ouest Thetford Mines (Qc) G6G 7Y3					
Activités					
Centre de tri					
Clientèle					
Résidentiel, ICI					
Quantités annuelles de matières (tonnes)					
	Reçues	Transférées	Traitées	Refusées	Rejetées
Matières recyclables	28 500	0	28 500	0	3 420
Capacité de traitement (tonnes)			Capacité résiduelle (tonnes)		
Matières recyclables	30 000		s.o.		
Durée de vie	Non applicable				

Tableau 3.10 : Entreprises et organismes en GMR à l'extérieur du territoire

Nom	Activités et matières visées	Description des installations	Générateur visé
Récupération Frontenac 217, Monfette Ouest, Thetford Mines info@recuperationfrontenac.com (418) 338-8551 www.recuperationfrontenac.com	Centre de tri de matières recyclables provenant de la collecte sélective résidentielle et des ICI	Capacité de traitement : 32 000 t/an Capacité résiduelle : 3 750 t/an	Résidentiel ICI
Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) 165, rue Moore, bureau 300 Sherbrooke (Québec), J1H 1B8. (819) 821-4357 http://www.environnementestrie.ca/	Le CREE est un organisme de concertation regroupant des intervenants en environnement de la région de l'Estrie dans le but de promouvoir la conservation et l'amélioration de l'environnement dans une optique de développement durable	Pas d'installation en lien avec la GMR sur le territoire	Résidentiel ICI CRD

Nom	Activités et matières visées	Description des installations	Générateur visé
Laurentides re/sources 345, rue Bulstrode, Victoriaville (Qc) stephanie.roy@laurentide.co (819) 758-5497 https://societelaurentide.ca/	Recyclage de peintures, teintures et vernis. Récupération d'ampoules fluocompactes, de piles électriques et d'huiles	Pas d'installation en lien avec la GMR sur le territoire	Résidentiel Certains ICI
Services Sanitaires Denis Fortier 3878, boul. Frontenac Est Thetford Mines (Qc) info@sanitaires demisfortier.com (418) 332-2880 www.sanitairesdenisfortier.com	Service de transport des déchets domestiques, de matières organiques, de la collecte sélective et des encombrants Service de vidange de fosses septiques et de transport des boues	Capacité de traitement : 60 000 t/an Quantité de matières reçues : 25 000 t/an	Résidentiel ICI CRD
Festivals et événements verts de l'Estrie (FEVE) 165, rue Moore, bureau 301 Sherbrooke (Québec) J1H 1B8 feve@environnementestrie.ca (819) 821-4357, poste 6	FEVE, sous l'égide du CREE, a la responsabilité de fournir un service d'évènements écoresponsables aux organisateurs de festivals et d'évènements de la région	Pas d'installation en lien avec la GMR du territoire	Résidentiel ICI
Appel à recycler Canada Inc. 9160, boul. Leduc, Suite 410 Brossard (Québec) J4Y 0E3 www.appelarecycler.ca 888-224-9764	Récupération des piles	Pas d'installation en lien avec la GMR du territoire	Résidentiel ICI CRD
Transport Ordurier de la Région de L'amiante (TORA) 95, avenue Saint-Patrick Saint-Joseph de Coleraine (Qc) (418) 423-5662	Service de transport des déchets domestiques et de la collecte sélective. Lieu de dépôt des matériaux secs	Pas d'installation en lien avec la GMR du territoire	Résidentiel ICI CRD
ARPE-Québec (888) 557-8177 info@recyclemelectroniques .carecyclermeselectroniques.ca/qc	Récupération et recyclage des produits électroniques	Pas d'installation en lien avec la GMR sur le territoire. Lien d'affaire avec la Ressourcerie du Granit inc.	Résidentiel et ICI
Fondation Mira 1135, 2e Rang Neuville (Qc) GOA 2R0 Tél. : 418-876-1202 # 224 cartouchesext@mira.ca	Récupération des cartouches d'encre et cellulaires	Pas d'installation en lien avec la GMR du territoire	Résidentiel et ICI
Entraide diabétique du Québec (EDQ) 8550, boul. Pie IX, bureau 300 Montréal (Québec) H1Z 4G2 1-800-361-3504, poste 234 administration@entraidediabetique.org	Récupération des vêtements usagés	Pas d'installation en lien avec la GMR sur le territoire. Lien d'affaire avec la Ressourcerie du Granit inc.	Résidentiel et ICI

Nom	Activités et matières visées	Description des installations	Générateur visé
Rapid Gaz 241, rue Saint-Charles Sud Granby (Qc) (877) 990-4249 www.rapidgaz.net	Traitement et récupération des bouteilles de propane	Quelques points de service sur le territoire	Résidentiel et ICI
Excavation Gagnon & Frères inc. 434 rue Champoux RR 2 Disraeli, Qc G0N 1E0 info@excavationgagnon.com	Récupération d'asphalte et de béton	Le siège social et situé à Disraeli et l'entreprise a une carrière à Stratford pour procéder au recyclage de l'asphalte et du béton	Résidentiel ICI CRD

3.2 Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles

Les services offerts en GMR sur le territoire du Granit sont relativement uniformes pour l'ensemble des municipalités en raison des ententes établies et d'une gestion commune par la MRC. Cette section détaille les modes des différentes collectes offertes et leurs fréquences, en distinguant les particularités propres à certaines municipalités.

3.2.1 COLLECTE DES DÉCHETS

La collecte des déchets est assurée par l'entreprise Service Sanitaire Denis Fortier (SSDF) pour 19 des 20 municipalités. Pour toutes les municipalités, la collecte est mécanisée et utilise des bacs roulants de 360 litres et des conteneurs de 2 à 8 verges pour certain ICI. Pour cette collecte la MRC a la compétence pour 15 des 20 municipalités : Audet, Frontenac, Lac-Drolet, Marston, Milan, Nantes, Notre-Dame-des-Bois, Piopolis, Saint-Augustin-de-Woburn, Saint-Ludger, Saint-Robert-Bellarmin, Saint-Sébastien, Sainte-Cécile-de-Whitton, Stornoway et Val-Racine. Le tableau 3.11 détaille la collecte avec ses particularités.

Tableau 3.11 : Collecte des résidus ultimes, description et fréquence

Municipalité	Secteur	Fréquence	Collecte / année	Contenants	Entente pour la disposition et contrat de transport
Lac-Mégantic	Résidentiel	Aux deux sem. (avril à oct.) Aux mois (nov. à mars)	21	Bacs roulants 360 L	Disposition : SSDF Prix (2019) : 92 \$ / tonne + redevance à 23.51 \$ / tonne Durée de l'entente : s.o. Échéance : s.o.
	ICI	À la semaine (avril à octobre) Aux deux sem. (novembre à avril)	38	Bacs roulants 360 L	Tonnage 2019 : 1 836 tonnes Transport : SSDF Prix (2019) : 1,62 \$ / levée 10,78 \$ / conteneur 2 et 4 vg 15,47 \$ / conteneur 6 et 8 vg (prix par levée)
		À la semaine ou deux fois semaine	52	Conteneurs	Durée du contrat : 5 ans Échéance : 31 mai 2021

<i>Municipalité</i>	<i>Secteur</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Collecte / année</i>	<i>Contenants</i>	<i>Entente pour la disposition et contrat de transport</i>
<i>Stratford</i>	Résidentiel	Aux deux semaines	26	Bacs roulants 240 L	Disposition Gesterra Prix (2019) : 68.85 \$ / tonne + redevance à 23.07 \$ / tonne Durée de l'entente : 5 ans Échéance : 31 décembre 2023 Tonnage 2019 : 393 tonnes Transport : TORA Prix (2019) : 70 710 \$; Le prix pour les contenants est variable et en fonction d'ententes privées entre le transporteur et ses clients. Durée du contrat : 1 an Échéance : 30 décembre 2019
	ICI	Pas de fréquence uniforme, l'entrepreneur s'entend avec chaque ICI client	ND	Bacs roulants 360 L	
			ND	Conteneurs	
<i>Courcelles</i>	Résidentiel	Aux deux semaines	26	Bacs roulants 360 L	Disposition: SSDF Prix (2021): 85 \$ / tonne + redevances à 23,75 \$ / tonne Durée de l'entente: 12 mois Échéance: 31 août 2019 Transport: SSDF Prix (2019): 2,01 \$ / Unité; 238.46 \$ pour l'ensemble des conteneurs (prix hebdomadaire) Durée du contrat: 12 mois Échéance: 31 août 2019
	ICI	À la semaine	52	Conteneurs	
<i>Lambton</i>	Résidentiel	Aux deux semaines	26	Bacs roulants 360 L	Disposition: SSDF Prix (2021): 85 \$ / tonne + redevances à 23,75 \$ / tonne Durée de l'entente: 4 ans + 2 années optionnelles Échéance: 31/12/2024 Transport: SSDF Prix (2021): 2,31 \$ / unité; 81,12 \$ / le conteneur 2 vg 123,80 \$ / le conteneur 4 vg 148,37 \$ / le conteneur 6 vg 173,46 \$ / le conteneur 8 vg (prix mensuel) Durée du contrat: 4 ans + 2 années optionnelles Échéance: 31 décembre 2024
	ICI	Aux deux semaines	26	Bacs roulants 360 L	
		À la semaine	52	Conteneurs	
<i>Saint-Romain</i>	Résidentiel	Aux deux semaines	26	Bacs roulants 360 L	Disposition : SSDF Prix (2021) : 85 \$ / tonne + redevance à 23,75 \$ / tonne Durée de l'entente : 4 ans + 2 ans renouvellement possible Échéance : 31 décembre 2024 Tonnage 2021 : 360 tonnes ESTIMÉ

Municipalité	Secteur	Fréquence	Collecte / année	Contenants	Entente pour la disposition et contrat de transport
	ICI	Aux deux semaines	26	Bacs roulants 360 L	Transport : SSDF Prix (2021) : 2,31 \$ / unité; 18,72\$ / conteneur 2 vg 28,57\$ / conteneur 4 vg 34,24 \$ / conteneur 6 vg 40,03\$ / conteneur 8 vg Durée du contrat : 4 ans + 2 ans renouvellement possible Échéance : 31 décembre 2024
		À la semaine	52	Conteneurs	
Les 15 autres municipalités	Résidentiel	Aux deux semaines	26	Bacs roulants 360 L	Disposition : SSDF Prix (2019) : 72,68 \$ / tonne + redevance à 23,51 \$ / tonne Durée de l'entente : 5 ans Échéance : 31 décembre 2020 Tonnage 2019 : 3 384 tonnes
		ICI	Aux deux semaines	26	
		À la semaine	52	Conteneurs	Transport : SSDF Prix (2019) : 2,43 \$ ou 2,53 \$ / unité; 64,09 \$ / mois / conteneur 2 V ³ 105,51 \$ / mois / conteneur 4 V ³ 129,39 \$ / mois / conteneur 6 V ³ 153,75 \$ / mois / conteneur 8 V ³ Durée du contrat : 4 ans Échéance : 31 décembre 2020

*Le prix varie selon si la municipalité a une collecte de matières organiques ou non

3.2.2 COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

Cette collecte est également effectuée par Service Sanitaire Denis Fortier pour la majorité des municipalités. Cependant l'ensemble des matières recyclables du territoire trouve leur destination finale chez Récupération Frontenac inc. à Thetford Mines. Pour toutes les municipalités, la collecte est mécanisée et utilise des bacs roulants de 360 litres et des conteneurs de 2 à 8 verges pour certain ICI. La collecte des bacs roulants s'effectue aux deux semaines pour l'ensemble des municipalités, tandis que les conteneurs sont levés aux semaines. Pour cette collecte la MRC a la compétence pour 15 des 20 municipalités : Audet, Frontenac, Lac-Drolet, Marston, Milan, Nantes, Notre-Dame-des-Bois, Piopolis, Saint-Augustin-de-Woburn, Saint-Ludger, Saint-Robert-Bellarmin, Saint-Sébastien, Sainte-Cécile-de-Whitton, Stornoway, Stratford et Val-Racine. Le tableau 3.12 détaille la collecte avec ses particularités.

Tableau 3.12 : Collecte des matières recyclables, description et fréquence

<i>Municipalité</i>	<i>Secteur</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Collecte / année</i>	<i>Contenants</i>	<i>Entente pour la disposition et contrat de transport</i>
<i>Lac-Mégantic</i>	Résidentiel	Aux deux semaines	26	Bacs roulants 360 L	Disposition : Récupération Frontenac inc. Prix (2019) : 2.50 \$ / tonne Durée de l'entente : 5 ans Échéance : septembre 2022 Tonnage 2013 : 869 tonnes
	ICI	Aux deux semaines	26	Bacs roulants 360 L	Transport : SSDF Prix (2019) : 1,47 \$ / levée; 10,78 \$ / conteneur 2 et 4 vg 15,47 \$ / conteneur 6 et 8 vg (Prix par levée)
		À la semaine ou deux fois semaine	52	Conteneurs	Durée du contrat : 5 ans Échéance : 31 mai 2021
<i>Courcelles</i>	Résidentiel	Aux deux semaines	26	Bacs roulants 360 L	Disposition: Récupération Frontenac inc. Prix (2019): 2.50 \$ / tonne + Durée de l'entente: 12 mois Échéance: 31 décembre 2019
	ICI	Aux deux semaines	26	Bacs roulants 360 L	Transport: SSDF Prix (2019): 2,02 \$ / unité; Durée du contrat: 12 mois Échéance: 31 août 2019
<i>Lambton</i>	Résidentiel	Aux deux semaines	26	Bacs roulants 360 L	Disposition: Récupération Frontenac Prix (2021): 55 \$ / tonne Durée de l'entente: 4 ans + 2 années optionnelles
	ICI	Aux deux semaines	26	Bacs roulants 360 L	Échéance: 31-12-2024 Transport: SSDF Prix (2021): 2,14 \$ / bac; 72,45\$ / le conteneur 2 vg 104,43 \$ / le conteneur 4 vg 125,97 \$ / le conteneur 6 vg 151,80 \$ / le conteneur 8 vg (prix mensuel)
		À la semaine	52	Conteneurs	Durée du contrat: 4 ans + 2 années optionnelles Échéance: 31 décembre 2024
<i>Saint-Romain</i>	Résidentiel	Aux deux semaines	26	Bacs roulants 360 L	Disposition : Récupération Frontenac inc. Prix (2021) : 55 \$ / tonne Durée de l'entente : 5 ans Échéance : 31 décembre 2021 Tonnage 2021 : 89 tonnes (estimé) Transport : SSDF Prix (2021) : 2,14 \$ / unité 16,72\$ / conteneur 2 vg 24,10\$ / conteneur 4 vg 29,07 \$ / conteneur 6 vg 35,03\$ / conteneur 8 vg

<i>Municipalité</i>	Secteur	Fréquence	Collecte / année	Contenants	Entente pour la disposition et contrat de transport
					Durée du contrat : 4 ans + 2 ans renouvellement possible Échéance : 31 décembre 2024
<i>Les 16 autres municipalités</i>	Résidentiel	Aux deux semaines	26	Bacs roulants 360 L	Disposition : Récupération Frontenac inc. Prix (2019) : Entrée gratuite Prix (2020) : 55 \$ / tonne Durée de l'entente : 5 ans Échéance : 31 décembre 2021
	ICI	Aux deux semaines	26	Bacs roulants 360 L	Tonnage 2019 : 1 491 tonnes Transport : SSDF Prix (2019) : 2,11 \$ / unité 50,79 \$ / conteneur 2 vg 81,81 \$ / conteneur 4 vg 102,74 \$ / conteneur 6 vg 127,79 \$ / conteneur 8 vg
		À la semaine	52	Conteneurs	Durée du contrat : 5 ans Échéance : 31 décembre 2020

3.2.3 COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

La Ville de Lac-Mégantic offre depuis 2006 une collecte des matières organiques à tous ses citoyens et ICI. La collecte s'effectue à la semaine de mai à octobre et aux deux semaines de novembre à avril. Un bac brun de 240 L est utilisé et les matières sont compostées à l'écocentre de Lac-Mégantic, situé à moins de cinq kilomètres du centre-ville. Pour cette collecte la MRC a la compétence pour 10 des 20 municipalités : Audet, Lac-Drolet, Notre-Dame-des-Bois, Piopolis, Saint-Augustin-de-Woburn, Saint-Ludger, Saint-Robert-Bellarmin, Saint-Sébastien, Sainte-Cécile-de-Whitton, Stornoway. Le tableau 3.13 détaille la collecte avec ses particularités. Les municipalités de Frontenac et Marston se joindront à la compétence de la MRC au cours de l'année 2021. Les municipalités de Courcelles, Lambton, Milan, Nantes, Saint-Romain et Val-Racine sont présentement en démarches pour l'implantation de leur système de gestion de la matière organique. Le tableau 3.14 présente les types de systèmes de gestion choisis par ces municipalités.

Tableau 3.13 : Collecte des matières organiques

<i>Municipalité</i>	Secteur	Fréquence	Collecte / année	Contenants	Entente pour la disposition et contrat de transport
<i>Lac-Mégantic</i>	Résidentiel	À la semaine (mai à octobre) Aux mois (novembre à avril)	33	Bacs roulants 240 L	Disposition : écocentre Lac-Mégantic Prix (2020) : 70 \$ / tonne Durée de l'entente : s.o. Échéance : s.o.

<i>Municipalité</i>	Secteur	Fréquence	Collecte / année	Contenants	Entente pour la disposition et contrat de transport
	ICI	À la semaine (mai à octobre) Aux 2 semaines (novembre à avril)	39	Bacs roulants 240 L	Tonnage 2019 : 529 tonnes Transport : SSDF Prix (2019) : 1,10 \$ / levée; 10,78 \$ / conteneur 2 et 4 vg 15,47 \$ / conteneur 6 et 8 vg (prix par levée) Durée du contrat : 5 ans Échéance : 31 mai 2021
		À la semaine	52	Conteneurs	
<i>Stratford</i>	Résidentiel et ICI	Aux 2 semaines (mai,sept,oct,) À la semaine (juin, juillet, aout) Une fois par mois en nov. et déc.	21	Bacs roulants 360 L	Disposition : Gesterra Prix (2019) : 65\$ / tonne, Durée de l'entente :5 ans Échéance : 31 décembre 2023 Tonnage 2019 : 107 tonnes Transport : n.d. Prix (2019) total : 42 012\$
<i>10 municipalités</i>	Résidentiel	Aux deux semaines (mai à octobre) Aux 4 semaines (novembre à avril)	21	Bacs roulants 240 L	Disposition : Englobe Prix (2019) : 61.90 \$ / tonne Durée de l'entente : s.o. Échéance : s.o. Tonnage 2019 : 295 tonnes Transport : SSDF Prix (2019) : 2,39 \$ / levée; Durée du contrat : 5 ans Échéance : 31 décembre 2020

Tableau 3.14 : Système de gestion des matières organiques choisi par les municipalités non desservies

<i>Municipalités</i>	Système de gestion des matières organiques	Année d'implantation
<i>Courcelles</i>	À déterminer	À déterminer
<i>Frontenac</i>	À déterminer	À déterminer
<i>Lambton</i>	À déterminer	À déterminer
<i>Marston</i>	À déterminer	À déterminer
<i>Milan</i>	À déterminer	À déterminer
<i>Nantes</i>	À déterminer	À déterminer
<i>Saint-Romain</i>	À déterminer	À déterminer
<i>Val-Racine</i>	À déterminer	À déterminer

3.2.4 COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Dix-neuf des 20 municipalités ont pris entente avec SLM pour le traitement des encombrants domestiques. Pour quinze de ces municipalités, le contrat de collecte est sous la responsabilité de la MRC et à lieu une

fois l’an, au printemps. Il s’agit d’une collecte porte-à-porte où les encombrants sont déposés en bordure de la rue et ramassés manuellement par le collecteur. Pour Courcelles, il n’y a pas de collecte porte-à-porte, mais un service de dépôt bisannuel est offert aux citoyens. Pour l’ensemble des municipalités à l’exception de Stratford, les gros rebus sont valorisés au centre de tri de SLM et atteignent un taux de récupération moyen de plus de 75 %. Les gros rebus de Stratford, collectés deux fois l’an, sont acheminés chez Gesterra. Le tableau 3.15 détaille la collecte avec ses particularités.

Tableau 3.15 : Collecte des encombrants

<i>Municipalité</i>	<i>Secteur</i>	<i>Collecte / année</i>	<i>Entente pour la disposition et contrat de transport</i>
<i>Lac-Mégantic</i>	Résidentiel	1	Disposition : Sanitaire Lac-Mégantic inc. Prix (2019) : 83 \$ / tonne Durée de l'entente : annuelle Échéance : aucune Tonnage 2019 : 63 tonnes Transport : SSDF Prix (2019) : 8189\$, montant forfaitaire Nbre de portes : Résidentiel : 3017, en incluant les ICI : 3419 Durée du contrat : 5 ans Échéance : 31 mai 2021
<i>Stratford</i>	Résidentiel	2	Disposition : Gesterra Prix (2019): 68.85 \$ / tonne + redevance à 23.07 \$ / tonne Durée de l'entente : 5 ans Échéance : 31 décembre 2021 Tonnage 2019 : 66 tonnes Transport : TORA Prix (2019) : 8 048 \$; Durée du contrat : 1 an Échéance : n.d.
<i>Courcelles</i>	Résidentiel	2	Disposition, transport et traitement : Sanitaire Lac-Mégantic inc.; Prix (2019) : 86 \$ / tonne; Durée de l'entente : sans entente; Échéance : sans entente; Tonnage 2019 : 12 tonnes
<i>Lambton</i>	Résidentiel	1	Disposition: SLM Récupération Prix (2021): 85 \$ / tonne Durée de l'entente: 4 ans + 2 années optionnelles Échéance: 31-12-2024 Transport: SSDF Prix (2021): 9,15 \$ / unité; Durée du contrat: 4 ans + 2 années optionnelles Échéance: 31 décembre 2024
<i>Saint-Romain</i>	Résidentiel	2	Disposition : Sanitaire Lac-Mégantic inc.; Prix (2020): 86 \$ / tonne; Durée de l'entente : S.O. Échéance : S.O. Tonnage 2020 : 38 tonnes métriques Transport : SSDF Prix (2021) : 9,15 \$ / unité

<i>Municipalité</i>	<i>Secteur</i>	<i>Collecte / année</i>	<i>Entente pour la disposition et contrat de transport</i>
			Durée de l'entente : 4 ans + 2 ans renouvellement possible Échéance : 31 décembre 2024
<i>Les 15 autres municipalités</i>	Résidentiel	1	Disposition : Sanitaire Lac-Mégantic inc.; Prix (2019): 83 \$ / tonne; Durée de l'entente : 1 an; Échéance : 31 décembre 2019 Tonnage 2019 : 324 tonnes Transport : SSDF Prix (2013) : 7,36 \$ / unité Durée du contrat : 5 ans; Échéance : 31 décembre 2020

3.2.5 COLLECTE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Depuis 1998, la MRC du Granit a pris en charge, pour toutes ses municipalités, la vidange périodique des installations septiques situées sur son territoire, et ce, en conformité avec le Règlement R.R.Q., C. Q-2, R-22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. En vertu du Règlement, toute fosse septique utilisée à longueur d'année desservant une résidence isolée, doit être vidangée au moins une fois tous les deux (2) ans et toute fosse septique utilisée de façon saisonnière desservant une résidence isolée, doit être vidangée au moins une fois tous les quatre (4) ans.

Les propriétaires ayant une installation septique sur leur terrain sont contactés par publipostage (annexe 4) afin de les informer de la date à laquelle leur installation septique sera vidangée et afin de leur permettre de se préparer convenablement. La période de vidange des installations septiques s'échelonne du mois de mai à la fin du mois d'octobre. Pendant cette période, des camions circulent sur tout le territoire aux dates prévues au calendrier.

La MRC a signé un contrat de cinq ans avec l'entreprise Service Sanitaire Denis Fortier pour assurer ce service. La date d'échéance du contrat est le 31 décembre 2023. Les prix présentés au tableau 3.16 sont les prix pour l'année 2019 :

Tableau 3.16 : Prix pour la gestion des boues de fosses septiques

<i>Vidange sélective</i>	88,00 \$
<i>Vidange totale</i>	104,50 \$
<i>Vidange d'urgence en saison</i>	149,50 \$
<i>Vidange d'urgence hors-saison</i>	399,00 \$
<i>Le montant total du contrat pour les cinq années s'élève à un peu moins de 2 100 000 \$, tandis que le budget annuel pour la gestion des collectes et du traitement s'élève à 218 000 \$ pour l'année 2019.</i>	

3.2.6 COLLECTE DES RDD

La collecte des résidus domestiques dangereux se fait chaque année dans chacune des municipalités parallèlement au calendrier de vidange des installations septiques, à l'exception de la Ville de Lac-Mégantic qui a son propre réseau de collecte. Un dépliant sur lequel est imprimée la procédure à suivre et un aide-mémoire des matières acceptées est envoyé par la poste quelques semaines avant la collecte, un exemple est disponible à annexe 5. La Ville de Lac-Mégantic organise elle aussi une collecte à domicile au mois d'octobre de chaque année.

L'agent de la MRC collecte les RDD à l'aide d'une camionnette et les trie en vue de leur collecte par Laurentides re/sources. En 2019, pour la MRC du Granit, le service de collecte des RDD coûtait 46 000 \$. Annuellement, ce service coûte environ 50 000 \$. Ce montant provient d'une quote-part assumée par les 19 municipalités participantes.

3.2.7 AUTRES COLLECTES DE LA VILLE DE LAC-MÉGANTIC

En plus des collectes précédemment décrites, la Ville de Lac-Mégantic déploie une collecte annuelle porte à porte pour les TIC qu'elle offre aussi aux ICI. Elle gère aussi une collecte de matériaux secs auprès des ICI du territoire. Les conteneurs de matériaux secs sont levés deux fois par semaine et la matière est acheminée au centre de tri SLM Récupération inc. Elle organise également deux collectes spéciales de feuilles mortes à l'automne en plus d'une collecte de sapins de Noël en janvier.

3.2.8 COLLECTE DES CONTENANTS DE VERRE

Le comité consultatif en environnement s'est longuement penché sur la collecte distincte des contenants de verre et étant donné les coûts de transport élevés et l'arrivée de la consigne avec le projet de loi 65, il a été décidé de garder le statu quo en lien avec la récupération de ces contenants. D'autant plus que, à l'article 53.31.0.2 dans le projet de loi 65, il est clairement mentionné qu'

« Aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles, lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement pris en application de la présente section.

La prohibition prévue au premier alinéa s'applique malgré les responsabilités qui sont prévues à l'égard de la collecte sélective de certaines matières résiduelles dans un plan de gestion des matières résiduelles adopté par une municipalité régionale et en vigueur, une loi, un règlement ou une charte constituant une municipalité. »

Mentionnons que le centre de tri, Récupération Frontenac inc. où la majorité des municipalités envoient leurs matières recyclables fait partie des cinq entreprises retenues au Québec pour l'implantation d'une technologie qui permettra d'obtenir une qualité du verre recyclé à valeur ajoutée.

CHAPITRE 4 : INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

4. Inventaire des matières résiduelles

Pour élaborer un plan d'action et se doter d'outils permettant d'atteindre les objectifs de la politique gouvernementale, il est primordial d'avoir un inventaire le plus exact possible pour les trois grands secteurs d'activité. Cependant, il n'a pas été possible de présenter des données comptabilisées pour toutes les catégories de matières en raison de plusieurs contraintes. Il va sans dire que la difficulté à obtenir des données exactes sur la nature, les caractéristiques et la provenance des différents types de matières résiduelles est de taille. Quoi qu'il en soit, les données estimées ont été jointes aux données de l'outil lorsque possible. Le portrait global peut toutefois être considéré comme étant le plus réaliste et fondé que possible, sans être tout à fait exact.

Ce chapitre détaille les quantités générées, éliminées et valorisées qui sont estimées sur le territoire granitois pour l'année 2019 conformément aux Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles publiées par le MELCC. On y présente également les taux de récupération qui sont simplement le rapport récupéré sur généré. Tout d'abord, les résultats sont présentés par secteurs d'activité et par types de matière. Ensuite, on retrouve un bilan synthèse à la fin de chaque secteur et finalement, un bilan global à la fin du chapitre. La plupart des résultats sont présentés pour l'ensemble de la MRC mis à part quelques exceptions expressément mentionnées dans le texte.

En ce qui concerne la méthodologie d'inventaire, les principaux acteurs en GMR ont été sollicités par téléphone, courriel ou en personne pour obtenir les données. Afin de faciliter la collecte des données auprès des différents acteurs, il leur était spécifié au besoin que l'article 53.26 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) prévoit notamment que toute municipalité peut, « [...] dans le but d'obtenir l'information dont elle estime avoir besoin pour l'établissement et la révision du plan de gestion, exiger de [...] toute personne [...] ayant une entreprise ou un établissement sur son territoire, tout renseignement concernant l'origine, la nature, les quantités, la destination et les modalités de récupération, de valorisation ou d'élimination des matières résiduelles qu'elle produit, remet à un tiers ou prend en charge ». Enfin, beaucoup de données étaient aussi compilées par le service de l'environnement, ce qui a simplifié l'exercice. Lorsque requises, les données du rôle d'évaluation foncière ont été utilisées.

4.1 Méthodologie

L'année 2019 sert d'année de référence pour l'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC. Selon les secteurs, différentes catégories de matières ont été prises en compte.

Les données propres au territoire de la MRC ont été utilisées dans la mesure du possible. Quand il n’existait aucune donnée ou que les données étaient incomplètes, les quantités ont été estimées à partir de l’outil d’inventaire des matières résiduelles pour les PGMR développé par le cabinet d’expertise environnementale Chamard et Associés et révisé par Recyc-Québec en 2020.

Tout au long de cet inventaire, l’hypothèse voulant que les quantités générées soient égales à la somme des quantités récupérées et éliminées a été posée. L’unité de mesure utilisée est la tonne métrique (t) estimée à l’unité près. Lorsque nécessaire, une explication est donnée sur les données manquantes, les limites et les incertitudes, les estimations pour les rejets et les matières non traitées ainsi que sur la saisonnalité et la réalité régionale. L’abréviation s.o. est utilisée pour signifier « sans objet » et l’abréviation n.d. pour signifier « non disponible ».

4.2 Inventaire du secteur résidentiel

Les prochaines sous-sections détaillent la méthodologie utilisée pour chaque type de matière inventorié pour le secteur résidentiel. Les résultats de l’inventaire suivent sous forme d’un tableau.

4.2.1 MATIÈRES RECYCLABLES

Les matières recyclables comprennent le papier, le carton, le plastique, le verre et le métal. Ces matières sont principalement récupérées au moyen de la collecte sélective municipale. L’outil d’inventaire de Recyc-Québec a été utilisé pour compiler les tonnages des différents transporteurs et ces derniers ont été intégrés à l’outil de calcul. Pour cette catégorie de matière, les ICI sont inclus aux calculs. En effet, la quasi-totalité des ICI est desservie par la collecte résidentielle et les autres le sont par conteneurs.

Quant à elle, la ventilation (papier, carton, plastique, verre et métal) a été ajustée dans l’outil de calcul d’après les données réelles du centre de tri Récupération Frontenac inc. (2019). Le tonnage des matières recyclables pour toutes les municipalités de la MRC pour l’année de référence est de 2 667 tonnes et le taux de rejet de 5,74%.

Tableau 4.1 : Matières recyclables

<i>Type de matière</i>	<i>Récupéré (t)</i>	<i>Éliminé (t)</i>	<i>Généré (t)</i>
<i>Papier et carton</i>	1 706	102	1 808
<i>Métal</i>	110	7	117
<i>Plastique</i>	234	14	248
<i>Verre</i>	344	21	365
<i>Autre</i>	120	9	129
Total	2 514	153	2 667
<i>Taux de récupération</i>		94 %	

4.2.2 MATIÈRES ORGANIQUES

Les matières organiques comprennent les résidus alimentaires, les résidus verts, les branches et sapins de Noël ainsi que les autres résidus organiques (ex. : mouchoirs, cendres, litière, etc.).

Sur un total de 20 municipalités, 12 font la collecte de troisième voie et 3 municipalités s'ajouteront en 2021. Les municipalités éligibles opteront pour le compostage domestique et les autres sont présentement en démarche de réflexion sur l'option qui sera utilisée. La grande majorité des unités d'occupation de la MRC est desservie par une collecte porte-à-porte de matières organiques. La ville Lac-Mégantic a implanté cette collecte comme projet pilote en 2004 et l'a étendu à l'ensemble de son territoire en 2006.

L'outil d'inventaire du PGMR a été utilisé pour estimer les tonnages des matières organiques. Ce dernier suggère 3 060 tonnes générées et dans les faits, en 2019, nous avons collecté 1 099 tonnes de matières organiques. Il reste du chemin à parcourir, mais avec l'ajout de municipalités à la collecte de 3^e voie et au compostage domestique la MRC est sur la bonne voie.

L'herbicyclage est encouragé sur tout le territoire de la MRC et de plus, il est obligatoire dans la ville de Lac-Mégantic. Comme nous sommes en région, les branches et les sapins de Noël sont en grande partie gérés par le citoyen, seules les municipalités de Lac-Mégantic, Lac-Drolet et Stratford offrent une collecte porte-à-porte. Nous n'avons pas eu accès aux données des entrepreneurs privés d'émondage et aux données du centre de tri privé qui récupère les branches et les sapins de Noël.

Tableau 4.2 : Matières organiques

Type de matière	Récupéré (t)	Généré (t)
<i>Branches et sapins de Noël</i>	70	70
<i>Résidus verts (voir note 1)</i>	48	980
<i>Résidus alimentaires</i>	810	1150
<i>Autres résidus organiques</i>	171	860
Total	1099	3060
<i>Taux de récupération</i>	36 %	

Note 1 : Pour les résidus verts seulement, seules les données de Lac-Mégantic ont été compilées, les données présentées sont les matières compostées.

4.2.3 BOUES MUNICIPALES

Une seule station d'épuration est mécanisée sur le territoire et a disposé et traité des boues municipales en 2019, soit celle de la Ville de Lac-Mégantic. Les quantités présentées au tableau 4.3 ont un taux de siccité de 16 %.

Aucun étang aéré n'a disposé de boues en 2019 sur le territoire, c'est pourquoi les quantités générées lors de cette année ne sont pas disponibles (n.d.). La plupart des stations (étang aéré et non aéré) n'ont pas encore eu de vidange, mais une action est prévue au présent PGMR pour faire une analyse approfondie de

la situation. Quoi qu'il en soit, il importe que chaque municipalité exige dans leur appel d'offres ou dans leur contrat que les boues soient valorisées.

Enfin, pour ce qui est des boues de fosses septiques, les quantités en tonne de matière humide ont été estimées en fonction du tonnage réel de la collecte de 2020. Comme le service de l'environnement a la compétence pour la gestion des collectes de boues de fosse septique pour l'ensemble du territoire, le citoyen se trouve dans l'obligation de faire vidanger sa fosse et les boues récupérées sont envoyées à notre centre de déshydrations de boues de fosses septiques. Pour ce qui est des résidus générés suite au dégrillage des boues à la première étape du traitement, cela représente 3,34 tonnes métriques pour l'année 2020. Les boues sont traitées en quasi-totalité, seul un minime pourcentage de résidus suite au dégrillage des boues est éliminé.

Tableau 4.3 : Boues municipales

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Boues de stations mécanisées (BSM)	1008	0	1008
Boues d'étangs aérés (BEA)	0	0	n.d.
Boues de fosses septiques (BFS)	442	3	445
Total	1450	3	1453
Taux de récupération	99 %		

4.2.4 VÉHICULES HORS D'USAGE

Pour cette catégorie, les données utilisées pour l'inventaire sont celles générées par l'outil de calcul, soit des estimations basées sur les quantités annuelles récupérées au Québec à l'aide d'un indicateur de récupération par habitant et par année.

Tableau 4.4 : Véhicules hors d'usage

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Véhicules hors d'usage	996	0	996
Taux de récupération	100 %		

4.2.5 RÉSIDUS DE MATIÈRES TEXTILES

Le tonnage récupéré provient de l'outil d'inventaire. Le principal récupérateur de cette matière est la Ressourcerie du Granit - Le Chiffonnier et la quantité récupérée pour 2019-2020 est de 130 tonnes. Les quantités détournées par les quelques friperies et comptoirs familiaux du territoire échappent à cet inventaire, ce qui sous-évalue légèrement les données présentées. La somme des quantités récupérées et éliminées donne la quantité générée.

Tableau 4.5 : Textiles

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Textiles	137	188	325
Taux de récupération	42 %		

4.2.6 REJETS DES CENTRES DE TRI

Le centre de tri Récupération Frontenac a enregistré en 2020 un taux de rejet de 5,74 %. Ce faible taux s'explique par la capacité du centre à détourner les matériaux secs collectés accidentellement dans la collecte sélective et par la performance générale du centre.

Tableau 4.6 : Rejets des centres de tri

Type de matière	Éliminé (t)
Rejets des centres de tri	153

4.2.7 REJETS DU CENTRE DE VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES

Pour cette catégorie de matière, l'outil de calcul a permis d'estimer le tonnage en utilisant par défaut un taux de rejet de 4 %. Le taux de rejet du centre n'étant pas connu, les résultats suivants représentent une estimation basée sur des moyennes provinciales.

Tableau 4.7 : Rejets du centre de valorisation des matières organiques

Type de matière	Éliminé (t)
Rejets du centre de valorisation des matières organiques	44

4.2.8 RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Pour les RDD, les tonnages compilés et issus des différents points de dépôt et de la collecte porte-à-porte de la MRC du Granit sont fournis par le récupérateur Laurentides re/source. Pour compléter ce portrait, ont été ajoutées les données disponibles sur les quantités récupérées par les autres récupérateurs ou collecteurs de RDD présentées dans le tableau 3.2. Ces données sont jugées fiables étant compilées par le service de l'environnement de la MRC du Granit sur réception de bons de pesée ou de reçus. Cet inventaire contient les produits sous la responsabilité élargie des producteurs (REP), soit les batteries et les piles, les huiles usées et les filtres, les liquides de refroidissement, les antigels et leurs contenants, les lampes au mercure, les peintures et leurs contenants et les produits électroniques tels que les ordinateurs, les portables et périphériques, les téléviseurs, les téléphones cellulaires, les lecteurs DVD, les caméras ou les systèmes audio et vidéo, etc.

L'outil suggère 11 tonnes de RDD pour la MRC du Granit par contre, comme la MRC a plusieurs points de dépôt sur son territoire et qu'elle effectue une collecte porte-à-porte qui est bien établie depuis 20 ans sur tout le territoire; on constate que le tonnage de RDD est plutôt de 51 tonnes en 2019.

Tableau 4.8 : RDD

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
RDD	50	1	51

4.2.9 ENCOMBRANTS MÉTALLIQUES ET NON MÉTALLIQUES

Pour la portion d'encombrants récupérés, les résultats suivants sont basés sur une compilation des arrivages des collectes d'encombrants des municipalités au centre de tri des matériaux secs. À l'inventaire, il faut ajouter une proportion des apports volontaires au centre de tri issus d'ententes avec certaines municipalités, en plus des apports volontaires aux écocentres. Ces apports volontaires ne contiennent qu'une faible proportion d'encombrants, étant constitués essentiellement de résidus de CRD. La ventilation des arrivages à l'écocentre de Lac-Mégantic a permis d'estimer à 4 % la proportion d'encombrants issus des apports volontaires, proportion qui a été appliquée à l'ensemble des apports volontaires. Ainsi, pour la portion récupérée les résultats sont issus de la compilation des données de tonnage.

Pour séparer les encombrants métalliques/non-métalliques, les proportions établies par l'outil de calcul ont été utilisées. Comme l'outil ne propose aucun tonnage pour les encombrants non-métalliques, une estimation a été faite afin de ne pas laisser cette donnée à zéro. Un taux de 4,7 % a été appliqué pour les encombrants métalliques et 5,3 % pour les encombrants non-métalliques. Pour la compilation de la portion métallique récupérée, ont été ajoutés les tonnages d'électroménagers et d'appareils contenant des halocarbures, données compilées par la Ressourcerie du Granit. Pour la portion non-métallique récupérée, les meubles traités par la Ressourcerie ont été inclus au calcul. Pour ce qui est de la portion éliminée, elle a été estimée à l'aide de l'outil de calcul.

Le tableau 4.9 présente le portrait des encombrants de la MRC du Granit. Il importe de préciser que la majorité du tonnage provient de la collecte porte-à-porte de 15 municipalités, 324 tonnes en 2019 et de la Ressourcerie du Granit 99 tonnes en 2019. Il est possible de constater une augmentation de plus de 100 tonnes pour la collecte porte-à-porte de 2020.

Tableau 4.9 : Encombrants

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Encombrants métalliques	260	53	313
Encombrants non-métalliques	293	60	353
Total	553	113	666
Taux de récupération	83 %		

4.2.10 BALAYURES DE RUE

Les balayures de rue sont comptabilisées pour la Ville de Lac-Mégantic par le service des travaux publics. Les données ici présentées se limitent donc aux données de cette Municipalité. Pour l'année de référence, environ 1500 tonnes ont été ramassées avec le nettoyage des rues et des trottoirs et un autre 219 tonnes avec le nettoyage du réseau sanitaire et des puisards pluviaux. Les abrasifs récupérés des rues et trottoirs sont réutilisés à 100 % dans les divers travaux municipaux, tandis que les 219 autres tonnes des puisards sont d'abord séchées, puis servent pour les travaux d'entretien à l'écocentre. Les données ici présentées sont uniquement celles de la Ville de Lac-Mégantic. En effet, aucune des 19 autres municipalités ne comptabilise les tonnages des balayures de rue ramassées, mais toutes les municipalités stockent les résidus en vue de leur réutilisation. Certaines tamisent le matériel pour isoler le gravier plus grossier qui est utilisé pour réparer les stationnements et certaines routes, tandis que les poussières sont utilisées comme matériel de remplissage lors de la réparation de ponceaux ou autres travaux de voirie. Les balayures de rue sont donc réputées être valorisées à 100 %.

Tableau 4.10 : Balayures de rue

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Balayures de rue	1 719	0	1 719
Taux de récupération	100 %		

4.2.11 CONTENANTS CONSIGNÉS

Un outil d'inventaire supplémentaire proposé par Recyc-Québec a permis d'estimer les tonnages de contenants consignés. En fait l'outil permet d'estimer la quantité vendue, puis la quantité récupérée via la consignation. Le taux de récupération par la consigne pour chaque type de contenant a été reporté à la population de la MRC du Granit. Il est aussi important de préciser que les contenants consignés qui se retrouvent à la collecte sélective sont également considérés par l'outil, étant donné que le centre de tri participe aussi au programme de consignation en partageant les profits avec tous les employés.

Tableau 4.11 : Contenants consignés

Type de matière	Vente (t)	Récupération (t)
Aluminium	64	45
Plastique	17	11
Verre	87	52
Total	168	108
Taux de récupération	64 %	

4.2.12 PNEUS

Étant donné que cette matière est sous la responsabilité de Recyc-Québec, ce dernier est en mesure de fournir les tonnages récupérés par MRC, et ce pour tous les types de pneus (camions, autos, et petits

pneus). Toutefois, pour ce qui est des tonnages générés, il faut poser l'hypothèse qu'il y en a autant que les tonnages compilés par Recyc-Québec, même si en réalité une partie des pneus récupérés échappe à leur compilation. Des pneus sont réemployés (revendus) et sont récupérés plus tard par le Programme de gestion. D'un autre côté, le Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec de Recyc-Québec indique que plus de 90 % des pneus récupérés ont été recyclés, alors qu'environ 9 % ont été valorisés et moins de 1 % remoulés. Ainsi, comme cette matière possède un programme de récupération très efficace, il est possible de poser l'hypothèse qu'aucun pneu ne se retrouve à l'enfouissement ou dans l'environnement, ou du moins que cette situation soit négligeable en matière de compilation de données.

Tableau 4.12 : Pneus récupérés

Type de matière	Récupéré (Nbr)	Récupéré (t)
Pneus	23 839	262

4.2.13 RÉSIDUS ULTIMES

Ces résidus sont des matières résiduelles non valorisables, telles les particules fines et les matières trop dégradées. Ils ont ici été estimés par l'outil de calcul.

Tableau 4.13 : Résidus ultimes

Type de matière	Éliminé (t)
Résidus ultimes	12

4.2.14 BILAN DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le tableau suivant présente le bilan global pour le secteur résidentiel. Le taux récupéré global pour ce secteur s'élève à 97 %. Le constat le plus intéressant à mentionner sur ce bilan est le suivant : sur plus de 600 tonnes de matières éliminées, 29 % sont des matières textiles et 16 % sont du papier, carton, métal, plastique et verre. Améliorer la récupération de ces matières permettrait d'améliorer significativement le bilan résidentiel. Il est à noter qu'étant donné que les tonnages de matières recyclables comprennent les données du secteur ICI, le bilan résidentiel pour cette matière se trouve théoriquement désavantagé. En fait, le secteur ICI est reconnu pour présenter des taux de récupération plus faibles que le secteur résidentiel. Le tableau 4.14 présente le bilan du secteur résidentiel.

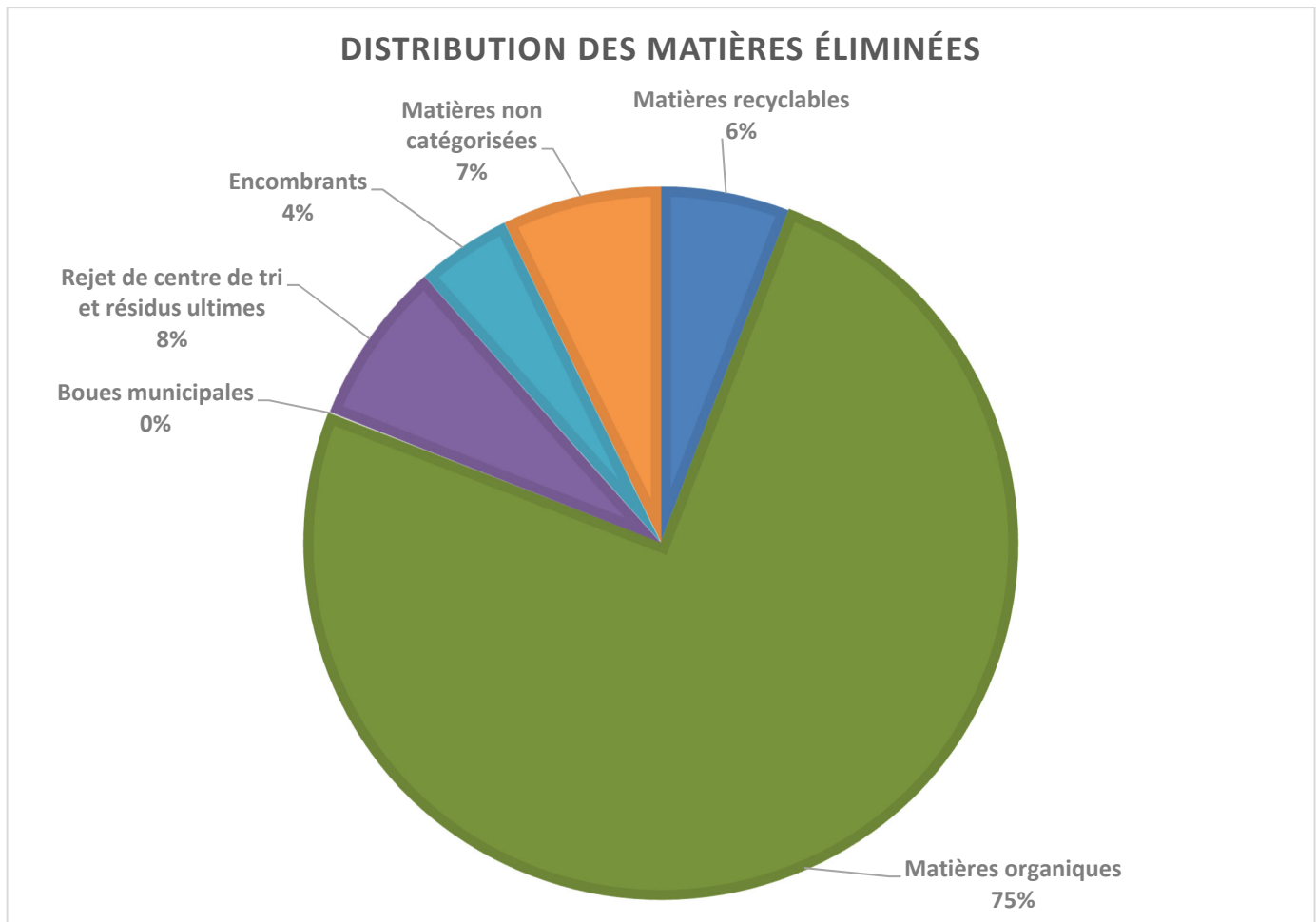
Tableau 4.14 : Bilan global de l'inventaire résidentiel

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	% Récupéré
<i>Matières recyclables</i>				
Papier et carton	1706	102	1808	
Métal	110	7	117	
Plastique	234	14	248	

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	% Récupéré
Verre	344	21	365	
Autre	120	9	129	
Sous-total	2514	153	2667	94 %
Matières organiques				
Branches et sapins de Noël	70	0	70	
Résidus verts	48	932	980	
Résidus alimentaires	810	340	1150	
Autres résidus organiques	171	689	860	
Sous-total	1099	1961	3060	36 %
Boues municipales				
Boues de stations mécanisées (BSM)	1008	0	1008	
Boues d'étangs aérés (BEA)	0	0	n.d.	
Boues de fosses septiques (BFS)	442	3	445	
Sous-total	1450	3	1453	99 %
Rejet de centre de tri et résidus ultimes				
Rejets des centres de tri	0	153	153	
Rejets du centre de valorisation des matières organiques	0	41	41	
Sous-total	0	194	194	100 %
Encombrants				
Encombrants métalliques	260	53	313	
Encombrants non-métalliques	293	60	353	
Sous-total	553	113	666	83 %
Matières non catégorisées				
Véhicules hors d'usage	996	0	996	100 %
Textiles	137	188	325	42 %
RDD	50	1	51	98 %
Balayures de rue	1 719	0	1 700	100 %
Contenants consignés	276	0	276	100 %
Pneus	262	0	262	100 %
Sous-total	3 440	189	3 610	92 %
Grand Total	5616	2613	8040	70 %

La figure 4.1 présente la distribution des matières résiduelles du secteur résidentiel qui sont éliminées. Les résultats sont en pourcentage.

Figure 4.1 : Distribution des matières résiduelles résidentielles éliminées



4.3 Inventaire du secteur ICI

Comme la plupart des ICI de la MRC du Granit sont intégrés aux collectes municipales, il n'est pas possible de dresser un bilan précis de ce secteur d'activité. Cependant, les données du MELCC démontrent la quantité de déchets enfouis provenant des secteurs ICI. Puisqu'aucune donnée complète et comparable n'était disponible pour le secteur ICI, l'outil d'inventaire de Recyc-Québec a été utilisé pour dresser l'inventaire.

4.3.1 MATIÈRES RECYCLABLES

Tel que mentionné précédemment, l'inventaire des matières recyclables pour le secteur ICI est compris dans l'inventaire résidentiel étant donné que la quasi-totalité des ICI sont assimilables à la collecte sélective. Seuls quelques ICI ont été identifiés pour avoir une gestion autonome pour leur carton étant équipés de presse et vendant eux-mêmes cette matière. Les autres types de matières recyclables de ces

ICI sont collectés par la collecte sélective résidentielle. C'est pourquoi les données de l'outil ont été utilisées pour produire le tableau 4.15.

Tableau 4.15 : Matières recyclables

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et carton	1 535	1 344	2 879
Métal	151	183	235
Plastique	139	713	852
Verre	77	206	283
Total	1902	2446	4249
Taux de récupération	45 %		

4.3.2 MATIÈRES ORGANIQUES

L'inventaire de cette matière pour le secteur ICI a été réalisé à l'aide de l'outil de calcul. Dans un premier temps, l'outil utilise le nombre d'employés de la région administrative par secteur SCIAN ayant un potentiel de génération de matières organiques (ex : commerces d'alimentation, soins de santé, restauration, etc.). De plus, l'outil de calcul s'appuie sur le nombre d'employés de notre MRC, propre à différents secteurs SCIAN directement associés à l'industrie de transformation agroalimentaire. Dans la région du Granit, les trois secteurs SCIAN de cette industrie sont les suivants : mouture de grains céréaliers et de graines oléagineuses; fabrication de produits laitiers; fabrication de boissons et produits du tabac. La fiabilité des données ici présentées repose sur les estimations de l'outil dont les sources ont été ajustées le plus fidèlement possible au portrait régional. Il est à noter qu'il n'y a pas de boues de papeteries qui sont générées sur le territoire.

Tableau 4.16 : Matières organiques

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Industries de transformation agroalimentaires	1 191	29	1 219
Commerces, institutions et autres industries	0	1 714	1 714
Résidus verts	0	182	182
Résidus alimentaires	0	1 268	1 268
Autres résidus organiques	0	264	264
Total	1 191	1 743	2 933
Taux de récupération	41 %		

4.3.3 RÉSIDUS SPÉCIFIQUES DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE

Dans la MRC du Granit, on ne retrouve pas d'ICI générant les types de matières résiduelles suivants : résidus marins, sables de fonderies, poussières de cimenteries, boues de forage, scories d'aciérie, poussières de chaux, autres résidus chaulant et pierre de taille.

Toutefois, on retrouvait en 2020, 29 industries du bois, lesquelles génèrent d'importantes quantités de ripe et de bran de scie qui entrent directement dans la chaîne de production d'autres usines de transformation et dont les tonnages seraient difficiles à comptabiliser. Il n'a pas été possible d'enquêter sur les tonnages réels de ripes et brans de scie, toutefois il est considéré que cette matière est valorisée à 100 % étant donné que le marché est favorable dans la région. La valorisation se fait majoritairement pour la fabrication de panneaux de particules et de mélamine (par l'entreprise Tafisa) et pour la fabrication de granules, de litière et de paillis horticole (par l'entreprise Granules Combustibles Energex).

Dans un autre ordre d'idée, l'enquête estrienne des Consultants S.M. inc. (2012) a permis d'estimer une catégorie de matière qui a été classée de « matières autres ». Ces matières représentent justement des résidus provenant de procédés industriels comme les caoutchoucs, les matériaux composites, la fibre de verre, les retailles de plastique, de verre et d'autres types, les pièces défectueuses et autres résidus difficilement récupérables. Ces matières ont été classées dans la catégorie « autres résidus de procédé industriel » pour le présent inventaire. Il est possible de présenter des estimations dans le tableau 4.17. Il est intéressant de spécifier que le secteur agricole générerait quelque 349 tonnes de plastique agricole de tous genres qui font partie de cette catégorie « autres résidus de procédé industriel ». En 2020, la collecte en conteneur à plus de 95 % des agriculteurs permet de préciser le tonnage à près de 120 tonnes pour les plastiques de balles de foin à elle seule.

Enfin, les quelques entreprises œuvrant dans le domaine du granit ont été contactées pour connaître ce qu'il advenait de leurs résidus. Deux types de résidus ont été identifiés, soit les poussières de granit issues principalement de la coupe, et les résidus plus grossiers soient les retailles. Pour la majorité des entreprises, ces matières sont principalement stockées sur place et dans des bassins de décantation (pour les poussières) d'une grande capacité, en attendant d'être valorisées. Une partie est valorisée pour certains travaux de remblai, mais une grande partie est stockée sur place. Les données ici présentées sont les tonnages récupérés, les tonnages stockés ayant été exclus du présent inventaire du fait qu'ils ne sont ni éliminés ni récupérés. Grâce aux entreprises ayant fourni des données de tonnage, une estimation a pu être possible pour l'ensemble du secteur d'activité. Pour ce faire, le nombre d'employés a été utilisé comme règle de proportionnalité.

À noter qu'avec l'arrivée du projet Synergie Estrie en 2020 nous estimons que les rejets industriels seront en grande partie adressés dans les années à venir.

Tableau 4.17 : Résidus spécifiques de transformation industrielle

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Autres résidus marins	S.O.	S.O.	S.O.

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Sables de fonderies	S.O.	S.O.	S.O.
Poussières de cimenteries	S.O.	S.O.	S.O.
Boues de forage	S.O.	S.O.	S.O.
Scories d'aciérie	S.O.	S.O.	S.O.
Poussières de chaux	S.O.	S.O.	S.O.
Autres résidus chaulant	S.O.	S.O.	S.O.
Pierre de taille	S.O.	S.O.	S.O.
Ripes et brans de scie	n.d.	n.d.	n.d.
Autres résidus de procédés industriels	5 888	3 651	9 539
Poussières de granit	0	0	0
Résidus de granit	739	0	739
Total	6 627	3 651	10 278
Taux de récupération	64 %		

Données provenant du PGMR 2016-2020

4.3.4 REJETS DU TRI DES MATIÈRES RECYCLABLES DES ICI

Ici, l'outil propose un certain tonnage même si, comme mentionné précédemment, ces rejets sont en partie inclus dans ceux du secteur résidentiel, les ICI étant assimilables à la collecte sélective.

Tableau 4.18 : Rejets du tri des matières recyclables des ICI

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0	284	284
Taux de récupération	0 %		

4.3.5 REJETS DE LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES DES ICI

Ici, le tonnage proposé par l'outil qui a estimé le tonnage à 0, a été utilisé.

Tableau 4.19 : Rejets de la collecte des matières organiques des ICI récupérés, éliminés et générés

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Rejets de la collecte des matières organiques des ICI	0	0	0
Taux de récupération	0 %		

4.3.6 REJETS DES RECYCLEURS DE MÉTAUX

Ces rejets, comprenant les fluffs automobiles, sont principalement les rejets des récupérateurs de VHU qui se composent de résidus mélangés et difficilement valorisables. L'outil de calcul suggère une estimation basée sur la quantité de VHU récupérés au Québec, quantité rapportée à notre population en 2019.

Tableau 4.20 : Rejets des recycleurs de métaux

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Rejets des recycleurs de métaux	0	685	685
Taux de récupération	0 %		

4.3.7 RÉSIDUS ULTIMES

Ces résidus sont des matières résiduelles non valorisables, telles les particules fines et les matières trop dégradées.

Tableau 4.21 : Résidus ultimes

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Résidus ultimes	0	161	161
Taux de récupération	0 %		

4.3.8 BILAN DU SECTEUR ICI

Le tableau suivant présente le bilan global pour le secteur ICI. Le taux récupéré global pour ce secteur s'élève à 57 %. La figure 4.2 présente la distribution des matières résiduelles éliminées du secteur ICI. On remarque que les « autres résidus de procédé industriel » arrivent au premier rang avec 41 % des matières éliminées, suivi du papier carton avec 15 % et des résidus alimentaires avec 100 %, pour occuper ensemble 69 % des résidus éliminés du secteur. Sachant que la donnée sur ces « autres résidus de procédé industriel » provient des estimations de l'étude des Consultants S.M. inc. (2012) et sachant qu'il n'y a pas beaucoup d'informations précises au sujet de cette catégorie, une attention particulière devra être prise sur cette matière dans le plan d'action de façon à mieux la décrire et mieux encadrer sa gestion par la stratégie 3RV-E.

Tableau 4.22 : Bilan du secteur ICI

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	% Récupéré
Matières recyclables				
Papier et carton	1 535	1 344	2 879	53 %
Métal	151	183	335	45 %
Plastique	139	713	852	16 %
Verre	77	206	283	27 %
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0	284	284	0 %
Sous-total	1 902	2 730	4 633	41 %
Matières organiques				
Industries de transformation agroalimentaires	3 462	81	3 543	98 %
Résidus verts	0	180	180	0 %
Résidus alimentaires	0	1 250	1 250	0 %

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	% Récupéré
<i>Autres résidus organiques</i>	0	260	260	0 %
Sous-total	3 462	1 771	5 233	66 %
Résidus spécifiques de transformation industrielle				
<i>Autres résidus marins</i>	-	-	-	-
<i>Sables de fonderies</i>	-	-	-	-
<i>Poussières de cimenteries</i>	-	-	-	-
<i>Boues de forage</i>	-	-	-	-
<i>Scories d'aciérie</i>	-	-	-	-
<i>Poussières de chaux</i>	-	-	-	-
<i>Autres résidus chaulant</i>	-	-	-	-
<i>Pierre de taille</i>	-	-	-	-
<i>Ripes et brans de scie</i>	-	-	-	-
<i>Autres résidus de procédé industriel</i>	5888	3651	9539	62 %
<i>Poussières de granit</i>	-	-	-	-
<i>Résidus de granit</i>	739	0	739	100 %
Sous-total	6 627	3 651	10 278	64 %
Rejets de centre de tri et résidus ultimes				
<i>Rejets de la collecte des matières organiques des ICI</i>	0	0	0	0 %
<i>Rejets des recycleurs de métaux</i>	0	685	685	0 %
<i>Résidus ultimes</i>	0	161	161	0 %
Sous-total	0	846	846	0 %
Grand Total	11 991	8 998	20 990	57 %

Les données tirées du rapport *Élimination par catégorie de matières résiduelles au Québec par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine – Année 2018* du MELCC (2018) arrivent à un résultat de 4 955 tonnes pour le secteur ICI, soit une différence de 4 043 tonnes avec le présent inventaire. Cela s'explique par l'ajout des autres résidus de procédés industriels qui représentent à eux seuls 41 % des matières éliminées pour ce secteur.

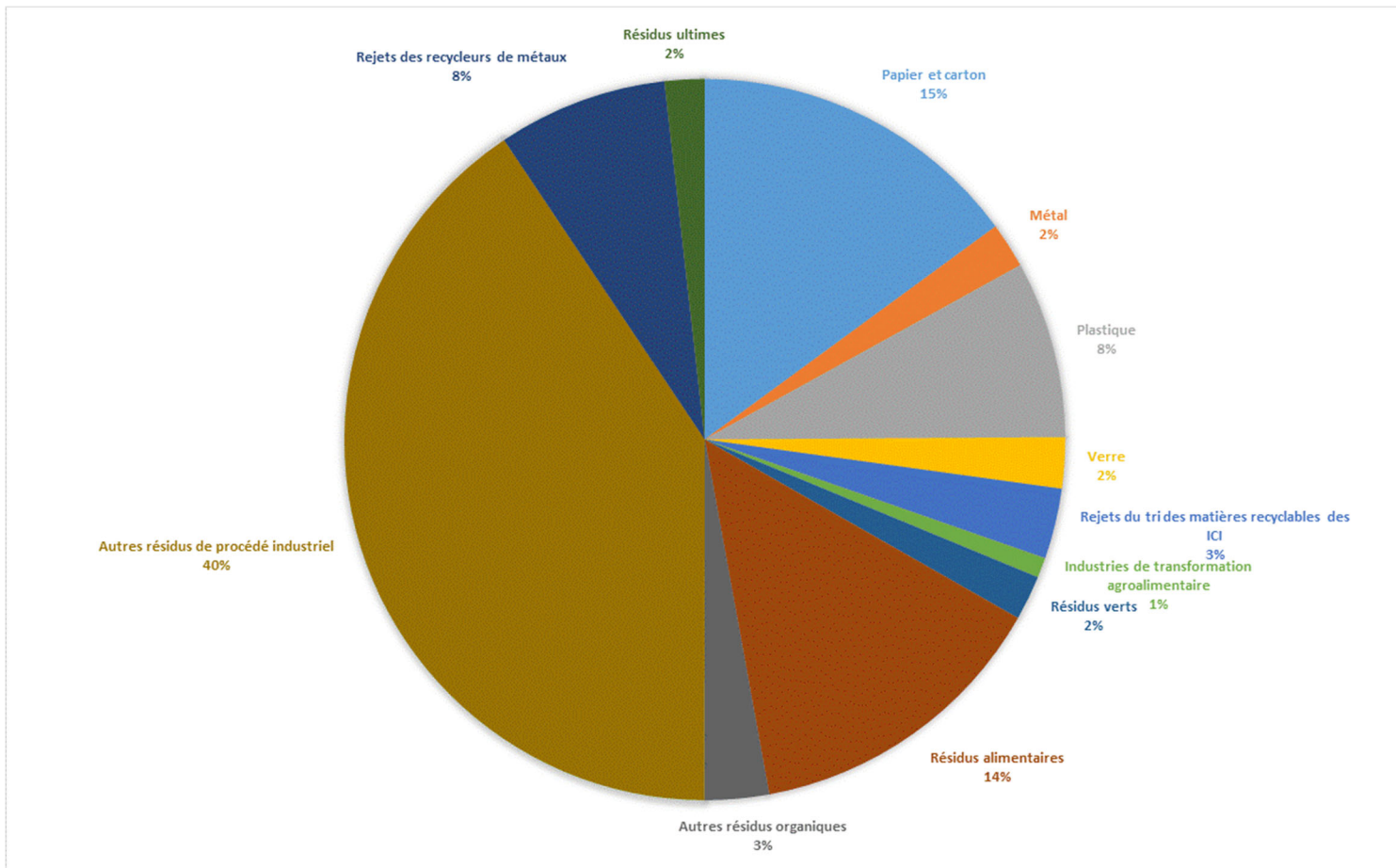
4.4 Inventaire du secteur CRD

En matière de résidus de CRD, on distingue communément les résidus d'agrégats (béton, asphalte, pierre, brique, etc.) et les résidus non agrégats (bois, gypse, bardeaux, verre plat, isolant, carton, retaille de plastique et emballage, etc.).

Le présent inventaire s'appuie principalement des données estimées par l'outil de calcul. Ce dernier s'appuie sur la valeur des permis de construire de notre MRC pour l'année de référence, soit un indicateur représentatif des activités de l'industrie générant les résidus de CRD, puisqu'il est directement lié à la valeur des chantiers de construction, qu'ils soient des secteurs résidentiel, institutionnel, commercial ou industriel.

À la MRC du Granit, il n'y a pas d'option d'enfouissement pour les CRD, en effet, seule l'option du centre de tri est disponible pour les entrepreneurs et les particuliers. De plus, il n'y a que deux entreprises qui

Figure 4.2 : Distribution des matières résiduelles des ICI éliminées



collectent leurs résidus de CRD en conteneurs et ces derniers sont apportés au centre de tri pour être recyclés. À la Ville de Lac-Mégantic la collecte se fait en conteneurs à raison de deux fois par semaine et est acheminé chez SLM récupération. La gestion des CRD peut être un enjeu pour les municipalités aux extrémités de la région qui sont plus loin du centre de tri et qui ne possèdent pas de solution de récupération ou d'écocentre.

4.4.1 AGRÉGATS

Pour les agrégats, les données compilées par SLM sont très peu représentatives des estimations de l'outil de calcul et de l'étude des Consultants S.M. inc. (2012). Cela s'explique par le fait que SLM ne reçoit pas l'asphalte qui représente les tonnages les plus importants. En fait, en moyenne SLM reçoit et traite 700 tonnes d'agrégats annuellement. L'étude des Consultants S.M. inc. (2012) et l'outil de calcul obtiennent des résultats comparables au niveau des agrégats générés, mais les données de l'outil ont été choisies étant donné que ce dernier estime aussi les tonnages récupérés et éliminés et qu'il prend en compte plus de paramètres. Il est à noter que SLM récupération possède un certificat d'autorisation pour les agrégats et reçoit ces derniers des citoyens. Quatre entreprises sur le territoire détiennent des certificats d'autorisation pour valoriser leurs propres matières et l'entreprise Sintra possède un plan d'asphalte pour

répondre à leurs propres besoins. L'entreprise Excavation Gagnon de Stratford fait la récupération, stockage et revalorisation de béton, brique et asphalte.

Tableau 4.23 : Agrégats

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Agrégats (béton, asphalte, pierre, brique, etc.)	4 918	304	5 222
Taux de récupération	95 %		

4.4.2 NON-AGRÉGATS

En ce qui concerne la source de données pour les non-agrégats, les données de l'outil de calcul ont été la source première des données récupérées pour ce secteur.

En fait, d'après l'étude des Consultants S.M. inc. (2012), il n'y aurait pas autant de bois de construction de généré sur le territoire (1 336 t) et il y aurait davantage de bardeaux d'asphalte (2 416 t) et de gypse (942 t). La ventilation proposée par l'outil n'est sans doute pas tout à fait représentative de la réalité régionale qui s'approche probablement davantage de celle de l'étude des Consultants S.M. inc. (2012). Cependant, les données de l'étude des Consultants S.M. inc. (2012) n'auraient pas pu mieux distribuer les types de matière étant une distribution des matières générées et non des matières récupérées. Enfin, l'outil de calcul semble surestimer le bois éliminé, car il se fie à la moyenne provinciale, ne considérant pas notre contexte avantage par la présence d'un centre de tri à proximité de ses clients et des industries qui valorisent ce bois. SLM est entre autres un centre de valorisation du bois, elle détient ses propres équipements et ses propres contrats de cogénération du bois. Donc, dans notre région le bois est broyé et revendu à des entreprises afin de servir de combustible pour le chauffage.

Tableau 4.24 : Non-agrégats

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Bois de construction	1 166	646	1 812
Gypse	11	296	307
Bardeaux d'asphalte	30	248	278
Autres (portes et fenêtres, isolants, etc.)	0	256	256
Total	1207	1446	2653
Taux de récupération	45 %		

4.4.3 BILAN CRD

Le tableau 4.25 présente le bilan du secteur CRD. Le taux récupéré global pour ce secteur s'élève à 78 %. La figure 4.3 présente la distribution des matières éliminées du secteur CRD. On remarque que les agrégats seraient la matière la plus éliminée avec 94 %, suivi du bois de construction, des bardeaux d'asphalte, de gypse et des autres résidus dans des proportions similaires.

Tableau 4.25 : Bilan du secteur CRD

Type de matière	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	% récupéré
Agrégats (béton, asphalte, pierre, brique, etc.)	4 918	304	5 222	94 %
Bois de construction	1 166	646	1 812	64 %
Gypse	11	296	307	4 %
Bardeaux d'asphalte	30	248	278	11 %
Autres (portes et fenêtres, isolants, etc.)	0	256	256	0 %
Total	6 125	1 750	7 875	78 %

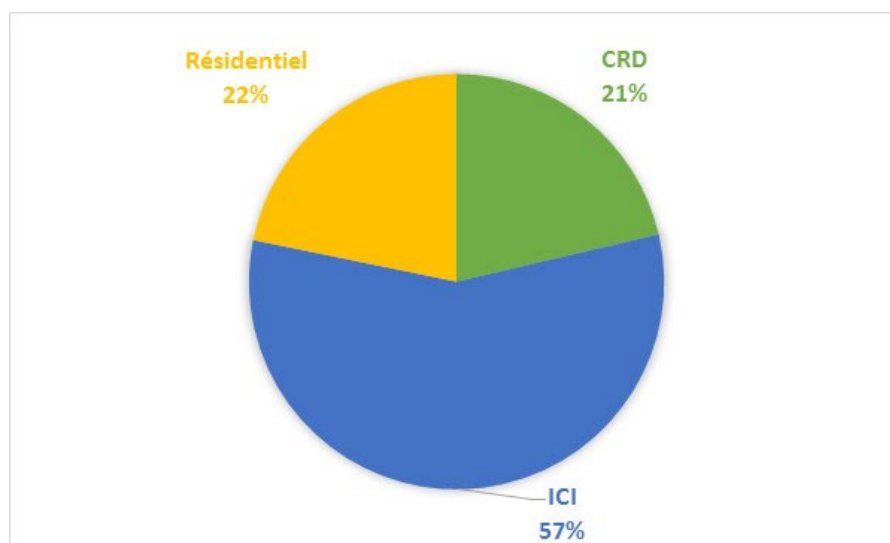
Les données tirées du rapport *Élimination par catégorie de matières résiduelles au Québec par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine – Année 2018* du MELCC (2018) arrivent à un résultat de 1764 tonnes pour le secteur CRD, soit une différence de 14 tonnes avec le présent inventaire. Cet écart de 1 % est jugé acceptable.

4.5 Bilan global

Le portrait global des matières résiduelles dans la MRC du Granit se visualise d'abord par la distribution des tonnages générés, récupérés et éliminés par grands secteurs. Ensuite, il est intéressant de présenter le portrait général récupéré versus éliminé. Enfin, il importe de pouvoir se situer par rapport à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*.

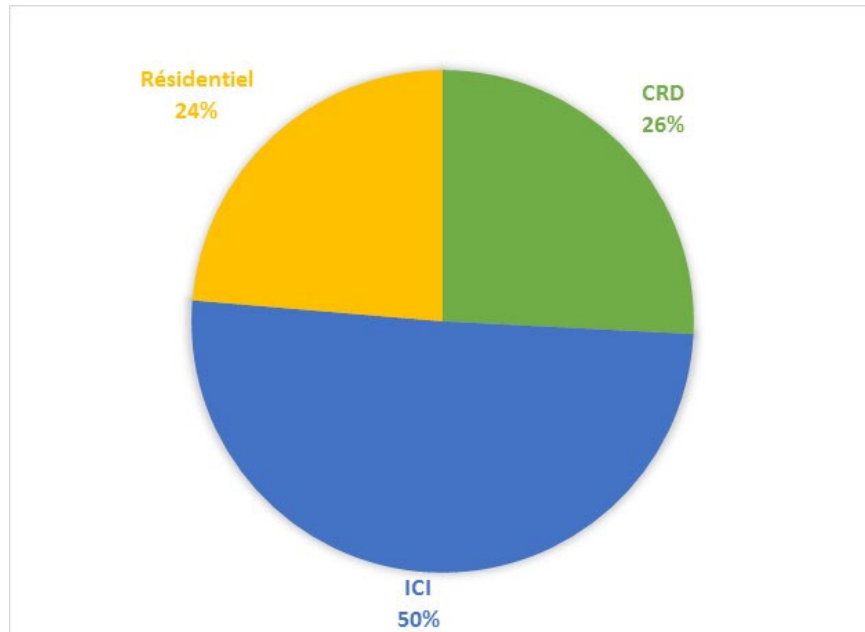
La figure 4.4 présente les matières générées par grands secteurs. Il ne faut pas oublier que le portrait régional présente les matières recyclables des ICI dans les données résidentielles, ce qui explique en bonne partie la part plus petite des ICI, en comparaison avec les données provinciales.

Figure 4.3 : Distribution des matières résiduelles générées au Granit selon les secteurs



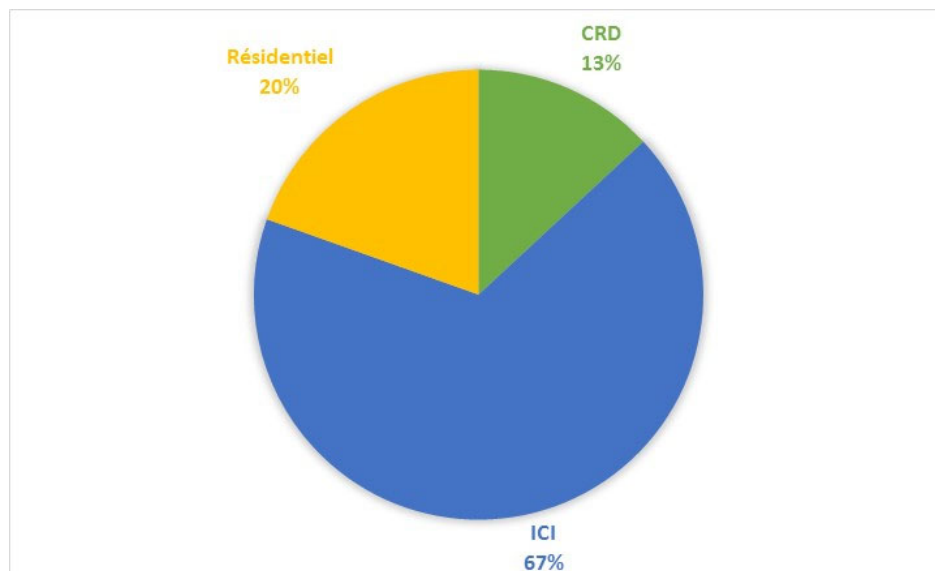
Du côté des matières récupérées, le portrait global se distribue tel que présenté dans la figure suivante. On remarque que le secteur ICI est celui qui récupère le plus de matières et que le secteur CRD en récupère le moins.

Figure 4.4 : Distribution des matières résiduelles récupérées au Granit selon les secteurs



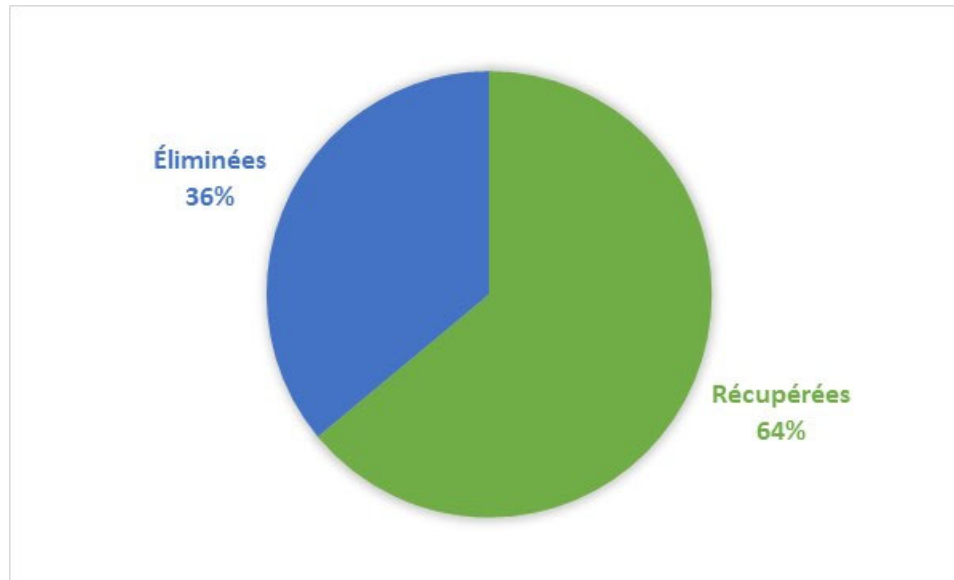
Enfin, le portrait au niveau des matières éliminées est présenté dans la figure 4.5. Sans surprise, le secteur ICI est celui qui élimine le plus de matières.

Figure 4.5 : Distribution des matières résiduelles éliminées au Granit selon les secteurs



Maintenant, il est intéressant de présenter pour l'ensemble des secteurs et pour tous types de matières confondues les tonnages récupérés versus éliminés sur le territoire de la MRC du Granit. La figure 4.6 présente ces résultats. Le taux de récupération global sur le territoire serait de 71 %.

Figure 4.6 : Matières récupérées et éliminées au Granit



Mentionnons ici que le tonnage éliminé pour les trois grands secteurs tirés du rapport *Élimination par catégorie de matières résiduelles au Québec par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine – Année 2018* du MELCC (2018) s'élève à 11 683 tonnes et que celui estimé par cet inventaire s'élève à 11 376 tonnes, soit un écart de 2 %. Signe que le présent inventaire est juste par rapport au tonnage total éliminé. Malgré cela, il est important de prévoir certaines actions à ce PGMR visant l'amélioration de la précision d'un futur inventaire. Quoi qu'il en soit, les objectifs de ce PGMR sont établis d'après les résultats obtenus. Considérant une probable surestimation des tonnages, certains objectifs pourraient être atteints par la simple amélioration de la précision qu'un futur inventaire pourrait apporter.

En termes d'objectifs provinciaux, il est intéressant de situer la MRC du Granit d'après le présent inventaire. Le tableau suivant présente les objectifs et certaines stratégies découlant du Plan d'action 2019-2025 de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* (Gouvernement du Québec, 2019), et précise comment se situe la MRC par rapport à ces derniers.

Tableau 4.26 : Situation de la MRC du Granit par rapport aux objectifs provinciaux

Objectifs ou stratégies du Plan d'action 2019-2025 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles	Situation de la MRC du Granit en 2013 (PGMR 2016-2020)	Situation de la MRC du Granit
<i>Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg ou moins</i>	635 kg/ pers. éliminés; 526 kg/ pers. selon les données d'élimination MELCC (2013)	Objectif en voie d'être atteint avec 535 kg/pers. éliminés (selon le présent inventaire); 549 kg/pers. selon les données d'élimination MELCC (2018)
<i>Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal</i>	Objectif non atteint avec 59 %	Objectif non atteint avec 66 % (Papier et carton 73 %, métal 60 %, plastique 36 %, verre 70 %)
<i>Recycler 60 % des matières organiques</i>	Objectif atteint avec 65 %	Objectif non atteint avec 56.5 %
<i>Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition</i>	Objectif atteint avec 70 %	Objectif atteint avec 78 %

Comme on peut le constater, seulement un objectif est atteint au niveau provincial pour la région du Granit. Ce bilan permet de guider les prochains chapitres de ce PGMR dans la considération des enjeux régionaux, l'établissement des orientations, des objectifs ainsi que des actions pour contribuer, voire dépasser les objectifs du Plan d'action provincial.

CHAPITRE 5 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL

5. Diagnostic territorial

Ce chapitre dresse un bilan du PGMR 2016-2020 de la MRC du Granit. Il rappelle également les différentes orientations gouvernementales en lien avec la gestion des matières résiduelles. Les informations et données présentées dans les chapitres précédents permettent d'établir un diagnostic territorial en synthétisant l'ensemble des enjeux, des forces et des faiblesses pouvant influencer la GMR de la région.

5.1 Bilan du PGMR 2016-2020

Le PGMR 2016-2020 de la MRC comptait 16 objectifs et 59 actions regroupées en 7 grandes orientations :

1. Réduire l'enfouissement des matières résiduelles produites par tous les secteurs confondus (résidentiel, ICI, CRD);
2. Promouvoir le tri à la source pour les secteurs résidentiels et ICI afin d'améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées et valorisées ;
3. Mettre un terme à l'enfouissement des matières organiques des secteurs résidentiels et ICI ;
4. Mettre en place une gestion responsable des résidus de CRD dont le bois et les agrégats, et accroître leur potentiel de valorisation et de recyclage;
5. Mettre fin à l'enfouissement des RDD et des TIC par la promotion des différents services offerts et en tirant profit des programmes sous REP ;
6. Acquérir de meilleures connaissances pour améliorer la précision des estimations des matières générées, récupérées et éliminées de façon à assurer un meilleur suivi ;
7. Améliorer l'acceptabilité sociale et les comportements responsables des différents générateurs par l'application de mesures d'ISÉ et par la concertation, la collaboration et participation de tous les acteurs concernés.

À la suite de l'entrée en vigueur du plan, en août 2016, plusieurs actions ont été mises en œuvre tant par la MRC que les municipalités. Le tableau 5.1 présente l'état d'avancement des différentes actions. Ce dernier démontre que 70 % des actions ont été réalisées en totalité ou en partie, 18 % des actions seront reconduites tandis que 12 % ne sont pas réalisées.

En ce qui a trait à l'information, la sensibilisation et l'éducation, la majorité des mesures a été réalisée tandis que la majorité des actions portant sur le service a été réalisée en tout ou en partie. Celles qui ne l'ont pas été portent principalement sur des actions de la filière des CRD. Dans notre région il y a une entreprise privée qui est très active et avec qui la MRC a une excellente collaboration. De plus, pour les

entrepreneurs et les citoyens le centre de tri est la seule option disponible pour disposer de leurs résidus de CRD.

Plusieurs actions de tout type qui ont été reconduites dans le présent PGMR ont été partiellement réalisées ou non réalisées par manque de temps et d'argent.

Tableau 5.1 : Bilan de l'état d'avancement des actions du PGMR 2016-2020

<i>Type d'action</i>	Non réalisée	Réalisée	Réalisée partiellement	Reconduite	Total
<i>Directive</i>	-	3	4	2	9
<i>Étude</i>	2	-	5	1	8
<i>Initiative</i>	-	1	1	3	5
<i>ISÉ</i>	4	-	9	1	14
<i>Pratique</i>	-	-	-	1	1
<i>Règlement</i>	-	-	1	-	1
<i>Service</i>	1	6	10	2	19
<i>Suivi</i>	-	-	1	1	2
Grand Total	7	10	31	11	59

5.2 Enjeux

Plusieurs enjeux propres à la MRC du Granit vont influencer la gestion des matières résiduelles dans la région. Voici une synthèse de ces divers enjeux :

– Contraintes démographiques

La MRC du Granit doit tenir compte des caractéristiques démographiques contraignantes par rapport aux autres MRC de l'Estrie et même du Québec. En effet, elle présente une densité très faible de 7,9 hab/km². Celle-ci serait un moindre mal si le territoire de la MRC n'était pas aussi grand avec ses 2 833 km². La gestion des matières résiduelles prend une autre dimension quand il s'agit de desservir 20 municipalités et de collecter les bacs des nombreux habitants éloignés des noyaux à forte densité de population. Les coûts et les dépenses de carburant associés à la collecte sont un problème qui doit être amoindri par une gestion optimisée du transport des matières.

– Contraintes communicationnelles

La taille du territoire et sa ruralité sont à l'origine de la difficulté de rejoindre les citoyens. En effet, encore beaucoup de foyers ne disposent pas d'internet et ne sont donc pas joignables par les réseaux sociaux ou les sites internet municipaux. Les journaux et les revues municipales restent parfois les seuls moyens pour contacter ces habitants.

– **Villégiature et occupation saisonnière**

La MRC accueille beaucoup de visiteurs annuellement et notamment durant la période estivale. Cependant, les centres d'accueil ne sont pas toujours adaptés pour gérer les matières résiduelles et les vacanciers se préoccupent moins qu'à leur habitude de leur impact sur l'environnement lors qu'ils voyagent. Par conséquent, de nombreux résidus sont souvent mal triés à cause de la non-uniformité entre les régions, mais aussi à cause du manque de volonté et du manque d'infrastructures dans les centres.

– **Gestion en terres publiques**

De nombreuses aires récréatives se trouvent en terres publiques sur le territoire de la MRC. Ce sont majoritairement les parcs nationaux et les ZEC. Ces dernières ne disposent pas toujours d'une gestion des matières similaire à la MRC et ne dépendent pas de leurs services. Cependant, de nombreux dépôts sauvages de déchets en tous genres sont retrouvés de manière récurrente sur ces terres. Ceux-ci sont parfois dus à un manque de poubelles ou de sensibilisation des utilisateurs sur la manière de se départir de certains objets.

– **Capacité de traitement**

La capacité de traitement des installations de gestion des boues de fosses septiques et de CRD sur le territoire est suffisante. Donc, afin de diminuer les coûts et de répondre à une future hausse de la quantité de matières résiduelles récupérées liée aux objectifs nationaux et aux objectifs de régionalisation des services de la MRC, cette dernière doit repenser ses infrastructures pour optimiser la gestion de ses matières organiques, mais aussi de ses matières résiduelles.

– **Acceptabilité sociale et sensibilisation au 3RV-E**

Chaque année, des efforts sont faits dans la province pour respecter la hiérarchie des 3RV-E. Cependant, le changement des habitudes et l'arrivée de nouvelles façons de faire, comme le recyclage et le compostage, peuvent être difficiles à intégrer. À la MRC, davantage de sensibilisation devra être réalisée afin d'informer les citoyens des avantages économiques, sociaux et environnementaux d'un tri adéquat des matières, du compostage et de la réduction à la source.

– **Cohérence territoriale**

Le nombre élevé de municipalités dans la région du Granit amène un enjeu de disparité entre les localités, notamment en ce qui concerne la GMR. Il est alors d'autant plus important de favoriser la concertation des décideurs locaux et régionaux afin d'arrimer les nouvelles mesures à mettre en place, de façon à ce que tous aillent dans le même sens.

– **Régionalisation des services**

Il peut être difficile d'unir 20 entités administratives qui possèdent leur indépendance. Pourtant, il est bien connu qu'une collectivité est plus forte lorsque ses membres y contribuent, plutôt qu'en agissant indépendamment. Le proverbe « l'union fait la force » en est l'exemple. La MRC devra donc travailler en ce sens pour démontrer aux municipalités les avantages de régionaliser les services de GMR.

5.3 Forces et faiblesses

Même si la gestion des matières résiduelles est bien implantée dans la MRC du Granit, le PGMR, en plus de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux, doit tenir compte des réalités des vingt municipalités qui la composent. Le tableau 5.2 identifie certaines forces et faiblesses liées au système de gestion des matières résiduelles actuel selon les différents générateurs.

Tableau 5.2 : Forces et faiblesses du système de gestion des matières résiduelles

	Forces	Faiblesses
<i>Secteur résidentiel</i>	Collecte sélective bien implantée sur le territoire et ne présentant aucun signe de ralentissement malgré les difficultés de plusieurs centres de tri qui minent la confiance des citoyens.	Incohérence entre les municipalités pour ce qui est du nombre de collectes, types de collecte, services offerts, couleur des bacs, etc.
	Ressourcerie performante et viable financièrement.	La distance des grands centres est un enjeu majeur, car les coûts de transport pour traiter certaines matières sont très élevés.
	Réseau de cloches de récupération de vêtements dans plusieurs municipalités.	Collecte des matières organiques n'est pas implantée dans toutes les municipalités du territoire et le service n'est pas automatiquement offert dans les multi logements, les écoles, le CSSS, les commerces et les épiceries et plusieurs restaurants.
	Service d'écocentre ou de dépôt gratuit pour presque la totalité des citoyens de la MRC.	La sensibilisation des citoyens est un enjeu qui devrait être priorisé pour augmenter la récupération et le compostage. La réglementation est récente et n'a pas suffisamment été diffusée.
	Programme de vidange systématique des boues de fosses septiques dans la totalité des municipalités. Service bien établi depuis plus de 20 ans. Les installations de traitement sont situées sur notre territoire, réduisant ainsi les émissions de GES reliées au transport. Les boues de fosses septiques sont valorisées à 100 %.	La présence d'une grande population saisonnière entraîne des difficultés en ce qui concerne les collectes pour certains secteurs de villégiature, mais aussi pour le tri adéquat des matières réalisées par ces citoyens.
		Pour certains citoyens, la distance à parcourir est grande pour pouvoir accéder à certains services comme le centre de tri ou un écocentre.
<i>Secteur ICI</i>	Collecte des plastiques agricoles de porte-à-porte bien implantée depuis 2019 et donnant des résultats exceptionnels. Un taux de participation des agriculteurs à plus de 99%	Pour le secteur agricole, certains types de résidus ne sont pris en charge par aucun programme de récupération. C'est le cas notamment des tubulures acéricoles.
	Collecte sélective municipale offerte à l'ensemble des ICI en bacs et en conteneurs. La gestion se fait exclusivement par la MRC et les municipalités. Il n'y a pas de collecte privée sur le territoire.	Les programmes de récupération pour les contenants de pesticides, les huiles ou autres produits dangereux sont inexistantes sur le territoire pour les agriculteurs.
		Les petits ICI n'ont pas les ressources humaines et financières pour faire des recherches et des

	Forces	Faiblesses
		<p>changements au niveau de la gestion des matières résiduelles.</p> <p>Il existe très peu d'informations pour établir un bilan précis de la gestion des matières résiduelles dans les ICI.</p> <p>La traçabilité des matières provenant du secteur ICI est difficile puisque leur tonnage est intégré au secteur résidentiel.</p> <p>Le manque de débouchés pour certaines matières spécifiques.</p>
Secteur CRD	Tous les citoyens et entrepreneurs ont accès à un centre de tri de matériaux secs à plus ou moins 50 km de distance.	<p>Il existe très peu d'informations pour établir un bilan précis de la gestion des résidus de CRD.</p> <p>Le manque de débouchés pour certaines matières spécifiques.</p>
		Pour certains entrepreneurs, la distance à parcourir est grande pour pouvoir accéder à certains services comme le centre de tri ou un écocentre.

Des éléments externes ont également un rôle à jouer dans le succès de la mise en place des actions du PGMR, par exemple :

- Les prochains plans d'action gouvernementaux;
- L'ajout ou le retrait d'une municipalité dans la compétence de la MRC;
- La disponibilité de nouveaux programmes d'aide financière;
- Le bannissement éventuel de l'enfouissement de certaines matières;
- La disponibilité de débouchés pour les matières récupérées;
- L'évolution des coûts reliés aux redevances à l'élimination;
- Les changements organisationnels chez les partenaires de la mise en œuvre du PGMR.

5.4 Orientations et objectifs

Pour l'énoncé des orientations et objectifs, les objectifs et principales stratégies du Plan d'action 2019-2025 de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* ont servi de référence. Les objectifs ont été posés d'après les performances actuelles, sans se limiter aux objectifs nationaux et de façon à inclure tous les types de matières résiduelles générées au sein des trois grands secteurs. Ces orientations et objectifs se veulent avant tout réalisables, et un reflet du portrait régional le plus fidèle possible. Tous les objectifs présentent un échéancier et sont accompagnés d'actions qui seront énoncées et détaillées dans le prochain chapitre.

Pour contribuer à l'objectif provincial ultime qui est de n'éliminer que le résidu ultime au Québec, la MRC du Granit se donne les lignes directrices suivantes :

1. Prévenir et réduire la génération de matières résiduelles notamment en promouvant la consommation responsable, les changements de comportement et la gestion responsable;
2. Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables et valorisables en promouvant le tri à la source;
3. Détourner de l'enfouissement le plus de matières possible pour n'éliminer que le résidu ultime;
4. Mettre à la disposition de tous les générateurs les différents services, infrastructures et moyens nécessaires pour une bonne GMR, dont une meilleure connaissance et précision des inventaires.

De ces lignes directrices découlent cinq orientations pour viser spécifiquement les trois principaux générateurs, de même que l'ensemble des matières. Elles tiennent compte des principaux enjeux observés sur le territoire et représentent les différents domaines d'action pour lesquels la MRC devra intervenir d'ici 2027. Les orientations retenues sont les suivantes :

1) Amélioration de la participation des différents générateurs

Il est bien connu qu'une gestion des matières résiduelles efficace passe inévitablement par une participation de tous ses générateurs. Cette orientation vise donc à stimuler les efforts individuels et collectifs de tous les secteurs (résidentiel, ICI, et CRD) afin de mettre en pratique la hiérarchie des 3RV-E.

2) Réduction à la source

La consommation responsable passe par l'application du principe des 3RV-E, qui débute par la réduction à la source. Celle-ci demeure la meilleure façon de diminuer la quantité de matières résiduelles générées au quotidien, et limite, par conséquent, la pression induite aux centres de tri et aux sites d'enfouissement. Dans la société de surconsommation dans laquelle nous vivons, rappelons que le déchet qui pollue le moins est celui qu'on ne produit pas.

3) Gestion des matières organiques

Cette orientation vise à répondre à un enjeu d'importance mis de l'avant par le gouvernement provincial. La valorisation des matières organiques crée des bénéfices économiques et environnementaux considérables, ce qui prouve que leur gestion doit être favorisée dans toutes les municipalités.

4) Optimisation des services offerts sur l'ensemble du territoire

L'amélioration continue des infrastructures et des services offerts en GMR est l'une des priorités de la MRC. Elle s'engage à fournir des efforts significatifs afin de les rendre accessibles à un plus grand nombre de ses citoyens sur l'ensemble du territoire.

5) Acquisition de connaissances, suivi et concertation

Une meilleure gestion des matières résiduelles passe nécessairement par une plus grande connaissance de leur provenance et du traitement qui leur est réservé. La MRC désire ainsi collaborer avec les municipalités, les centres de tri, les lieux de villégiature et les autres acteurs dans la région du Granit pour faciliter un suivi rigoureux de la GMR.

Le plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles fixe de nouveaux objectifs nationaux à atteindre. Les municipalités sur le territoire de la MRC du Granit doivent s'engager à contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

Objectifs pour la gestion des matières résiduelles

1. Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à **525 kg ou moins**
2. Recycler **75 %** du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal
3. Recycler **60 %** des matières organiques
4. Recycler et valoriser **70 %** des résidus de construction, rénovation et démolition

La stratégie gouvernementale pour la valorisation de la matière organique comporte aussi des objectifs ambitieux pour lesquelles les municipalités de la MRC s'engagent à mettre en place des actions qui contribueront à l'atteinte des objectifs.

Objectifs pour la valorisation de la matière organique

1. Instaurer la gestion de la matière organique sur **100 %** du territoire municipal d'ici 2025;
2. Gérer la matière organique dans **100 %** des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
3. Recycler ou valoriser **70 %** de la matière organique visée en 2030;
4. Réduire de **270 000 t éq. CO2** les émissions de GES en 2030.

Objectifs de la MRC du Granit

Matière	#	Objectif	Échéance
Déchet et résidu ultime	1	Réduire la quantité de matières éliminées par habitant à 500 kg ou moins	2025
PCVPM	2	Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal	2026
CRD	3	Recycler et valoriser 75 % des résidus de construction, rénovation et démolition	2026
MO	4	Recycler 65 % des matières organiques*	2025
	5	Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025	2024
	6	Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025	2025
	7	Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030*	2027

* L'objectif 7 inclut le papier, le carton, le bois et les matières organiques putrescibles (résidus alimentaires et verts, ainsi que les boues), tandis que l'objectif 4 vise uniquement les matières organiques putrescibles.

CHAPITRE 6 : PLAN D'ACTION 2021 - 2027

6. Plan d'action 2021 - 2027

Le présent plan d'action représente le cœur du PGMR, car il est le fondement de la structure future de gestion des matières résiduelles à la MRC du Granit. Il commence par la formulation de nouveaux objectifs, basée sur les performances actuelles de la MRC et sur les objectifs provinciaux. Ceux-ci permettent de diriger les efforts de la MRC pour les sept prochaines années. En effet, la MRC du Granit agira en fonction de cinq orientations érigées dans le but d'atteindre les objectifs fixés. Pour ce faire, chaque orientation comprend un nombre important d'actions. Ces actions ont été pensées de manière SMART — soit Spécifique, Mesurable, Acceptable, Réaliste et Temporellement définie — afin de les rendre concrètes et réalisables. De plus, elles sont classées selon différents types pour faciliter leur mise en œuvre. Finalement, le plan d'action est présenté sous forme d'un tableau récapitulatif des 52 actions à exécuter d'ici 2027. Il est complété par un tableau « Budget et échéancier ».

6.1 Types d'action

Les types d'action permettent de distinguer davantage les ressources humaines et financières qui seront nécessaires à la mise en œuvre des actions. Les cinq types d'action utilisés dans le présent plan d'action sont les suivants :

- **Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)**

L'information disponible en ce qui a trait, par exemple, au tri des matières ou encore aux organismes de récupération présents sur le territoire, peut parfois être difficilement accessible. Pour pallier cette problématique et favoriser l'implication de tous les générateurs, des efforts supplémentaires doivent être investis en information, sensibilisation et éducation (ISÉ). Concrètement, ceci se traduit entre autres par la distribution de guides et bottins, la mise sur pied de formations et de conférences, ainsi que par l'intervention d'une brigade verte.

- **Services (SE)**

Ce type d'action implique qu'un service doit être mis en place ou encore élargi pour rejoindre davantage de citoyens sur le territoire du Granit. L'objectif est de favoriser l'économie circulaire locale et régionale en formalisant les services de dépôt et de vente pour qu'ils soient profitables à un plus grand nombre d'individus.

- **Acquisition de connaissances (C)**

La reddition de compte dans le domaine de la GMR est nécessaire pour identifier les secteurs ou encore les matières pour lesquelles davantage d'efforts doivent être investis. L'atteinte des objectifs du présent PGMR en dépend entièrement.

- **Règlementation et politique (RP)**

Pour faire appliquer certaines mesures qui demandent une action à court terme, des outils tels, une réglementation ou encore une politique peuvent être nécessaires. Dans le cas présent, une seule action concernant les sacs de plastique à usage unique demandera l'élaboration d'un règlement à l'échelle régionale.

- **Suivi et surveillance (SU)**

Les actions de suivi et de surveillance visent à s'assurer du bon fonctionnement des services récemment mis en place, à valider la réussite ou non des campagnes de sensibilisation par le biais de l'analyse des tonnages, ou encore à coordonner les efforts entre les différentes parties prenantes de la GMR du Granit.

Les abréviations sont utilisées dans le plan d'action afin d'alléger le texte.

6.2 Plan d'action 2021-2027

Le tableau de l'annexe 2 présente les 52 actions retenues pour le PGMR 2021-2027. Elles sont classées par orientations et comprennent pour chacune une description et un ou plusieurs indicateurs de performance. Deux colonnes ont été ajoutées afin d'indiquer à quels objectifs du plan d'action de la PQGMR et de la SVMO l'action répond. De plus, les clientèles cibles, les responsables et l'échéancier ont été définis pour chaque action.

Ce plan d'action vise entre autres à accroître l'acceptabilité sociale pour la GMR des différents générateurs de manière à augmenter la participation de tous.

6.3 Budget et échéancier

L'annexe 3 présente le budget et l'échéancier. Le budget se divise en deux catégories soit le budget prévisionnel monétaire et le budget en ressources humaines exprimé en heures. Seul le budget des actions qui ne sont pas actuellement sous contrat a été estimé.

CHAPITRE 7 : SUIVI ET SURVEILLANCE

7. Suivi et surveillance

La *Loi sur la qualité de l'environnement* exige que les MRC prévoient un système de surveillance et de suivi du PGMR afin d'en vérifier périodiquement l'application, le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des actions prévues au plan d'action. Pour ce faire, le Comité Consultatif Environnement (CCE) a été nommé responsable du suivi et de la surveillance du PGMR.

Le CCE est tout désigné pour accomplir cette fonction étant donné son mandat reçu par le conseil des maires, soit d'étudier toutes questions relatives aux dossiers environnementaux pour en faire les recommandations qu'il juge appropriées. Ce comité est composé de 6 membres, soit la préfète, un représentant de la Ville de Lac-Mégantic et un représentant de chacun des 4 secteurs du territoire. De plus, deux personnes-ressources de la MRC du Granit soit la responsable de l'évaluation et de l'environnement ainsi que la coordonnatrice en gestion des matières résiduelles assistent le CCE dans cette fonction. Spécifiquement le CCE a les rôles suivants :

- Répondre aux municipalités locales sur des questions d'ordre politique entourant le PGMR;
- Suivre régulièrement les résultats du PGMR;
- Recommander au conseil des maires des ajustements aux actions ou au budget, si nécessaire;
- Transmettre à la fin de l'année, à chacune des municipalités, un rapport compilant le bilan du PGMR, de même que des recommandations pouvant s'adresser spécifiquement à une ou des municipalités pour accélérer la mise en œuvre du PGMR.

Afin d'aider le CCE dans son rôle de surveillance, des indicateurs de performance sont définis pour chacune des actions dans le plan d'action 2021-2027 de l'annexe 2. Le comité sera en mesure d'évaluer l'efficacité du PGMR, de consolider les points forts et d'apporter, le cas échéant, les corrections nécessaires à l'atteinte des objectifs poursuivis.

Il produira annuellement le rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR et le transmettra au MELCC. Il réalisera enfin un bilan qui permettra de décrire les actions réalisées, de préciser les résultats et les performances atteints, de faire des recommandations pour réorienter le PGMR au besoin et de présenter les résultats des différents indicateurs de suivi.

Le rapport annuel ainsi que le bilan seront déposés au conseil de la MRC et mis en ligne sur le site Internet de la MRC.

RÉFÉRENCES

Chamard (2014). Cabinet d'expertise environnementale Chamard et Associés. Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR, document présenté à Recyc-Québec et au MDDELCC, calculateur Excel et guide d'utilisation et d'accompagnement, 61 pages

Consultants S.M. inc. (2012). Inventaire des matières résiduelles d'origine autre que résidentielles de l'Estrie. Enquête menée en Estrie à la demande du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie et de d'autres collaborateurs. Réf. F115762-CI04. 317 pages

Gaia Presse (2012). Gaspillage alimentaire, un luxe qu'on ne devrait pas s'offrir. Par Estelle Richard, Organisatrice communautaire chez Les AmiEs de la Terre de Québec. [En ligne] :

<https://www.gaiapresse.ca/2012/11/gaspillage-alimentaire-un-luxe-quon-ne-devrait-pas-soffrir/>

Institut de la statistique de Québec (2019) [En ligne] : <https://statistique.quebec.ca/>

Recyc-Québec et Éco Entreprises Québec (2019). Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel Résultats 2015-2017, 4 pages

Recyc-Québec et Éco Entreprises Québec en collaboration avec Dessau et NI Environnement (2007). Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec 2006-2007. [En ligne] : <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/upload/Publications/Rapport-Synthese-Caract.pdf>

Recyc-Québec et Éco Entreprises Québec en collaboration avec Dessau et NI Environnement (2009). Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel et des lieux publics au Québec 2006-2009, [En ligne] : [<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/MICI/Rendez-vous2009/Caract-sect-res-lp.pdf>]

Recyc-Québec (2018). Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec, [En ligne] : <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/bilan-gmr-2018-complet.pdf>

Gouvernement du Québec (2019). Politique Québécoise de gestion des matières résiduelles. Plan d'action 2019-2024. ISBN 978-2-550-84121-0 (PDF).

Institut de la statistique du Québec (2009), Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031. ISBN 978-2-550-57704-1 (en ligne).

MDDELCC (2015). Lignes directrices relatives à la gestion de béton, de brique et d'asphalte issus des travaux de construction et de démolition et des résidus du secteur de la pierre de taille, [En ligne] : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/valorisation/lignesdirectrices/beton-brique-asphalte.pdf>

- MDDELCC (2014a). Fiche d'information, Gestion des matières résiduelles du secteur des industries, des commerces et des institutions (ICI). ISBN : 978-2-550-70946-6
- MDDELCC (2014b). Fiche d'information, Gestion des résidus du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD). ISBN : 978-2-550-70947-3 (PDF)
- MDDEFP (2013a). Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles, Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Direction des matières résiduelles et des lieux contaminés, 63 pages. ISBN 978-2-550-68228-8 (PDF)
- MELCC (2018). Élimination par catégorie de matières résiduelles au Québec par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine – Année 2018. [En ligne] : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination/Tonnages-2018-MRC.pdf>
- MRC du Granit (2020). Schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Granit, projet de révision 2015 (document interne).
- MRC du Granit (2020). Sommaires des rôles d'évaluation foncière (document interne).
- SDEG (2020). Bilan touristique du Granit 2019. [En ligne] : <https://sdeg.ca/wp-content/uploads/2019/11/Bilan-touristique-2019-v.-finale.pdf>
- Statistique canada (2020). Produit de données, Recensement 2016. [En ligne] : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/index-fra.cfm>
- Vecteur Environnement (2015). Placer la réduction à la source au premier plan, septembre 2015, vol 48, numéro 4, p. 18.

ANNEXE 1 : LISTE DES INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DU GRANIT

Nom	Activités et matières visées	Description des installations	Générateur visé
<p>Service de l'environnement de la MRC du Granit 5600 rue Frontenac Lac-Mégantic (819) 583-0181 www.mrcgranit.qc.ca</p>	Collecte des RDD porte à porte	Aire de triage et de manutention des RDD	Résidentiel Certains ICI
<p>Écocentre de Lac-Mégantic 5138, rue Pie XI, Lac-Mégantic (819) 583-2394 www.ville.lac-megantic.qc.ca</p>	Centre de disposition des matériaux secs, encombrants, RDD, TIC, matières putrescibles, matières recyclables, gros volumes, boues de fosses septiques et boues de l'usine d'épuration des eaux usées.	Écocentre avec balance et zone de tri. Plate-forme de compostage pour la collecte des matières putrescibles de la Ville de Lac-Mégantic, pour les boues de fosses septiques et de stations d'épuration mécanisées. Système de déshydratation des boues de fosses septiques. Point de dépôt de ARPE-Québec	Résidentiel ICI CRD
<p>Sanitaire Lac-Mégantic 2000 inc. 9109, Route 204, Frontenac sanitairemeg@xplornet.com (819) 583-7585 www.sanitairelacmegantic.com</p>	Centre de tri des matériaux secs, location de conteneurs, démolition et démantèlement, transport de rebuts secs, achat, récupération et transport de vieux métaux, dont les carcasses automobiles. Division de récupération de la tubulure acéricole	Centre de réception avec balance, aire de stockage, unité de triage extérieur, appareils de broyage pour la cogénération. Point de récupération de la SOGHU pour les huiles usées	Résidentiel ICI CRD
<p>Ressourcerie du Granit Le Chiffonnier 2969, rue Laval, Nantes (Qc) (819) 583-6615 ressourcerie.granit@gmail.com</p>	Collecte, réemploi (réparation et/ou réutilisation) et mise en vente de textiles, meubles, jouets, électroménagers, livres, outils et autres menus articles. Point de dépôt pour les TIC et pour certains RDD (peintures, fluo compactes et piles). Gestion des électroménagers contenant des halocarbures.	Magasin avec débarcadère, zone de triage, entrepôt et aires de stockage	Résidentiel ICI

Nom	Activités et matières visées	Description des installations	Générateur visé
Tafisa 4660, rue Villeneuve Lac-Mégantic (Qc) (819) 583-2930 www.tafisa.ca	Fabrication de panneaux de particules et de mélamine à partir de bois récupérés	Usine de production	ICI
Granules Combustibles Energex 3891, rue Président Kennedy Lac-Mégantic (Qc) (819) 583-5131 www.energex.com	Manufacturier de combustible de bois recyclés en granules, de litière pour animaux de compagnie et de paillis horticoles. Recyclage de résidus CRD (bois, sciure, copeaux et résidus de bois)	Usine de production	ICI
Boutique Familiale de Lac-Mégantic 3552, rue Cliche, Lac-Mégantic (819) 583-0988	Mise en vente de vêtements et de menus articles usagés en vue de leur réemploi	Magasin avec zone de triage	Résidentiel
GM - F.R. Dallaire inc. 4196, rue Laval, Lac-Mégantic guyd@frdallaire.com (819) 583-0110 www.dallairegm.com	Huiles usées, filtres, contenants, antigel, batteries d'automobiles	Point de récupération de la SOGHU	Résidentiel Certains ICI
Harnois 4575, rue Villeneuve Lac-Mégantic (Qc) (819) 583-3838 info@harnoisenergies.com	Huiles usées, filtres, contenants, antigel, batteries d'automobiles	Point de récupération de la SOGHU	Résidentiel ICI
Garage ADG Richard Inc. 101, rue Principale, Courcelles (418) 483-5297 garageadg@gmail.com	Huiles usées, filtres, contenants, antigel, batteries d'automobiles	Point de récupération de la SOGHU	Résidentiel ICI
Pièces d'auto Carquest 4488, rue Laval, Lac-Mégantic QC G6B 1C3 (819) 583-3450 14479mgr@stores.carquest.com	Extincteurs	Un magasin à Lac-Mégantic	Résidentiel ICI
Canadian Tire 3642, rue Laval, Lac-Mégantic, QC G6B 1A4 (819) 583-3332	Huiles usées, filtres, contenants, antigel, batteries d'automobiles, pneus usés, pièces d'auto usées	Un magasin à Lac-Mégantic	Résidentiel ICI
Walmart 3130, rue Laval, Lac-Mégantic, QC G6B 1A5 (819) 583-2882	Batteries d'automobiles	Un magasin à Lac-Mégantic	Résidentiel ICI
Turmel Y Auto Électrique 4094, rue Laval, Lac-Mégantic QC G6B 1B2 (819) 583-3005	Batteries en tous genres	Un magasin à Lac-Mégantic	Résidentiel ICI

<i>Pharmacie Jean-Coutu Claude Charron & Antoine Leclerc 3700, rue Laval, Lac-Mégantic (819) 583-2123 bhebert@pjc.jeancoutu.com</i>	Médicaments périmés	Un magasin à Lac-Mégantic	Résidentiel
Magasin Coop Saint-Samuel 670, rue Principale, Lac-Drolet (819) 549-2424	Centre de disposition des RDD (peintures, piles et certains organiques)	Un magasin avec aire de disposition	Résidentiel, ICI et CRD
La Coop Lac-Mégantic Lambton 3012, rue Laval, Lac-Mégantic (819) 583-4444 et 136, rue Principale, Lambton (418) 486-7474 reception@coopmeg.com	Centre de disposition des RDD (peintures, piles et certains organiques)	Deux magasins avec aire de disposition	Résidentiel, ICI et CRD
Magasin coop Saint-Ludger 131, rue du Pont, Saint-Ludger G0M 1W0 (819) 548-5846 dg.lmg@sogetel.net	Centre de disposition des RDD (peintures, piles et certains organiques)	Un magasin avec aire de disposition	Résidentiel, ICI et CRD
Écocentre de Lambton 230, rue du Collège Lambton (Québec) G0M 1H0 Téléphone : 418 486-7438 reception@lambton.ca	Centre de disposition des métaux, matériaux secs et encombrants	Écocentre avec zone de tri seulement	Résidentiel ICI CRD
Service de dépôt municipal de Notre-Dame-des-Bois 45, route de l'Église (819) 888-2724 administration@notredamedesbois.qc.ca	Centre de disposition des matériaux secs, encombrants et certains RDD (huiles usées et peintures)	Service de dépôt avec zone de tri, conteneurs et aire de stockage des RDD. Point de récupération de la SOGHU	Résidentiel ICI CRD
Les Solutions Gourmandes 4982, rue Champlain Lac-Mégantic (Québec) G6B 1X8 solutions@cdcdugranit.com	Surplus d'aliments	Cuisine collective	Résidentiel ICI
Banque alimentaire et organismes d'entraide communautaire	Surplus d'aliments	Entrepôt Cuisine collective	Résidentiel ICI
Épiceries et dépanneurs de la région	Contenant consigné	Comptoir Récupératrice automatisée	Résidentiel ICI
Arôme RDB Inc. 225, avenue Centrale Nord Stratford, Québec G0Y 1P0 yves.boisvert@cedarome.com	Récupère les branches de sapin et les sapins	s.o.	Résidentiel

ANNEXE 2 : PLAN D'ACTION 2021 - 2027 DE LA MRC DU GRANIT

ORIENTATION 1 : AMÉLIORATION DE LA PARTICIPATION DES DIFFÉRENTS GÉNÉRATEURS							
N°	Type d'action	Action et indicateur	Objectifs PQGMR	Objectifs SVMO	Clientèle ciblée	Responsable	Échéancier
1	ISÉ	<p>Créer et distribuer une roulette d'information sur le tri des matières résiduelles</p> <p>L'outil de sensibilisation est distribué de façon personnalisée par la poste, lors de la tournée de la brigade verte ou est disponible dans les bureaux des municipalités.</p> <p>➤ <i>Indicateur : 6000 roulettes distribuées</i></p>	1,2,3 <i>Stratégies: 1 et 4</i>	3	Résidentiel	Brigade verte MRC	2021
2	ISÉ	<p>Organiser une visite virtuelle des installations de récupération pour les écoles et promouvoir les journées portes ouvertes</p> <p>La visite d'un centre de tri ou d'une plateforme de compostage permet de rendre compte des efforts fournis en GMR auprès des citoyens, ainsi que des quantités de déchets produits. Un transport en commun peut être mis à disposition à l'occasion.</p> <p>➤ <i>Indicateur : 80 visiteurs virtuels</i></p>	1,2 <i>Stratégies: 1,2,3,4,9</i>	-	Résidentiel Établissements scolaires	MRC	2024
3	ISÉ	<p>Développer et maintenir des services d'information sur le tri optimal des matières et sur les lieux de collecte</p> <p>Un service téléphonique infobac, une FAQ, ou une rubrique pour poser des questions sur le site internet peuvent être développés. Comme l'a fait la MRC de Coaticook, un bottin des récupérateurs peut aussi être rendu disponible sur le site de la MRC. L'application « Ça va où ? » est un autre exemple de service qui devrait être amélioré, puisque certains organismes de réemploi et de récupération ne figurent pas dans les options de lieux de dépôt. Pour tous ces services, un mécanisme de suivi doit être pensé pour assurer leur mise à jour annuelle.</p> <p>➤ <i>Indicateurs : Type de service développé, date de mise en ligne du service (FAQ, rubrique et/ou bottin), Date de contact de Recyc-Québec</i></p>	1,2,3 <i>Stratégies: 1,2,9</i>	3	Tous	MRC	2023
4	ISÉ	<p>Informé et sensibiliser les citoyens sur l'arrivée de la réglementation pour le bannissement des sacs de plastique à usage unique et soutenir la mise en place</p> <p>Cette action est réalisée lors des tournées porte-à-porte de la brigade verte et lors de séances d'information citoyenne. La brigade verte devra notamment informer et proposer des alternatives aux sacs de plastique à usage unique.</p> <p>➤ <i>Indicateur : Tous les citoyens de la MRC sont informés sur la venue du règlement</i></p>	1 <i>Stratégies: 1,2,3,9</i>	-	Résidentiel Commerçants	Brigade verte MRC Municipalités Gouvernement fédéral	2021 et 2022

N°	Type d'action	Action et indicateur	Objectifs PQGMR	Objectifs SVMO	Clientèle ciblée	Responsable	Échéancier
5	ISÉ	<p>Lancer un questionnaire de type question-réponse pour chaque générateur en collaboration avec Synergie Estrie</p> <p>Ces questionnaires renforceront les connaissances de chaque générateur sur la gestion adéquate de leurs matières. À travers les réponses, la MRC acquerra également des données qui serviront à orienter les efforts d'ISÉ. Les questions porteront sur un éventail de sujets allant du tri des matières aux fausses conceptions potentiellement présentes chez les générateurs.</p> <p>➤ <i>Indicateurs : Date de publication des questionnaires, 40 répondants aux questionnaires</i></p>	4 <i>Stratégies: 6,7,10</i>	2	CRD Résidentiel ICI	MRC/SDEG	2022
6	ISÉ	<p>Obtenir la rétroaction des gestionnaires de lieux touristiques sur la collaboration des visiteurs à la GMR et renforcer les pratiques de ces derniers afin d'intégrer la préoccupation de la GMR dans le milieu</p> <p>Les pratiques de GMR chez les individus peuvent changer dans un contexte touristique. De plus, la gestion des matières résiduelles au sein des municipalités d'où viennent les occupants saisonniers peut varier de celle sur le territoire de la MRC. Les rétroactions des gestionnaires de lieux touristiques permettront de cibler des mesures d'ISÉ auprès de ces visiteurs. L'écart entre les pratiques implantées dans la MRC et celles des vacanciers pourra également être réduit.</p> <p>➤ <i>Indicateurs : 40 gestionnaires de lieux de villégiature ou de lieux touristiques contactés, 100 lieux touristiques sensibilisés</i></p>	1,2,3 <i>Stratégies: 6,9,10</i>	2,3,4	Sites de villégiature Camping Lieux à forte occupation saisonnière	Brigade verte MRC/SDEG	2021-2022
7	ISÉ	<p>Effectuer une tournée d'information dans les écoles primaires et secondaires du territoire sur le tri des matières résiduelles en intégrant un concours scolaire en partenariat avec les comités environnement des écoles secondaires et des cégeps</p> <p>Il est important de favoriser les habitudes dès l'âge scolaire c'est pour quoi ces tournées aideront les élèves à améliorer le tri de leurs matières et permettront de répondre aux interrogations de ceux-ci. Elles seront accompagnées d'un concours qui aura pour but de solliciter la participation des jeunes dans la réalisation des projets annuels de la MRC. La tenue d'un concours du style « Crée ton sac réutilisable » au sein des établissements scolaires appuiera notamment la venue du règlement sur le bannissement des sacs de plastique à usage unique. Ces sacs réutilisables peuvent être réalisés à partir de matières textiles (ex. : chandail découpé).</p> <p>➤ <i>Indicateurs : Dates des tournées dans les écoles/an, 2 institutions visitées/an, 100 participants au concours/an</i></p>	1,2,3 <i>Stratégies: 1,4,6,9</i>	2,3	Établissements scolaires	MRC Comité environnement de la polyvalente Montignac Comité environnement Cégep Beauce-Appalaches - Campus de Lac-Mégantic	En continu
8	ISÉ	<p>Créer un plan de communication annuel pour prévoir les publications destinées à chaque générateur et prévoir le budget en conséquence</p> <p>Ces publications ont notamment pour objectif de souligner les nouvelles pratiques implantées dans la MRC ou des statistiques liées aux différentes matières récoltées.</p> <p>➤ <i>Indicateurs : Présentation du plan de communication au CCE</i></p>	1,2,3,4 <i>Stratégies: 1,2,3,4,6,9</i>	3	Résidentiel ICI CRD Lieux touristiques	MRC	En continu

N°	Type d'action	Action et indicateur	Objectifs PQGMR	Objectifs SVMO	Clientèle ciblée	Responsable	Échéancier
9	ISÉ	<p>Organiser des conférences ou des formations à saveur environnementale</p> <p>Ces conférences auront pour but d'informer et d'outiller la population à intégrer des pratiques plus écoresponsables au quotidien. Les thèmes pourraient être la géocoherence, l'habitation durable, la fabrication de produits ou encore prendre la forme d'un atelier réparation par exemple. La participation et l'engagement des aînés pourront être particulièrement sollicités dans cette dernière action.</p> <p>➤ <i>Indicateurs : 1 conférence/an, 50 participants/conférence</i></p>	<p>1</p> <p><i>Stratégies: 1,2,3,9</i></p>	-	Résidentiel ICI CRD	MRC	En continu
10	ISÉ	<p>Publier annuellement les résultats liés à la récupération, le compostage et à l'élimination des matières, et l'atteinte ou non des objectifs du PGMR</p> <p>Ces résultats pourront être publiés dans les journaux locaux, le site web de la MRC ou sur sa page Facebook. Les publications mettront l'accent notamment sur les coûts évités grâce au détournement des matières de l'enfouissement.</p> <p>➤ <i>Indicateur : 1 publication/an</i></p>	<p>1</p> <p><i>Stratégies: 9,10</i></p>	-	Résidentiel	MRC Municipalités	En continu
11	ISÉ	<p>Créer un guide et encourager l'organisation d'événements écoresponsables</p> <p>Cette action se fera en deux temps. D'abord, un Guide des événements écoresponsables sera créé et publié sur le site web de la MRC pour le rendre accessible au grand public. Des récapitulatifs papier devront aussi être distribués dans les bureaux des municipalités et être transmis à tous les organisateurs d'événements potentiels. Ensuite, la MRC effectuera un appel de projets pour les événements écoresponsables. Elle choisira deux événements par année qui bénéficieront gratuitement du service de Festivals et événements verts de l'Estrie (FEVE). L'appel de projets permettra aussi de promouvoir le Guide des événements écoresponsables.</p> <p>➤ <i>Indicateurs : Date de publication du guide sur le site web, 5 événements écoresponsables/an, 2 événements écoresponsables subventionnés/an</i></p>	<p>1,2,3</p> <p><i>Stratégies: 1,2,3,4,9</i></p>	2,3,4	Municipalités Résidentiel Traiteurs	MRC	En continu
12	ISÉ	<p>Réaliser un support visuel et/ou papier récapitulatif du PGMR</p> <p>Ce support sera distribué aux municipalités et disponible numériquement pour les citoyens. Il a pour but d'informer sur le bilan annuel du PGMR ainsi que d'améliorer l'acceptabilité des mesures du PGMR auprès des municipalités et de faire connaître le document auprès des citoyens.</p> <p>➤ <i>Indicateurs : 20 supports distribués, date de publication sur le site internet</i></p>	<p><i>Stratégies: 6,9</i></p>	-	Municipalités Résidentiel	MRC	2021 ou 2022

N°	Type d'action	Action et indicateur	Objectifs PQGMR	Objectifs SVMO	Clientèle ciblée	Responsable	Échéancier
13	ISÉ	<p>Réaliser un guide des bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles en CRD en collaboration avec la 3 R MCDQ et SLM et intégrer la construction de bâtiments durables chez les entrepreneurs.</p> <p>Ce guide a pour but d'améliorer la gestion des résidus CRD sur le territoire et de créer un lien entre les entrepreneurs en CRD et le 3R MCDQ. Il pourrait inclure le bottin des récupérateurs locaux afin que les entreprises sachent où se départir de leurs résidus. Celui-ci est distribué à toutes les entreprises de CRD du territoire lors de la remise d'un permis aux entrepreneurs par exemple. À travers ce guide, mais également à l'aide de formations telles que celles proposées par Solution ERA, la promotion de la construction durable (ex. : matériaux naturels, orientation, économie d'énergie, etc.) sera effectuée auprès des entrepreneurs. Cette dernière action s'insère dans le prolongement des innovations environnementales particulièrement présentes sur le territoire de la MRC tel que le projet microréseau d'Hydro-Québec à la ville de Lac-Mégantic.</p> <p>➤ <i>Indicateur : 60 guides distribués</i></p>	<p>4</p> <p><i>Stratégies: 5,6,7,9</i></p>	4	CRD Entrepreneurs	MRC	2026 et 2027

ORIENTATION 2 : RÉDUCTION À LA SOURCE

N°	Type d'action	Action et indicateur	Objectifs PQGMR	Objectifs SVMO	Clientèle ciblée	Responsable	Échéancier
14	ISÉ	<p>Créer une campagne et un partenariat avec la Chambre de commerce région de Mégantic et Commerce Lac-Mégantic sur les contenants et accessoires réutilisables, compostables et le zéro déchet tout en encourageant l'achat local</p> <p>De plus en plus de commerces proposent des aliments ou d'autres produits en vrac afin de réduire la quantité d'emballages qui génère une importante quantité de matières résiduelles. Pour cette action il y a lieu d'avoir des discussions avec les gens sur le terrain pour comprendre comment ces actions peuvent se traduire.</p> <p>➤ <i>Indicateurs : 40 commerçants sensibilisés</i></p>	<p>2</p> <p><i>Stratégies: 2,3,4,9</i></p>	4	Commerces	MRC Brigade verte	2023
15	ISÉ	<p>Soutenir les efforts de récupération alimentaire en partenariat avec des organismes locaux</p> <p>On estime que 63 % des résidus alimentaires sont jetés ou compostés dans les ménages canadiens, faisant du pays l'un des champions du gaspillage à l'échelle internationale. La MRC souhaiterait sensibiliser ses citoyens à cet enjeu en établissant des partenariats avec des organismes comme Les Solutions Gourmandes ou encore FrigoDons et en faisant sa promotion.</p> <p>➤ <i>Indicateurs : Mise en place d'une campagne de réduction à la source</i></p>	<p>3</p> <p><i>Stratégies: 1,2,3,9</i></p>	1,2,3,4	Résidentiel	MRC	En continu
16	ISÉ	<p>Encourager le mode de vie zéro déchet</p> <p>Cette action vise à faire découvrir et rendre accessible le mode de vie zéro déchet. Un programme pourrait être mis sur pied pour accompagner un nombre de familles à tendre vers le zéro déchet, et qui prendrait la forme d'une compétition amicale entre les familles participantes. Par exemple, la ville de Lévis s'est dotée d'un tel programme. Des ateliers pour tendre vers le zéro déchet pourraient aussi être organisés avec les familles.</p> <p>➤ <i>Indicateur : 1 activité ou 1 communication de sensibilisation par année en lien avec le zéro déchet/an</i></p>	<p>1,2,3,4</p> <p><i>Stratégies: 1,2,3,4,9</i></p>	2,3	Résidentiel	MRC	En continu à partir de 2024
17	RP	<p>Soutenir la réglementation du gouvernement fédéral et provincial en mettant en place un plan d'action sur le bannissement des sacs de plastique à usage unique</p> <p>Afin d'atteindre l'objectif de bannir les sacs en plastique à usage unique du territoire, la MRC doit suivre le Plan d'action sur le bannissement des sacs de plastique à usage unique. Ce Plan d'action est déjà rédigé. Le bannissement des sacs passe notamment par la mise en place d'une campagne de sensibilisation et par la rédaction et l'adoption d'un règlement.</p> <p>➤ <i>Indicateurs : adoption du règlement d'ici le 31 décembre 2024 (ou selon les directives gouvernementales)</i></p>	<p>1,2</p> <p><i>Stratégies: 1,2,3,6</i></p>	-	Résidentiel ICI	MRC Municipalités	2023 et 2024

N°	Type d'action	Action et indicateur	Objectifs PQGMR	Objectifs SVMO	Clientèle ciblée	Responsable	Échéancier
18	C	<p>Analyser la possibilité de bannir les objets à usage unique et encourager l'utilisation de produits écoresponsables</p> <p>Dans la même lignée que le bannissement des sacs de plastique à usage unique, la MRC désire poursuivre ses efforts de réduction à la source en évaluant la possibilité de bannir des objets à usage unique comme les bouteilles d'eau à usage unique, les gobelets à café, les ustensiles jetables dans les édifices municipaux et publics.</p> <p>➤ <i>Indicateurs : Produire 1 analyse d'ici le 31 décembre 2024, 1 communication sur l'utilisation de produits écoresponsable selon les résultats de l'analyse</i></p>	<p>1,2</p> <p><i>Stratégies:</i> 1,2,3,6</p>	-	Tous	MRC Municipalités	2024
19	ISÉ	<p>Stimuler l'achat local et l'agriculture biologique dans une perspective de circuit court en collaboration avec le PDZA et l'UPA locale</p> <p>Le contexte de mondialisation actuel augmente notre dépendance aux produits étrangers et nuit à notre sécurité alimentaire en temps de crise. Afin de stimuler l'économie locale, il importe d'encourager l'achat d'aliments et de produits chez les producteurs de la région. On favorise ainsi un circuit court en diminuant le transport, le nombre d'intermédiaires, et l'utilisation d'emballages.</p> <p>➤ <i>Indicateur : mettre en place 1 activité stimulante par année</i></p>	<p>1</p> <p><i>Stratégies:</i> 1,2,3,6,9</p>	4	Tous	MRC	En continu

ORIENTATION 3 : GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES

N°	Type d'action	Action et indicateur	Objectifs PQGMR	Objectifs SVMO	Clientèle ciblée	Responsable	Échéancier
20	ISÉ	<p>Informé et conseiller les municipalités dans la mise en application des directives gouvernementales pour la gestion des matières organiques.</p> <p>La totalité des municipalités doit avoir mis en place une solution pour la gestion des matières organiques. La MRC doit leur présenter les directives du gouvernement.</p> <p>➤ <i>Indicateur : 100% des municipalités ont une solution en place d'ici le 31 décembre 2024</i></p>	<p>3</p> <p><i>Stratégies: 4,6,9</i></p>	1,2,3,4	Municipalités	MRC Municipalités	En continu
21	C/SE	<p>Analyser la situation des municipalités face à leur gestion des boues de station d'épuration et proposer des solutions</p> <p>Faire l'état de la situation de chaque municipalité. Proposer des solutions appuyées par des études sur les avantages de valoriser les boues des stations d'épuration.</p> <p>➤ <i>Indicateur : Chaque municipalité a une solution de valorisation</i></p>	<p>1</p> <p><i>Stratégies: 3,4,5,9</i></p>	3	Municipalités	MRC Municipalités	2025
22	C/SE	<p>Analyser la possibilité de fabriquer localement des îlots à trois voies et les implanter dans les aires publiques, dont les lieux de villégiature, les parcs et les bâtiments publics</p> <p>L'utilisation de bacs, de conteneurs ou de composteurs sera privilégiée selon les besoins des municipalités.</p> <p>➤ <i>Indicateur : Avoir un plan d'action en mains d'ici le 31 décembre 2022</i></p>	<p>1,2,3</p> <p><i>Stratégies: 1,2,3,4,6,9</i></p>	1,2,3	Aires publiques	MRC Municipalités	2022
23	C/SE	<p>Analyser et encourager la possibilité de collecter les matières organiques en conteneurs pour certains ICI tels les restaurants, les hôpitaux, les résidences spécialisées et les campings</p> <p>Afin de répondre à la directive gouvernementale de collecter les matières organiques dans les ICI, une analyse doit être produite afin de connaître les besoins de territoire.</p> <p>➤ <i>Indicateur : Avoir un plan d'action en mains d'ici le 31 décembre 2025</i></p>	<p>1,3</p> <p><i>Stratégies: 1,2,3,4,6,9</i></p>	1,2,3	ICI	MRC Municipalités	2025
24	C	<p>Analyser la faisabilité d'aménager une plate-forme de compostage et un site de transbordement pour desservir l'ensemble de la région</p> <p>L'acquisition d'une plate-forme de compostage régionale permettrait de centraliser le recyclage des matières organiques. De plus, la présence d'un site de transbordement dans la région favoriserait l'optimisation du transport des matières et la réduction des impacts environnementaux liés à la consommation de carburant.</p> <p>➤ <i>Indicateur : Analyse complétée pour le 31 décembre 2024</i></p>	<p>3</p> <p><i>Stratégies: 6,8</i></p>	1,4	Tous	MRC Ville de Lac-Mégantic	2023 et 2024
25	SE	<p>En collaboration avec les municipalités, assurer et optimiser la collecte porte-à-porte, le transport et le traitement de la matière organique</p> <p>Cette collecte doit se poursuivre et des actions de sensibilisation permettront d'en améliorer la participation.</p>	<p>3</p> <p><i>Stratégie: 4</i></p>	1	Tous	MRC Municipalités	En continu
26	SE	<p>Assurer le service centralisé des vidanges des installations septiques dans le respect du règlement Q-2 r.22</p> <p>Poursuivre ce service.</p> <p>➤ <i>Indicateur : 100 % du territoire est desservi par une collecte municipale</i></p>	<p>1,3</p> <p><i>Stratégies: 8,9</i></p>	1,3,4	Tous	MRC Municipalités	En continu

ORIENTATION 4 : OPTIMISATION DES SERVICES OFFERTS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

N°	Type d'action	Action et indicateur	Objectifs PQGMR	Objectifs SVMO	Clientèle ciblée	Responsable	Échéancier
27	SE	<p>Analyser la mise en place des services de récupération et de vente de matériaux de CRD usagés</p> <p>Pour réaliser cette action, un partenariat avec les recycleurs locaux serait à envisager pour approvisionner l'organisme qui s'occupera de ce service. Les matériaux invendus après un certain temps retourneraient aux recycleurs locaux.</p> <p>➤ <i>Indicateur : Analyse complétée pour le 31 décembre 2023</i></p>	4 <i>Stratégies: 5,6,7,8</i>	4	CRD Résidentiel	Ressorcerie du Granit MRC	2023
28	C	<p>Rechercher des solutions de recyclage des matières textiles invendues et invendables par les organismes de réemploi en partenariat avec ces derniers</p> <p>Un des grands défis est de recycler les vêtements dont l'état empêche la vente. Une grande quantité de vêtements se retrouve à l'enfouissement ou est transportée vers le continent africain. Certains textiles sont actuellement recyclés en torchons pour les garages, mais d'autres débouchés doivent être analysés.</p> <p>➤ <i>Indicateur : Rapport d'analyse mentionnant les solutions possibles</i></p>	1 <i>Stratégies: 6,8</i>	-	Résidentiel ICI	Ressorcerie du Granit MRC	2026 et 2027
29	SE	<p>Élargir le service de réception de certaines TIC, des RDD et autres produits visés par la Responsabilité élargie des producteurs (REP) et les recenser dans le bottin des récupérateurs et l'application « Ça va où ? »</p> <p>La collecte des fluocompactes, cartouches d'encre et piles dans les édifices municipaux est soutenue par le programme RecycFluo, Mira et Laurentides re/sources.</p> <p>➤ <i>Indicateur : Bottin mis à jour de façon continue</i></p>	1 <i>Stratégies: 2,3,7,9</i>	-	Résidentiel ICI	MRC Municipalités	En continu
30	C/SE	<p>Analyser et étudier la possibilité de mettre en place un service de récupération du polystyrène</p> <p>Deux options sont envisageables. La première est de négocier avec le centre de tri Récupération Frontenac pour une récupération du polystyrène via la collecte sélective. La collecte pourrait se faire directement par le bac de récupération, dans lequel le citoyen disposerait le polystyrène dans un sac de plastique. Elle se ferait 1x/mois. La seconde est de mettre en place un lieu de dépôt dans les écocentres ou certains lieux publics (ex. : épicerie) et prendre en charge la gestion, en partenariat avec Polyform.</p> <p>➤ <i>Indicateur : Analyse complétée pour le 31 décembre 2024</i></p>	1 <i>Stratégies: 2,3,8</i>	-	Résidentiel ICI	MRC Synergie Récupération Frontenac ou écocentres	2024
31	C/SE	<p>Étudier l'option d'une collecte spéciale de matériaux secs auprès des ICI en collaboration avec Synergie Estrie</p> <p>Cette action ne se fait qu'à Lac-Mégantic actuellement. La collecte de matériaux secs devrait être étendue aux ICI des autres municipalités. Cela consisterait à remplacer la collecte des déchets par une collecte de matériaux secs, en ne conservant que des bacs roulants pour les déchets ultimes et les matières organiques.</p> <p>➤ <i>Indicateurs : Étude complétée au 31 décembre 2024</i></p>	4 <i>Stratégies: 3,7</i>	4	ICI	MRC/SDEG	2024

N°	Type d'action	Action et indicateur	Objectifs PQGMR	Objectifs SVMO	Clientèle ciblée	Responsable	Échéancier
32	C/SE	<p>Analyser et mettre en place un service de recyclage des tubulures acéricoles en collaboration avec le PDZA et Synergie Estrie</p> <p>Actuellement, SLM récupère les tubulures aux frais des acériculteurs. Toutefois, un service de collecte par la MRC devra être étudié afin d'augmenter leur récupération. Aussi, un partenariat pourrait être envisagé avec Environek, qui récupère et recycle les tubulures dans plusieurs MRC de Chaudière-Appalaches. La MRC devrait considérer la collaboration de l'UPA pour promouvoir ce service aux acériculteurs.</p> <p>➤ <i>Indicateurs : Planification de la mise en place complétée au 31 décembre 2021</i></p>	2 <i>Stratégies: 3,5,7,8</i>	-	Acériculteurs	MRC/SDEG Municipalités SLM UPA	2021
33	C/SE	<p>Étudier la possibilité de créer un partenariat entre les écocentres et AgriRécup pour la récupération de contenants vides de pesticides et de fertilisants du secteur agricole en collaboration avec le PDZA</p> <p>L'organisme AgriRécup devra être contacté pour d'abord vérifier s'ils collectent toujours les contenants à des points de dépôt ou s'ils se rendent directement sur des fermes. Le partenariat pourra ensuite être considéré avec les écocentres s'ils collectent à des points de dépôt. La MRC devra considérer la collaboration de l'UPA pour promouvoir ce service aux agriculteurs.</p> <p>➤ <i>Indicateurs : Analyse complétée au 31 décembre 2023</i></p>	2 <i>Stratégies: 3,5,7,8</i>	-	Agriculteurs	MRC Municipalités UPA AgriRécup	2023
34	SE/RP	<p>Appuyer l'optimisation des écocentres suite aux critères édictés par le gouvernement</p> <p>Encourager l'optimisation des écocentres par l'élargissement des bonnes pratiques et une accessibilité accrue.</p> <p>➤ <i>Indicateurs : Tous les citoyens ont accès à un écocentre</i></p>	1,2,4 <i>Stratégies: 1,2,3,5,6,7,9</i>	3	Municipalités	MRC Municipalités	2023 -2024
35	ISÉ	<p>Créer un document récapitulatif des bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles agricoles dans la MRC du Granit à remettre par l'UPA aux agriculteurs en collaboration avec le PDZA</p> <p>En collaboration avec l'UPA, la création de ce document a pour objectif de faciliter l'intégration des nouveaux agriculteurs aux bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles agricoles telles que la récupération des plastiques agricoles. Ce document inclut également des informations sur le plan de développement de la zone agricole de la MRC du Granit.</p> <p>➤ <i>Indicateur : Document créé au 31 décembre 2023</i></p>	1,2,3,4 <i>Stratégies: 1,2,4,6,9</i>	2	Agriculteurs	MRC UPA	2023
36	SE	<p>En collaboration avec les municipalités, assurer et optimiser la collecte porte-à-porte, le transport et le traitement des déchets</p> <p>Poursuivre ce service.</p>	4 <i>Stratégies: 1,2,3</i>	4	Tous	MRC Municipalités	En continu
37	SE	<p>En collaboration avec les municipalités, assurer et optimiser la collecte porte-à-porte, le transport et le traitement des matières recyclables</p> <p>Poursuivre ce service en s'assurant de la conformité avec le projet de loi 65.</p>	4 <i>Stratégies: 1,2,3</i>	4	Tous	MRC Municipalités	En continu

N°	Type d'action	Action et indicateur	Objectifs PQGMR	Objectifs SVMO	Clientèle ciblée	Responsable	Échéancier
38	SE	En collaboration avec les municipalités, assurer et optimiser la collecte porte-à-porte, le transport et le traitement des encombrants Poursuivre ce service.	4 <i>Stratégies:</i> 1,2	4	Tous	MRC Municipalités	En continu
39	SE	En collaboration avec les municipalités, assurer et optimiser la collecte en conteneur, le transport et le traitement des plastiques agricoles Poursuivre ce service.	1,2 <i>Stratégies:</i> 1,2,3	4	Tous	MRC Municipalités	En continu
40	SE	En collaboration avec les municipalités, assurer et optimiser la collecte porte-à-porte, le transport et le traitement des résidus domestiques dangereux Poursuivre ce service.	1 <i>Stratégies:</i> 3	4	Tous	MRC Municipalités	En continu

ORIENTATION 5 : ACQUISITION DE CONNAISSANCES, SUIVI ET CONCERTATION

N°	Type d'action	Action et indicateur	Objectifs PQGMR	Objectifs SVMO	Clientèle ciblée	Responsable	Échéancier
41	SU	<p>Assurer le suivi de la traçabilité des matières résiduelles sur le territoire</p> <p>Recyc-Québec va fournir un outil permettant de suivre la traçabilité des matières résiduelles sur le territoire. La MRC doit désigner quelqu'un responsable de l'entretien de l'outil, de l'acquisition de données auprès des parties prenantes concernées et du suivi des tonnages annuels.</p> <p>➤ <i>Indicateurs : Nom de la personne responsable, création d'un tableau récapitulatif des tonnages annuels</i></p>	1 <i>Stratégie: 10</i>	-	Tous	MRC Municipalités	En continu
42	C	<p>Développer un partenariat avec les associations et organismes du secteur environnemental</p> <p>Ces partenariats permettent de se rapprocher du secteur, de connaître les besoins des professionnels de CRD en GMR et de développer, grâce à la concertation, des outils et formations adéquats.</p> <p>➤ <i>Indicateur : 1 partenariat créé d'ici le 31 décembre 2027</i></p>	4 <i>Stratégies: 7,9</i>	2	CRD	MRC	2026 et 2027
43	C	<p>Développer un partenariat avec l'association des agriculteurs, l'UPA, et proposer une intégration de la GMR au plan d'aménagement de la forêt sur le territoire de la MRC en collaboration avec le PDZA</p> <p>Ce partenariat permet de se rapprocher du secteur, de connaître les besoins des professionnels de l'agriculture en GMR et de développer, grâce à la concertation, des outils et formations adéquats. Le territoire de la MRC est recouvert en majorité de forêt. Le partenariat avec l'UPA faciliterait par ailleurs le contrôle des déchets dans ces zones. Un plan d'aménagement pourrait être pensé pour améliorer la GMR dans ce milieu.</p> <p>➤ <i>Indicateur : Partenariat créé d'ici le 31 décembre 2023</i></p>	1 <i>Stratégies: 5,9</i>	3,4	Agriculteurs Gestionnaire (syndicat) des forêts	MRC	2023
44	C/SE	<p>Analyser la faisabilité d'une mutualisation d'achat et d'utilisation de vaisselle réutilisable/compostable à l'échelle de la MRC</p> <p>Définir quelle option est la meilleure pour répondre à la demande en vaisselle des municipalités, des citoyens et des traiteurs lors de leurs événements. Cette action a pour but de limiter l'achat de vaisselle plastique et d'améliorer les échanges entre municipalités.</p> <p>➤ <i>Indicateur : Analyse complétée au 31 décembre 2026</i></p>	1,2 <i>Stratégies: 1,2,3,4</i>	-	Résidentiel Municipalités	MRC/SDEG	2026
45	SU	<p>Coordonner les plans d'action de Synergie Estrie et de la MRC en matière d'environnement</p> <p>Ce partenariat permet de suivre les avancées de Synergie Estrie dans le projet d'économie circulaire et de partager des connaissances.</p> <p>➤ <i>Indicateur : 6 rencontres de coordination par année</i></p>	1,2,3,4 <i>Stratégies: 6,7,9</i>	2,3,4	ICI CRD MRC	MRC/SDEG	En continu

N°	Type d'action	Action et indicateur	Objectifs PQGMR	Objectifs SVMO	Clientèle ciblée	Responsable	Échéancier
46	SU	<p>Tenir des rencontres intermunicipalités pour aider à orchestrer la mise en œuvre des différentes actions du PGMR</p> <p>Le PGMR doit être appuyé par toutes les municipalités pour être réalisé au mieux. Les rencontres auront lieu régulièrement, sur toute la durée du PGMR en vigueur</p> <p>➤ <i>Indicateur : 1 rencontre par année</i></p>	- <i>Stratégies: 6,9,10</i>	-	Municipalités MRC	MRC	En continu
47	SU	<p>Effectuer la reddition de compte du PGMR</p> <p>Faire le suivi des actions du PGMR, identifier les problèmes de mise en œuvre et trouver des solutions adaptées</p> <p>➤ <i>Indicateur : Rapport produit à la date d'échéance chaque année</i></p>	- <i>Stratégies: 6,9,10</i>	-	MRC	MRC Municipalités	Annuel
48	SU	<p>Mettre à jour le PGMR conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement</p> <p>Selon la Loi sur la qualité de l'environnement, le plan de gestion des matières résiduelles doit être révisé par les municipalités régionales.</p> <p>➤ <i>Indicateur : Mise à jour complétée au 31 décembre 2027</i></p>	-	-	MRC	MRC Municipalités	2026-2027
49	C	<p>Analyser et réduire l'empreinte écologique de la gestion des matières résiduelles</p> <p>Cette action concerne les camions qui effectuent la collecte des matières résiduelles. Des recherches sur la faisabilité de disposer de véhicules électriques ou utilisant du biogaz (biométhane provenant d'un LET ou de matières putrescibles...) pourraient être effectuées pour diminuer l'impact sur l'environnement de la collecte et des transports publics.</p> <p>➤ <i>Indicateurs : Portrait de la MRC sur l'empreinte écologique</i></p>	<i>Enjeu 2</i>	4	MRC Municipalités Entreprises de collectes	MRC/SDEG Ville de Lac-Mégantic	En continu
50	C	<p>Rechercher et analyser les différentes attestations ou certifications de « bonnes conduites environnementales » et étudier la possibilité d'y adhérer</p> <p>Des certifications telles que « ICI on recycle » existent à l'échelle provinciale. Cependant, elles représentent un coût et il est nécessaire d'évaluer les avantages apportés avant d'y adhérer.</p> <p>➤ <i>Indicateurs : Tableau comparatif réalisé au 31 décembre 2025</i></p>	- <i>Stratégies: 9,10</i>	-	ICI	MRC/SDEG	2025
51	SE	<p>Favoriser le réseautage en environnement à la MRC du Granit</p> <p>Création de rencontres de discussion avec différents acteurs touchés de près ou de loin par l'environnement. Des rencontres ponctuelles sont prévues selon les besoins.</p> <p>➤ <i>Indicateurs : Tenir 3 rencontres par année</i></p>	- <i>Stratégies: 6,9</i>	-	MRC	MRC/SDEG	En continu
52	SU	<p>Tenir une vigie sur les meilleures pratiques en gestion de matières résiduelles</p> <p>Cette action a pour but de s'assurer du bon fonctionnement des services, à analyser certains tonnages et à coordonner les efforts entre les différentes parties prenantes de la GMR de la MRC du Granit</p> <p>➤ <i>Indicateurs : Création de fiches sur les meilleures pratiques en environnement</i></p>	- <i>Stratégies: 6,10</i>	-	MRC Municipalités	MRC/SDEG	En continu

ANNEXE 3 : BUDGET ET ÉCHÉANCIER

Le tableau suivant apporte les précisions quant au budget alloué pour chaque action, les ressources humaines nécessaires, ainsi qu'un échéancier déterminant la ou les année(s) de réalisation des actions.

RÉALISATION DU PLAN D'ACTION DU PGMR 2021-2027		Budget prévisionnel	Ressources humaines	Échéancier						
N°	Action	\$	h/année	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Orientation 1 : Amélioration de la participation des différents générateurs										
1	Créer et distribuer une roulette d'information sur le tri des matières résiduelles	6000 (en 2020)	160							
2	Organiser une visite des installations de récupération pour les écoles et promouvoir les journées portes ouvertes	0	20							
3	Développer et maintenir des services d'information sur le tri optimal des matières et sur les lieux de collecte	0 — Plan de communication	200							
4	Informers et sensibiliser les citoyens sur l'arrivée de la réglementation pour le bannissement des sacs de plastique à usage unique et soutenir la mise en place	6000	160							
5	Lancer un questionnaire de type question-réponse pour chaque générateur en collaboration avec Synergie Estrie	500	100							
6	Obtenir la rétroaction des gestionnaires de lieux touristiques sur la collaboration des visiteurs à la GMR et renforcer les pratiques de ces derniers afin d'intégrer la préoccupation de la GMR dans le milieu	2000	100							
7	Effectuer une tournée d'information dans les écoles primaires et secondaires du territoire sur le tri des matières résiduelles en intégrant un concours scolaire en partenariat avec les comités environnement des écoles secondaires et des cégeps	1000/an	100							
8	Créer un plan de communication annuel pour prévoir les publications destinées à chaque générateur et prévoir le budget en conséquence	4500/an	845							
9	Organiser des conférences ou des formations à saveur environnementale	2000/an	30							
10	Publier annuellement les résultats liés à la récupération, le compostage et à l'élimination des matières, et l'atteinte ou non des objectifs du PGMR	0 — Plan de communication	60							
11	Créer un guide et encourager l'organisation d'événements écoresponsables	2000/an	40							

RÉALISATION DU PLAN D'ACTION DU PGMR 2021-2027		Budget prévisionnel	Ressources humaines	Échéancier						
N°	Action	\$	h/année	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
12	Réaliser un support visuel et/ou papier récapitulatif du PGMR	500	10							
13	Réaliser un guide des bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles en CRD en collaboration avec la 3 R MCDQ et SLM et intégrer la construction de bâtiments durables chez les entrepreneurs	3000	30							
Orientation 2 : Réduction à la source										
14	Créer une campagne et un partenariat avec la Chambre de commerce région de Mégantic et Commerce Lac-Mégantic sur les contenants et accessoires réutilisables, compostables et le zéro déchet tout en encourageant l'achat local	500	140							
15	Soutenir les efforts de récupération alimentaire en partenariat avec des organismes locaux	1000/an	70							
16	Encourager le mode de vie zéro déchet	500/an	100							
17	Soutenir la réglementation du gouvernement fédéral et provincial en mettant en place un plan d'action sur le bannissement des sacs de plastique à usage unique	5000	100							
18	Analyser la possibilité de bannir les objets à usage unique et encourager l'utilisation de produits écoresponsables	1000	60							
19	Stimuler l'achat local et l'agriculture biologique dans une perspective de circuit court en collaboration avec le PDZA et l'UPA locale	0 — Plan de communication	100							
Orientation 3 : Gestion des matières organiques										
20	Informier et conseiller les municipalités dans leurs efforts de mise en application des directives gouvernementales pour la gestion des matières organiques	0	40							
21	Analyser la situation des municipalités face à leur gestion des boues de station d'épuration et proposer des solutions	5000	50							
22	Analyser la possibilité de fabriquer localement des îlots à trois voies et les implanter dans les aires publiques, dont les lieux de villégiature, les parcs et les bâtiments publics	1000	40							
23	Analyser la possibilité de collecter les matières organiques en conteneurs pour certains établissements tels les restaurants, les hôpitaux, les résidences spécialisées et les campings	1000	40							
24	Analyser la faisabilité d'aménager une plate-forme de compostage et un site de transbordement pour desservir l'ensemble de la région	2000 \$ en 2023 3000 \$ en 2024	30							
25	Assurer et optimiser la collecte porte-à-porte, le transport et le traitement de la matière organique des municipalités pour lesquelles la MRC a la compétence	Selon les contrats	30							

RÉALISATION DU PLAN D'ACTION DU PGMR 2021-2027		Budget prévisionnel	Ressources humaines	Échéancier						
N°	Action	\$	h/année	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
26	Assurer le service centralisé des vidanges des installations septiques dans le respect du règlement Q2 r.22	Selon les contrats	1540							
Orientation 4 : Optimisation des services offerts sur l'ensemble du territoire										
27	Analyser la mise en place des services de récupération et de vente de matériaux de CRD usagés	0	60							
28	Rechercher des solutions de recyclage des matières textiles invendues et invendables par les organismes de réemploi en partenariat avec ces derniers	1500	100							
29	Élargir le service de réception de certaines TIC, des RDD et autres produits visés par la Responsabilité élargie des producteurs (REP) à d'autres points de collecte, et les recenser dans le bottin des récupérateurs et l'application « Ça va où ? »	0	50							
30	Analyser et étudier la possibilité de mettre en place un service de récupération du polystyrène	1000	40							
31	Étudier l'option d'une collecte spéciale de matériaux secs auprès des ICI en collaboration avec Synergie Estrie	1000	20							
32	Analyser et mettre en place un service de recyclage des tubulures acéricoles en collaboration avec le PDZA et Synergie Estrie	0	40							
33	Étudier la possibilité de créer un partenariat entre les écocentres et AgriRécup pour la récupération de contenants vides de pesticides et de fertilisants du secteur agricole en collaboration avec la PDZA	500	30							
34	Soutenir l'optimisation des écocentres suite aux critères édictés par le gouvernement	500	60							
35	Créer un document récapitulatif des bonnes pratiques de gestion des matières agricoles à remettre par l'UPA aux nouveaux agriculteurs en collaboration avec le PDZA	1000	80							
36	Assurer et optimiser la collecte porte-à-porte, le transport et le traitement des déchets des municipalités pour lesquelles la MRC a la compétence	Selon les contrats	35							
37	Assurer et optimiser la collecte porte-à-porte, le transport et le traitement des matières recyclables des municipalités pour lesquelles la MRC a la compétence	Selon les contrats	35							
38	Assurer et optimiser la collecte porte-à-porte, le transport et le traitement des encombrants des municipalités pour lesquelles la MRC a la compétence	Selon les contrats	15							
39	Assurer et optimiser la collecte en conteneur, le transport et le traitement des plastiques agricoles des municipalités pour lesquelles la MRC a la compétence	Selon les contrats	15							
40	Assurer et optimiser la collecte porte-à-porte, le transport et le traitement des résidus domestiques dangereux des municipalités pour lesquelles la MRC a la compétence	Selon les contrats	1040							

RÉALISATION DU PLAN D'ACTION DU PGMR 2021-2027		Budget prévisionnel	Ressources humaines	Échéancier						
N°	Action	\$	h/année	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Orientation 5 : Acquisition de connaissances, suivi et concertation										
41	Assurer le suivi de la traçabilité des matières résiduelles sur le territoire	0	10							
42	Développer un partenariat avec les associations et organismes du secteur environnemental	1500	40							
43	Développer un partenariat avec l'association des agriculteurs, l'UPA, et proposer une intégration de la GMR au plan d'aménagement de la forêt sur le territoire de la MRC en collaboration avec le PDZA	500	80							
44	Analyser la faisabilité d'une mutualisation d'achat et d'utilisation de vaisselle réutilisable/compostable à l'échelle de la MRC	500	20							
45	Coordonner les plans d'action de Synergie Estrie et de la MRC en matière d'environnement	0	130							
46	Tenir des rencontres intermunicipalités pour aider à orchestrer la mise en œuvre des différentes actions du PGMR	500/an	60							
47	Effectuer la reddition de compte du PGMR	0	30							
48	Mettre à jour le PGMR conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement	0	800							
49	Réduire l'empreinte écologique de la gestion des matières résiduelles	500/an	20							
50	Rechercher les différentes attestations ou certifications de « bonnes conduites environnementales » et étudier la possibilité d'y adhérer	2000	10							
51	Favoriser le réseautage en environnement à la MRC du Granit	500/an	40							
52	Tenir une vigie sur les meilleures pratiques en gestion de matières résiduelles	0	100							

ANNEXE 4 : DÉPLIANT - COLLECTE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES



FAIRE VIDANGER MA FOSSE SEPTIQUE

Tout propriétaire de fosse septique a l'obligation de faire vidanger sa fosse à tous les deux ans pour une résidence permanente et à tous les quatre ans pour une résidence secondaire. Les fosses scellées, qui recueillent les eaux de cabinet d'aisance ou celles qui recueillent les eaux ménagères doivent, quant à elles, être vidangées selon leur utilisation. Les toilettes sèches et les trappes à graisse sont vidangées sur appel seulement.

Si les eaux et les boues ne sont pas pompées à intervalle régulier, des solides et des écumes peuvent traverser la fosse et obstruer le champ d'épuration et ainsi limiter son efficacité et diminuer sa durée de vie.

La vidange des installations septiques se fera sur le territoire de la MRC du Granit de la mi-mai à la mi-octobre, en circuit régulier, selon un calendrier préétabli. Elle s'effectue généralement du lundi au vendredi entre 7h00 et 19h00.

Afin de vous y préparer et vous éviter un frais de déplacement, le calendrier des vidanges est disponible sur le site de la MRC du Granit au : www.mrcgranit.qc.ca.

En cas d'urgence, la vidange hivernale est disponible du 26 octobre au 25 mars. Des frais hors saison sont applicables.

Pour information, appelez-nous 819 583-0181 ou 1 888 783-0181 ou par courriel fosses@mrcgranit.qc.ca

SAINT-AUGUSTIN-DE-WOBBURN

Du 24 septembre au 2 octobre 2020

Chemins visités :

Rang Tout-de-Joie, Chemin Roi-du-Mont,
Chemin Mathieu, Chemin Vallerand, Chemin Gadbois,
Chemin de l'Aéroport, Rang Dubrulle, Rang Rodrigue,
Rue Fontaine, Rue Grondin, Rue Chouinard, Rue Larochelle,
Rue Poulin, Rue Socquet, Rue Allard,
Montée du Domaine, Rue Joly,
Rue Saint-Antoine, Rue Saint-Augustin,
Chemin de la Rivière-Bergeron,
Rue Lessard, Chemin Lemieux



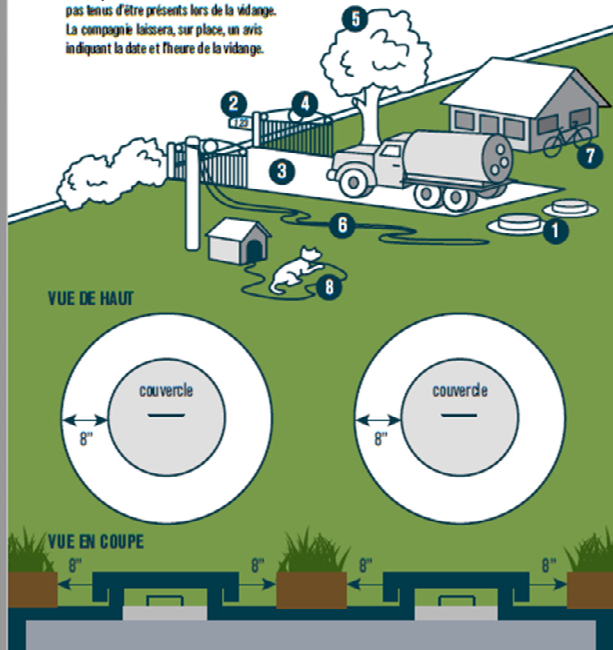
PRÉPARER VOTRE VIDANGE

Vous devez rendre disponibles, accessibles et dégagés les deux couvercles de votre fosse en déterrants un pourtour, jusqu'au niveau de la fosse, d'environ 8 pouces (20 cm), pour permettre de basculer les couvercles et éviter que la terre retombe dans la fosse. Aucun objet ne doit entraver l'accès à votre fosse, tels que auto, pelouse, galerie, patio, plantes, etc.

Voici quelques indications pour vous aider :

1. Les couvercles bien déterrés et les fosses avec des capuchons (vissés) doivent être pré-dévissés, mais non enlevés
2. Numéro civique visible
3. La cour de la résidence doit être dégagée afin de permettre l'accessibilité du véhicule à la fosse
4. Barrière ouverte et dégagement de 10' en largeur
5. Branches nuisibles coupées et dégagement de 13' en hauteur
6. Corde à linge retirée
7. Vélo et jouets retirés de la cour
8. Chien attaché et aucun animal ne doit être à proximité

Les propriétaires ou occupants ne sont pas tenus d'être présents lors de la vidange. La compagnie laissera, sur place, un avis indiquant la date et l'heure de la vidange.



ANNEXE 5 : DÉPLIANT – COLLECTE DES RDD

Exemples de produits acceptés

GARAGE
Peinture, teinture, vernis, térahéthane, antiqil, batterie d'auto, essence, adhésif, colle, aérosol, dégrè-e-serrure, dégraissant, diluant à peinture, huiles, etc.

CUISINE
Acides, cire à plancher, combustible à fondue, désinfectant, produits nettoyants, etc.

SALLE DE BAIN
Alcool à friction, cosmétiques, débouche-toilettes, eau de javel, médicaments, peroxyde, produits nettoyants, désinfectants, etc.

ATELIER
Colle, calfeutrant, décapant, encre, époxy, goudron, méthanol, naphthé, produits en aérosol, protecteur (cuir, suède, vinyle), scellant, teinture, etc.

AUTRES PRODUITS
Piles, allum-feu solide et liquide, bombonne de propane, chlore, engrais, fongicides, herbicides, insecticides, pesticides, aérosols de tout genre, tubes fluorescents, lampes fluocompactes, matériel électronique et informatique (TIC) (ex. : cellulaires, tablettes, ordinateurs), etc.

Tout au long de l'année, il est possible d'aller porter certains de vos produits à la Ressourcerie.

Des questions ?
Retrouvez la liste complète au : www.mrcgranit.qc.ca
819-583-0181 ou 1-888-783-0181



Adresses et dates de collectes

MUNICIPALITÉ DE NANTES

Si la collecte n'a pas eu lieu dans votre rue à la date indiquée, les produits seront recueillis le lendemain. La collecte pourrait être annulée suite à l'avis du COVID-19. Mettre sur le site Internet de la MRC pour la dernière mise à jour.

27 août 2021

- 1^{er} RANG
- 2^e RANG
- CHEMIN DE LA LANGUETTE
- CHEMIN DE LA YARD
- CHEMIN DU LAC-WRITTON
- RANG SAINT-LOUIS
- ROUTE 181 (Stoneway à rue Principale)
- RUE NOTRE-DAME
- RUE PRINCIPALE

30 août 2021

- CHEMIN RALLARGEON
- CHEMIN DU LAC-DE-L'ORIGINAL
- CHEMIN DU LAC-MCKENZIE
- RANG COUTURE
- RANG DES POIRIER
- ROUTE 214
- ROUTE DE SAINTE-CECILE
- RUE DES ERABLES
- RUE LACHANCE
- RUE LEHOULLIER
- RUE NADEAU

31 août 2021

- CHEMIN DE LA GRANDE-LIGNE
- CHEMIN DES LOGES
- RANG SAINT-JOSEPH
- ROUTE 181 (Village vers Lac Mégantic)

1 septembre 2021

- CHEMIN DE MARFORO
- CHEMIN PIGEON
- ROUTE 283
- RUE ANGELOU
- RUE CHARLES
- RUE DALLAIRE
- RUE FLORENCE
- RUE LAVAL
- RUE RANCOURT

2 septembre 2021

- 10^e RANG
- RUE ROUTIN
- RUE DES EPINETTES
- RUE DU LAC
- RUE FREDERIC
- RUE GAETAN
- RUE MILAIRE
- RUE MAUDE
- RUE MICHEL
- RUE PASCAL
- RUE RAYMOND
- RUE RAYPI

RDD



COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

aucun sac fourni - ATTENTION - Changement de méthode de collecte





819-583-0181 - info@mrcgranit.qc.ca



1 Déposez vos RDD à l'extérieur, près de votre porte d'entrée principale, à l'abri des intempéries.



2 Ne placez pas les produits dangereux près de la rue afin de prévenir les risques d'accident avec les enfants ou les animaux.



3 Identifiez vos RDD à l'aide des étiquettes fournies, lesquelles peuvent être brochées ou fixées avec du ruban adhésif.



4 Placez le reste de cette affiche dans votre porte ou fenêtre de façon à ce qu'elle soit bien visible de la rue*. Elle indique à l'agent en environnement que vous avez des RDD à faire collecter.

* Si la maison est loin de la voie publique, mettre l'avis en hauteur de la route, sur la table aux lettres ou fixé sur votre numéro d'avis.



5 Les produits (RDD) doivent être déposés avant 7 h 30 le matin de la collecte de votre rue.

ATTENTION
Ces produits peuvent comporter certains dangers, veuillez suivre nos instructions. Les produits doivent être dans leur contenant d'origine ou un contenant étanche correctement identifié.



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Brochez ou fixez avec du ruban adhésif sur vos produits.



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Brochez ou fixez avec du ruban adhésif sur vos produits.



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Brochez ou fixez avec du ruban adhésif sur vos produits.

ANNEXE 6 : RAPPORT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PGMR DE LA MRC DU GRANIT

Rapport à venir